

Diplôme de Conservateur des Bibliothèques

Mémoire d'étude / janvier 2011

**Le catalogage des manuscrits
médiévaux en France :
état des lieux et perspectives**

Lydie DUCOLOMB

Sous la direction de Florent Palluault
Chargé de mission Observatoire du Patrimoine écrit - Service du Livre et de
la Lecture

Remerciements

Mes remerciements vont tout d'abord à mon directeur de recherche, M. Florent Palluault, pour sa disponibilité, son dynamisme et ses précieux conseils. Ce mémoire lui doit beaucoup.

Je remercie également les professionnels qui ont accepté de répondre à mes questions et de me faire partager leur expérience : Mme Charlotte Denoël, M. Jean-Marie Feurtet, Mme Monique Hulvey, M. Gilles Karmasyn, Mme Marie-Pierre Laffitte, M. Patrick Latour, Mme Adèle Sini, M. Jérôme Sirdey.

A tous, un grand merci pour l'enthousiasme qu'ils apportent dans la pratique de leur métier et qu'ils ont su me faire partager.

Résumé :

Le paysage des catalogues de manuscrits médiévaux a été complètement bouleversé au cours de ces cinq dernières années avec le passage à l'informatisation. La conversion rétrospective du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, achevée en 2008, a ainsi permis de mettre en ligne des notices décrivant une bonne moitié des manuscrits convertis dans les collections des bibliothèques françaises. Cette métamorphose, accomplie en utilisant le format informatique XML-EAD, impose à présent de relever de nouveaux défis, à commencer par la correction, l'enrichissement et la mise à jour des notices consultables sur le web. De nouvelles perspectives s'ouvrent aussi pour une plus grande visibilité et un meilleur signalement des manuscrits médiévaux. Le questionnement sur la définition même du manuscrit médiéval en est relancé.

Descripteurs :

Catalogage – Catalogues – Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France – Conversions rétrospectives — Encoded Archival Description – Manuscrits – Manuscrits médiévaux –

Abstract :

A great changeover in the landscape of medieval manuscripts catalogues had taken place in the past five years. With the retroconversion of the Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, which was over in 2008, citations about half of the manuscripts of French libraries are now online. This metamorphosis, carried out using the EAD format, creates challenges, beginning with the correction, the enrichment and the update of the online citations. Moreover, it prefigures a better visibility and description of medieval manuscripts. Questioning about what is exactly a medieval manuscript is also revived by these mutations.

Keywords :

Cataloging – Catalogue – Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France – Retroconversions – Encoded Archival Description – Manuscripts – Medieval manuscripts

Droits d’auteurs

Droits d’auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l’auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Sommaire

INTRODUCTION.....	7
1. LE CATALOGAGE DES MANUSCRITS MÉDIÉVAUX : DES SPÉCIFICITÉS QUI RESTENT PROBLÉMATIQUES.....	10
1.1 Le manuscrit médiéval, objet unique, face à l’uniformisation du catalogage	10
1.2 La constitution des catalogues de manuscrits médiévaux en France : bref historique	13
<i>1.2.1 Des bibliothèques médiévales au Catalogue général des manuscrits</i>	<i>13</i>
<i>1.2.2 A partir du milieu du XXe siècle, la remise en cause des catalogues imprimés</i>	<i>18</i>
1.3 Les difficultés de l’informatisation des catalogues de manuscrits médiévaux face à l’absence de normalisation.....	20
2. UN ÉTAT DES LIEUX DE L’INFORMATISATION DES CATALOGUES DE MANUSCRITS MÉDIÉVAUX EN FRANCE.....	28
2.1 Une nécessité de normalisation.....	28
<i>2.1.1 La normalisation de la description</i>	<i>28</i>
<i>2.1.2 Le choix d’un format informatique</i>	<i>30</i>
2.1.2.1 Les avantages du XML	30
2.1.2.2 L’EAD, un format conçu pour la description de fonds d’archives utilisé pour décrire les manuscrits médiévaux	31
2.1.2.3 La TEI-MS, un format XML spécifiquement destiné à décrire des manuscrits	34
<i>2.1.3 La constitution d’outils communs</i>	<i>37</i>
2.2 Une grande entreprise de conversion rétrospective : la rétroconversion du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France	40
2.2.1 Un projet de rétroconversion massive.....	40
2.2.2 Le Catalogue collectif de France : vers une meilleure visibilité	43
2.2.3 La question de l’exploitation des notices du Catalogue général des manuscrits par les bibliothèques municipales	46

2.2.4 <i>Calames, un outil de catalogage et de publication pour les établissements de l'Enseignement supérieur</i>	50
2.3 Une complémentarité à trouver avec d'autres bases et catalogues de manuscrits médiévaux	54
2.3.1 <i>Le catalogage des manuscrits médiévaux au Département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France</i>	54
2.3.2 <i>L'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes et le projet de Bibliothèque virtuelle des manuscrits</i>	59
3. CONVERSIONS RÉTROSPECTIVES ET PERSPECTIVES	63
3.1 Quelle exploitation des catalogues par les bibliothèques et les chercheurs ? .63	
3.1.1 <i>Le processus de mise à jour du Catalogue général des manuscrits et de BnF archives et manuscrits</i>	63
3.1.1.1 Les notices du CGM : de nombreuses corrections à effectuer.....	63
3.1.1.2 L'exemple d'une notice du CGM améliorée par le travail d'un chercheur	68
3.1.1.3 Les enrichissements apportés aux notices de BnF archives et manuscrits	69
3.1.2 <i>Vers de nouvelles formes d'exploitation des notices</i>	72
3.1.2.1 La multiplication des points d'accès : de nouvelles possibilités de recherche et d'étude	73
3.1.2.2 L'enjeu de la normalisation	76
3.1.2.3 Vers la mise à disposition et l'annotation des notices	78
3.2 Quels moyens mettre en œuvre pour une meilleure visibilité des manuscrits médiévaux ?	81
3.2.1 <i>Les difficultés des bibliothèques municipales et l'aide à leur apporter : information, formation, outils</i>	81
3.2.2 <i>Partenariats et financements de projets</i>	86
3.3 Un paysage qui reste éclaté en bases et catalogues multiples	89
CONCLUSION	93
BIBLIOGRAPHIE	96
TABLE DES ANNEXES	103

Introduction

« Gardez-vous de plaindre ceux qui dressent des catalogues de manuscrits : ce sont les plus fortunés des mortels. »¹ C'est par cette phrase que le chanoine Leroquais, auteur de plusieurs catalogues de manuscrits liturgiques, vante les joies qu'il trouve dans son labeur en introduction à son ouvrage *Les Bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*. Soixante-dix ans plus tard, on retrouve cette citation en exergue au *Catalogue des manuscrits d'Autun*, rédigé par des chercheurs de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT)², comme pour s'inscrire dans la continuité de l'illustre chanoine et signifier que la tâche du catalogueur de manuscrits n'a finalement pas tellement évolué dans ce laps de temps ; comme pour indiquer en tous cas que la gratification que l'on retire de cette besogne d'apparence ingrate reste tout aussi douce. De fait, le *Catalogue des manuscrits d'Autun* ne diffère pas dans sa forme de ceux du chanoine Leroquais : on a toujours affaire à des volumes imprimés, dont la réalisation a nécessité beaucoup de temps et de patience – un véritable travail de bénédictin. Tandis que le chanoine œuvrait en solitaire, le nouveau *Catalogue des manuscrits d'Autun* est une entreprise menée en équipe. Le catalogue le plus récent sacrifie cependant aux nouvelles technologies : il comporte un CD-ROM contenant la reproduction d'un feuillet de chacun des manuscrits décrits, qui remplace avantageusement les volumes de photographies ajoutés aux publications de l'époque de Leroquais.

Cependant, le *Catalogue des manuscrits d'Autun* s'inscrit dans un contexte entièrement nouveau. Le catalogage des manuscrits a en effet connu d'importantes transformations au cours de ces dix dernières années, sinon dans le contenu des notices, du moins dans leur forme. Le manuscrit est entré dans l'ère du catalogue informatisé, à l'écart duquel il était longtemps demeuré.

Un catalogue se définit comme « une liste d'éléments composant une collection d'objets (...). Cette liste, établie suivant un ordre déterminé, est destinée à faciliter la recherche, l'identification et la localisation de ces objets (...). Le catalogue a pour but de décrire un document et de permettre au lecteur l'accès à ce document (...). La fonction du catalogue est d'indiquer la localisation des documents à la différence de la bibliographie qui les recense sans les localiser »³. Le catalogue se distingue donc de l'inventaire, simple liste des documents possédés par une bibliothèque. Dans le cas du manuscrit médiéval, la nécessité du signalement et de la localisation se heurte à des problèmes d'identification et de description bien spécifiques. Écoutons encore le chanoine Leroquais : « Est-il besogne plus douce, plus attrayante que celle-là ? Je n'en connais guère de plus variée, de plus riche en surprises de tout genre (...). Comme il n'y a pas deux cathédrales

¹ LEROQUAIS Victor, *Les Bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1934, tome I, p. i.

² MAÎTRE Claire (dir.), *Catalogue des manuscrits d'Autun (Bibliothèque municipale et Société Éduenne)*, Turnhout, Brepols, 2004 (Transmission des textes).

³ Association des Bibliothécaires Français, *Cataloguer : mode d'emploi : initiation aux techniques de catalogage* (coordination : PASTOR Michelle, DELACOUR Christine), 3^e éd., ABF, coll. « Médiathèmes », n° 2, Paris, 2006.

semblables, il n'existe pas non plus deux manuscrits identiques. Parmi ceux-ci, au contraire, règne la plus étonnante diversité. »⁴ C'est dans le caractère unique de chaque manuscrit que se trouve le plaisir du catalogueur. C'est aussi du fait de ce caractère unique que la description du manuscrit médiéval a longtemps paru ne rentrer dans aucun cadre, *a fortiori* dans un cadre aussi structuré que celui d'une notice informatisée. L'évolution des formats informatiques a pourtant rendu possible l'encodage et la mise en ligne du contenu des catalogues imprimés.

Ainsi, les catalogues de manuscrits liturgiques du chanoine Leroquais trouvent aujourd'hui un supplément numérique dans le *Catalogue de manuscrits liturgiques médiévaux et modernes* en cours de constitution sur la plate forme Telma (Traitement électronique des manuscrits et des archives, CNRS)⁵. Mais le paysage des catalogues de manuscrits a surtout été bouleversé par d'importantes opérations de conversions rétrospectives de catalogues imprimés. La plus importante de ces entreprises, en France, est la rétroconversion du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, achevée en 2008. Elle a permis la consultation en ligne et l'interrogation par des recherches simples ou multicritères des notices décrivant une bonne moitié des collections de manuscrits actuellement conservés dans les bibliothèques françaises. Dans le même temps, la Bibliothèque nationale de France poursuit également la conversion rétrospective de ses catalogues de manuscrits. Ces collections patrimoniales acquièrent ainsi une plus grande visibilité et un meilleur signalement auprès du public. Les chercheurs gagnent du temps dans leurs prospections en consultant les catalogues depuis chez eux, et peuvent effectuer des recherches croisées qui nécessitaient auparavant le long dépouillement de nombreux volumes.

Cette étude se concentre sur le catalogage du manuscrit médiéval, produit entre le V^e et le XV^e siècle. Ces ouvrages, notamment les manuscrits enluminés, les plus beaux, font partie des documents les plus emblématiques des collections patrimoniales des bibliothèques. Leur antiquité et leur caractère vénérable leur a depuis longtemps attiré le respect, si bien qu'on peut juger qu'ils sont aujourd'hui quasiment tous répertoriés et que ces fonds n'évolueront plus. Pour chaque manuscrit on trouvera donc au moins une notice, description plus ou moins brève de son contenu et de son aspect matériel, certes parfois ancienne, peu fiable ou incomplète, mais qui a le mérite d'exister et de constituer un premier accès au document. Avec la conversion rétrospective du *Catalogue général des manuscrits*, dont la publication a commencé en 1849, ces notices sont aujourd'hui en ligne et consultables par tous. Un effort de communication doit donc être fourni afin que l'utilisateur comprenne pourquoi il trouve des données parfois vieilles de plus d'un siècle sur Internet.

Surtout, l'enjeu qui se présente aujourd'hui aux bibliothèques n'est pas un objectif de catalogage à proprement parler, puisque les manuscrits médiévaux ont tous été plus ou moins catalogués. Le défi consiste d'abord à reprendre ces anciennes données pour les corriger, les compléter et les mettre à jour ; il s'agit donc d'opérations de recatalogage, dans le cadre desquelles les bibliothécaires auront intérêt à créer de nouvelles synergies avec les chercheurs. Une tâche d'une telle ampleur ne pourra en effet se conduire que

⁴ LEROQUAIS Victor, *Les Bréviaires manuscrits...*, *op. cit.*, t. I, p. i.

⁵ [Catalogue des manuscrits liturgiques médiévaux et modernes] (en ligne). URL : <<http://www.cn-telma.fr/liturgie/index/>> (consulté le 30 décembre 2010).

par des collaborations. Elle passe également par la maîtrise de nouveaux outils informatiques, dont l'exploitation ouvre de nouvelles perspectives : nouveaux modes de catalogage, nouveaux usages des données, nouvelles formes du catalogue, nouvelles relations avec les lecteurs. Ces entreprises de catalogage prennent aussi un sens nouveau quand elles sont effectuées en lien avec des campagnes de numérisation de manuscrits, visant alors à signaler et à rendre visibles ces ressources numériques.

Les manuscrits médiévaux font depuis longtemps maintenant l'objet de reproductions : microfilms réalisés par l'IRHT, puis numérisations, qui s'inscrivent autant dans un objectif de sauvegarde que de valorisation. Ces numérisations, qui ont surtout concerné les enluminures, ont permis de distinguer encore plus le manuscrit du Moyen Âge aux yeux du grand public ; quand on associe le terme « manuscrit » à une bibliothèque, c'est l'image du codex médiéval qui surgit en premier, porteuse d'une aura et d'un prestige inégalés. S'interroger sur les modalités du catalogage des manuscrits revient aussi à se poser la question des spécificités du manuscrit médiéval par rapport aux autres documents manuscrits conservés dans les collections des bibliothèques : documents d'archives, fonds littéraires, correspondances... datant de l'époque moderne et contemporaine. Ces documents, qui continuent d'affluer dans les bibliothèques par le biais des acquisitions, sont souvent mal voire pas du tout inventoriés, et posent des problématiques différentes. Pourtant, dans la tradition du *Catalogue général des manuscrits*, ces documents divers sont regroupés dans un même catalogue et font l'objet de pratiques semblables. La question est alors de savoir comment le manuscrit médiéval y trouve sa place.

Nous nous trouvons donc depuis quelques années dans une étape charnière de l'histoire des catalogues de manuscrits médiévaux. Après un rappel des spécificités liées au catalogage des manuscrits médiévaux, un état des lieux du processus d'informatisation des catalogues en France sera effectué, avant de réfléchir aux perspectives qui leur sont désormais offertes.

1. Le catalogage des manuscrits médiévaux : des spécificités qui restent problématiques

1.1 LE MANUSCRIT MÉDIÉVAL, OBJET UNIQUE, FACE À L'UNIFORMISATION DU CATALOGAGE

Chacun des manuscrits médiévaux qui sont parvenus jusqu'à nous est un objet unique. Il a été produit dans des conditions artisanales à l'aide de matériaux rares et coûteux, à commencer par le parchemin – on estime que les peaux de 200 à 300 moutons étaient nécessaires pour copier l'Énéide, et qu'on pouvait aller jusqu'à 500 peaux pour une Bible. Ce sont aussi des livres qui contiennent une œuvre, ou bien plusieurs, réunies par un même possesseur. Ils sont parfois composites, formés à partir de plusieurs éléments de provenances et d'époques différentes réunis sous une même reliure ; on parle alors de recueils factices. Chaque copie d'un même texte est unique elle aussi, se caractérisant par une « main », une écriture propre à une époque ou à un lieu, l'usage de certaines abréviations, d'éventuelles erreurs de copie, des variantes, ou encore des annotations et commentaires. La présence d'éléments de décor, des plus modestes jusqu'aux somptueuses enluminures qui sont l'aspect du manuscrit médiéval le plus connu aux yeux du grand public, contribue encore à singulariser chaque manuscrit. Enfin, chacun d'entre eux nous est parvenu au terme d'une histoire longue de plusieurs siècles, parfois mouvementée, dont la reconstitution apporte encore une dimension supplémentaire à l'unicité de cet objet.

Tous ces aspects du manuscrit médiéval doivent être pris en compte et permettent à l'historien d'en savoir plus sur l'époque qui l'a produit. C'est d'abord une source pour l'histoire des textes : chaque manuscrit s'inscrit dans un *stemma*, une sorte d'arbre généalogique permettant de comprendre la génération d'un texte et de ses variantes et d'essayer se rapprocher le plus possible du texte initial de l'auteur. La présence d'un manuscrit à une époque et dans un lieu donné permet aussi de se faire une idée de la diffusion d'une œuvre, et donne des indications sur l'état des connaissances et la transmission des savoirs. D'autre part, le manuscrit est aussi un objet archéologique qu'il faut appréhender dans sa dimension matérielle, au risque, comme le dit Patricia Stirnemann, de négliger son « humanité » : « l'auteur et ses rédactions, le dédicataire ou commanditaire, le parcheminier, les copistes et les enlumineurs, le relieur, le libraire, les possesseurs, le bibliothécaire, le lecteur, l'usurier, le voleur »⁶. Le manuscrit est donc un témoignage historique qu'il faut suivre, depuis sa fabrication et l'établissement de la copie, jusqu'aux interventions des lecteurs et des possesseurs successifs, et à son arrivée dans les magasins de nos bibliothèques.

⁶ STIRNEMANN Patricia, « Manuscrit », dans GAUVARD Claude, DE LIBERA Alain et ZINK Michel (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, C. Gauvard, A. de Libera et M. Zink, dir., Paris, Presses Universitaires de France, 2002, p. 876.

L'identification de chaque manuscrit médiéval au sein des collections nécessite donc de passer par une description, si possible approfondie, permettant de souligner les caractéristiques propres qui en font un objet unique. Le catalogage d'un manuscrit nécessite donc le recours à plusieurs sciences : la codicologie, la paléographie, l'histoire de l'art, l'héraldique, la philologie... peuvent ainsi intervenir à tour de rôle, et sont autant de compétences que doit posséder le catalogueur.

Une description détaillée du manuscrit est utile à plusieurs titres, ce qui était déjà souligné en 1884 dans les conclusions de la commission Ulysse Robert⁷, chargée d'uniformiser les règles de catalogage des manuscrits, qui comptait parmi ses membres Léopold Delisle, Auguste Molinier ou encore Henri Omont : « Dans un catalogue de manuscrits il importe de réunir tous les renseignements nécessaires, soit pour assurer la conservation des volumes et pour aider à faire reconnaître les articles perdus, volés ou lacérés, soit pour guider les recherches des savants et appeler leur attention sur tous les textes qu'ils ont intérêt à étudier et à comparer. » Une description de l'état dans lequel se trouve le manuscrit permet de savoir s'il a été mutilé ou détérioré depuis son entrée dans les collections de la bibliothèque. L'importance de caractériser le document par un signalement précis afin de pouvoir l'identifier en cas de vol est une préoccupation que partageait déjà l'abbé de Clairvaux Pierre de Virey lors de la rédaction de l'inventaire des volumes possédés par la bibliothèque de l'abbaye en 1472⁸ : pour chaque ouvrage sont donnés des éléments de description matérielle, en plus du relevé des premiers mots du second feuillet et des derniers mots de l'avant-dernier – ce procédé, introduit à la bibliothèque de Sorbonne au XIII^e siècle, était devenu courant au XV^e siècle, et donne aujourd'hui des indications très utiles aux historiens afin d'identifier les ouvrages décrits.

Mais le souci des catalogueurs aujourd'hui est avant tout de « guider les recherches des savants et d'attirer leur attention » sur les manuscrits médiévaux conservés dans les collections des bibliothèques. La notice doit tout d'abord signaler l'existence du document ; s'inscrivant au sein d'un catalogue, elle doit être facilement accessible au terme d'une recherche, et interrogeable par différents points d'accès. Cette importance du signalement des documents patrimoniaux est toujours l'un des axes majeurs du Plan pour le Patrimoine Ecrit, initié en 2004 par le ministère de la Culture et de la Communication. L'enquête nationale menée entre 2005 et 2007 a ainsi démontré que 36 % des fonds patrimoniaux ne sont ni inventoriés ni catalogués (26 % pour l'imprimé) ; un peu moins de la moitié n'est pas cataloguée⁹. Les manuscrits médiévaux ne sont

⁷ « Note sur la rédaction des catalogues de manuscrits », *Bulletin des bibliothèques et des archives*, n° 2, Paris, Champion, 1884.

⁸ La médiathèque du Grand Troyes consacre une exposition virtuelle à la bibliothèque de Clairvaux : *La Bibliothèque de Clairvaux en 1472* (en ligne). URL : <<http://www.mediatheque.grand-troyes.fr/webmat2/expos/clairvaux/index.html>> (consulté le 30 décembre 2010). Deux manuscrits de l'inventaire de 1472 sont numérisés et consultables en ligne : le manuscrit 521 (URL de la notice : <http://patrimoine.grand-troyes.fr/clientBookline/service/reference.asp?INSTANCE=exploitation&OUTPUT=PORTAL&DOCID=MS_0521_00&DOCBASE=EAD_ARCHIVES_MANUSCRITS> (consulté le 30 décembre 2010) et le manuscrit 2299 (URL de la notice : <http://patrimoine.grand-troyes.fr/clientBookline/service/reference.asp?INSTANCE=exploitation&OUTPUT=PORTAL&DOCID=MS_2299_00&DOCBASE=EAD_ARCHIVES_MANUSCRITS> (consulté le 30 décembre 2010).

⁹ Les résultats de l'enquête sont consultables sur ce site : *Patrimoine écrit – Service du Livre et de la Lecture* (en ligne). URL : <<http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/index.htm>> (rubrique « Plan d'action pour le patrimoine écrit »). Voir aussi la présentation de Fabien PLAZANNET présentée lors des 11^{èmes} journées des Pôles associés (Strasbourg, 27-28 mars 2008) : « Le Plan d'action pour le

généralement pas dans ce cas de figure, ayant sans doute été tous répertoriés, mais leur signalement doit encore être amélioré. L'informatisation des catalogues, permettant d'accéder aux notices en ligne, constitue une étape majeure en ce sens ; cela suppose aussi d'effectuer un important travail d'indexation, et de réactualiser des notices parfois vieilles de plus d'un siècle et bien trop succinctes pour aider le chercheur à appréhender tous les aspects du manuscrit.

En effet, comme l'écrit Patricia Stirnemann, « la notice constitue en quelque sorte pour l'historien l'acte de naissance d'un manuscrit »¹⁰ ; elle souligne ainsi qu'un document non signalé reste inconnu du public, mais aussi que la notice représente pour le chercheur son premier contact avec un manuscrit et qu'elle est le premier aperçu qu'il en aura. La notice doit donc constituer un véritable outil d'entrée dans le document : « elle contient des renseignements qui l'identifient, le rendent unique, le fixent comme objet dans l'histoire, et permettent de le comparer avec d'autres manuscrits. »¹¹ C'est grâce à la notice que le chercheur se fera une bonne idée générale du manuscrit, qu'il sera informé de ses richesses et de ses particularités (éléments de décor, reliure, mention de date ou de provenance...) pouvant faire l'objet d'une étude plus approfondie, par exemple dans le cadre d'un catalogue spécialisé.

On considère donc aujourd'hui qu'une notice complète doit fournir au lecteur une description matérielle du manuscrit, une analyse de son contenu, et des informations quant à son histoire – quelque soit la forme prise par la notice et l'organisation retenue pour ces différentes parties. Des modèles ont été élaborés, listant tous les éléments devant être signalés et décrits, afin que le rédacteur de la notice n'oublie aucune information susceptible de caractériser le manuscrit et d'intéresser les chercheurs¹². La notice d'un manuscrit médiéval peut donc être relativement longue, et sa rédaction nécessiter beaucoup de temps : d'après un chercheur questionné en vue de cette étude, à l'IRHT, on considère généralement qu'un catalogueur à plein temps produit une quarantaine de notices de manuscrits par an. Les nécessités d'une description approfondie se heurtent donc bien souvent aux réalités du quotidien des bibliothèques, qui ne disposent pas toujours de personnels qualifiés et se heurtent à un manque de temps et de moyens pour produire des notices aussi détaillées.

Le plus important pour les établissements est donc de signaler les manuscrits médiévaux conservés dans leurs collections. Ces besoins de signalement conduisent à adopter une

patrimoine écrit : bilan d'étape 2008 » (en ligne). URL : www.culture.gouv.fr/culture/dll/pat/PAPE/PAPEbilan2008.ppt (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁰ STIRNEMANN Patricia, « Manuscrit », *op. cit.*

¹¹ *Ibid.*

¹² On pourra consulter par exemple le document produit par l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes à l'intention des étudiants participant au stage d'initiation au manuscrit médiéval : Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, *Livret du stage d'initiation au manuscrit médiéval (domaine latin et roman)*, éd. par Caroline HEID, Thomas BUQUET, Olivier LEGENDRE et Jacques-Hubert SAUTEL, Paris, IRHT, 2006-2010 (Ædilis, Publications pédagogiques, 2) (en ligne). URL : <http://aedilis.irht.cnrs.fr/stage> (consulté le 30 décembre 2010).

optique différente de celle d'une description scientifique et conduisent parfois à des incompréhensions entre bibliothécaires et chercheurs.

1.2 LA CONSTITUTION DES CATALOGUES DE MANUSCRITS MÉDIÉVAUX EN FRANCE : BREF HISTORIQUE

1.2.1 Des bibliothèques médiévales au *Catalogue général des manuscrits*

Comme le montre l'inventaire que fit rédiger Pierre de Virey pour la bibliothèque de Clairvaux, les bibliothèques médiévales étaient déjà soucieuses de lister les volumes qu'elles possédaient. Un répertoire des inventaires de bibliothèques médiévales de France est actuellement en cours de réalisation : il s'agit du projet « Bibliothèques médiévales de France »¹³, associant notamment l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, l'École Pratique des Hautes Études, l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, l'École Nationale Supérieure – Lettres et Sciences humaines, et l'Unité Mixte de Recherche 5648 – Lyon II. Ce projet vise à répertorier et analyser l'ensemble des listes anciennes de manuscrits ayant appartenu à des bibliothèques médiévales. Un répertoire imprimé devrait être publié sous le titre *Bibliothèques médiévales de France (BMF). Répertoire des catalogues, inventaires, listes diverses de manuscrits médiévaux (VIII^e-XVIII^e s.)* ; il recensera environ 2900 documents. Dans un second temps, les informations recueillies alimenteront une base de données en ligne sur les collections anciennes de livres, Bibale.

Les documents rédigés au Moyen Âge sont des inventaires, décrivant souvent les livres au même titre que d'autres objets précieux. Les livres sont généralement classés par type de documents : Bibles, textes des Pères de l'Église... Les descriptions peuvent être très brèves et se limiter à l'indication d'un titre et d'un nom d'auteur ; elles sont parfois un peu plus développées, contenant des indications sur l'aspect matériel du document ainsi qu'un incipit et un explicit, comme on l'a vu dans le cas de l'inventaire de Clairvaux de 1472, dont la première notice indique par exemple : « A.1. Et premierement une bien belle grant bible entiere en ung volume escript de belle lettre et en bon parchemin de velin. Commencant en second feullet du grant prologue Bt. Jerosme *Prosa incipit uersu*. Et finissant au penultieme entierement escript *capita vii et*. Ansi signe A.1. »

Les descriptions laissées par les érudits de l'époque moderne sont toujours d'une grande utilité pour notre connaissance des manuscrits médiévaux. Les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur en particulier ont collecté et décrit un grand nombre de

¹³ Pour une présentation du projet, voir le site Libraria (URL : <<http://www.libraria.fr/en>>, consulté le 30 décembre 2010), sur lequel on peut également consulter quelques-unes des notices du Répertoire.

documents, laissant 40 volumes de notes et de correspondances. Depuis la Renaissance, il ne s'agit plus seulement de réaliser des inventaires dont le rôle est essentiellement de permettre aux bibliothèques concernées de contrôler l'intégrité de leurs collections, mais aussi de recenser les manuscrits médiévaux et leurs lieux de conservation à l'usage de la communauté des savants, d'effectuer un travail de bibliographie donc.

L'idée d'un catalogue général des manuscrits apparaît en France au XVIII^e siècle. En 1725, dans une lettre au *Mercure de France*, l'abbé Lebeuf suggère qu'un tel recueil serait utile pour préserver l'intégrité des collections et pour « les secours qu'elle fournirait aux recherches des érudits »¹⁴. En 1739, le mauriste Bernard de Montfaucon publie dans sa *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova* un catalogue de manuscrits grecs des bibliothèques françaises et étrangères. A la même époque, l'abbé Bignon, bibliothécaire du roi, fait réaliser le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, premier catalogue exclusivement dédié aux manuscrits de la Bibliothèque royale, publié en quatre volumes entre 1739 et 1744. Aujourd'hui encore, les notices de ce catalogue, en latin, sont parfois les seules à décrire certains manuscrits de la Bibliothèque nationale de France.

La saisie de nombreux dépôts littéraires, devenus biens nationaux lors de la Révolution française, impose un travail d'inventaire et de catalogage et donne lieu à la première formulation de normes de catalogage avec l'*Instruction pour procéder à la confection du catalogue de chacune des bibliothèques sur lesquelles les directaires ont dû ou doivent incessamment apposer des scellés* (1791), en vue d'une *Bibliographie générale et raisonnée de la France*. Ce texte préconise le classement par auteur et la rédaction des notices par des bibliographes, et recommande l'utilisation de cartes à jouer comme fiches, dont un double doit être envoyé au Bureau de bibliographie. C'est en suivant ces directives que l'abbé Carré catalogue en 1796 les manuscrits de Fleury¹⁵ présents dans le dépôt littéraire du Loiret, qui devaient rejoindre la bibliothèque publique d'Orléans peu après ; les notices sont relativement complètes, donnant les informations essentielles (titre, contenu, datation, description matérielle), formulées de façon souvent subjective et dans un ordre assez aléatoire¹⁶.

D'autres catalogues de manuscrits sont rédigés dans le premier quart du XIX^e siècle. L'érudit allemand Gustav Friedrich Hänel fait ainsi paraître en 1830 ses *Catalogi*

¹⁴ LEBEUF Jean, « Lettres sur l'annonce faite d'un projet de catalogue général des manuscrits de France », *Mercure de France*, Paris, juin 1725, p. 1148.

¹⁵ Abbé CARRE, *Catalogue des manuscrits provenant de la bibliothèque du ci-devant monastère de Fleury-sur-Loire, alias Saint-Benoist, 4^e année républicaine, 1796 v. style* ; 238 manuscrits sont répertoriés. Lien vers la notice dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* : http://www.ccf.fr/portailccfr/jsp/index_view_direct_anonymous.jsp?record=eadcgm:EADC:D18013748 (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁶ La communication présentée par Aurélie BOSC lors des Journées d'étude « Manuscrits dans tous leurs états » (Bibliothèque municipale d'Orléans, 27-28 septembre 2006) retrace l'historique des différents catalogues de la bibliothèque de l'abbaye de Fleury. BOSC Aurélie, « Du catalogue médiéval à l'EAD : 10 siècles de catalogage des manuscrits dans les bibliothèques » (en ligne). URL : <http://www.bm-orleans.fr/userfiles/file/portail/manuscrit_2.pdf> (texte) et <http://www.bm-orleans.fr/userfiles/file/portail/manuscrit_2b.pdf> (diaporama) (consultés le 30 décembre 2010).

*librorum manuscriptorum*¹⁷ rédigés suite à ses voyages dans plusieurs pays d'Europe, dont la France. En 1833, Guizot, ministre de l'Instruction publique, relance la production d'un catalogue national de manuscrits ; dans la circulaire du 22 novembre 1833, adressée aux préfets, les bibliothécaires sont invités à décrire « des manuscrits de tout genre confiés à leur garde » et à dresser « une liste raisonnée, contenant des indications sommaires sur les matières traitées dans les manuscrits, sur le nombre des feuilles, sur la conservation et la beauté des caractères, vignettes, etc., etc. »¹⁸. Certaines bibliothèques publient alors un véritable catalogue, mais la plupart se contentent d'établir des listes.

En 1841, le successeur de Guizot au ministère, Villemain, remet un rapport au roi Louis-Philippe afin de démontrer la nécessité d'établir « la rédaction, sur un plan uniforme, d'un Catalogue général renfermant le détail sommaire et précis de tous les manuscrits des bibliothèques communales, avec des extraits de ceux qui présenteraient le plus d'intérêt ». Il y affirme l'intérêt d'une telle entreprise, qui doit « garantir, concentrer, mettre en lumière une foule de matériaux dispersés sur tous les points de la France, et qui intéressent notre histoire politique et littéraire. Elle doit rendre la science plus facile aux érudits de toutes nations qui ont besoin d'explorer nos dépôts. »¹⁹ Par l'ordonnance royale du 3 août 1841, une commission de cinq membres est nommée afin de superviser la rédaction du catalogue.

La publication du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (CGM) commence donc au milieu du XIX^e siècle. En parallèle, la publication des catalogues des fonds latins et français de la future Bibliothèque nationale de France est entreprise sous le Second Empire ; ces fonds ne sont donc pas décrits dans le CGM.

De 1849 à 1885, 7 volumes in-quarto sont publiés, consacrés à des bibliothèques de province (1. Autun, Laon, Montpellier, Albi ; 2. Troyes ; 3. St-Omer ; 4. Arras, Avranches, Boulogne ; 5. Metz, Verdun, Charleville ; 6. Douai ; 7. Toulouse, Nîmes).

Entre 1873 et 1885, le constat est fait d'un manque d'uniformisation entre les notices des différents volumes. En 1873, Léopold Delisle²⁰ liste les disparités qu'il a pu observer (description complète du contenu du manuscrit ou bien titres globaux ; citation ou non de l'incipit et de l'explicit ; de très courtes notices pour des « manuscrits d'une grande valeur », et des notices très détaillées pour « les plus insignifiants volumes » ; présence ou non d'une bibliographie...) ; il conclut : « A proprement parler, il n'y a donc pas unité de plan dans les catalogues précédemment publiés. Un artifice typographique leur a seulement donné une apparence d'uniformité. » Il donne ensuite

¹⁷ HÄNEL Gustav Friedrich, *Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliae, Helvetiae, Belgii, Britanniae M., Hispaniae, Lusitaniae asservantur*, Leipzig, J. C. Hinrichs, 1830.

¹⁸ Extraits cités sur la page « Histoire du Catalogue général des manuscrits (CGM) », dans Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, *La Lettre volée, le manuscrit 193 de Vendôme* (en ligne). URL : <http://lettrevolee.irht.cnrs.fr/cgm_histoire.htm> (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁹ Extraits cités *ibid.*

²⁰ DELISLE Léopold, *Note sur le catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements, suivie du catalogue de 50 manuscrits de la Bibliothèque nationale*, Nogent-le-Rotrou, Impr. de A. Gouverneur, 1873.

des préconisations de catalogage, listant notamment les éléments qui doivent être mentionnés dans une notice de manuscrit. Ses recommandations sont largement reprises par les travaux de la commission Ulysse Robert²¹, qui affirme tout d'abord qu'« il faut s'abstenir de discussions et de développements critiques ou historiques »²² dans le cadre de la notice. Sont ensuite indiqués les éléments devant figurer dans la notice :

- le numéro d'ordre de la notice ou la cote du manuscrit ;
- « un titre qui indique clairement le contenu du volume ou du moins le principal ouvrage qui y est copié » ;
- « l'indication précise de chacun des ouvrages, morceaux ou fragments contenus dans le volume », avec les numéros des feuillets correspondants ;
- les noms des auteurs ;
- « les préfaces, les prologues, les tables, les gloses, etc., qui accompagnent souvent le texte d'un ouvrage » ;
- dans le cas de livres liturgiques, les indications permettant de déterminer son origine ;
- les éléments permettant de dater le manuscrit, sans pour autant proposer une datation trop précise ;
- une description de « l'état matériel d'un volume » comprenant « la substance sur laquelle il est écrit, le nombre des pages ou des feuillets qu'il renferme, la division des pages en colonnes et les dimensions des feuillets » ; les mesures de hauteur et de largeur, données en millimètres, plutôt que des indications telles que in-quarto ou in-octavo ;
- un relevé des décors et ornements ;
- une description de la reliure ;
- des éléments concernant l'histoire du manuscrit, ainsi que ses anciennes cotes ;
- une bibliographie.

Tous ces éléments se retrouvent dans les notices rédigées de nos jours, et paraissent aujourd'hui comme le minimum d'informations à donner. Suite aux travaux de la commission Ulysse Robert, la structure des notices est plus homogène dans les volumes suivants. Une nouvelle série in-octavo, débutée en 1885 et alors supervisée par Ulysse Robert, inspecteur général des bibliothèques et des archives, se poursuit jusqu'en 1933, date de la parution du volume 48 des départements (soit un total de 82 tomes). La série in-octavo se divise en fait en deux séries parallèles, l'une numérotée, consacrée aux bibliothèques départementales, la seconde dévolue aux fonds des établissements parisiens.

La publication est alors suspendue pendant une vingtaine d'années. Elle reprend en 1951 sous l'impulsion de la Direction des bibliothèques, et se poursuit jusqu'en 1975 avec la parution du volume 59. Malgré les progrès de la description et une plus grande rigueur

²¹ « Note sur la rédaction des catalogues de manuscrits », *Bulletin des bibliothèques et des archives*, n° 2, Paris, Champion, 1884.

²² On observera que le livret rédigé par l'IRHT à l'intention des participants au stage d'initiation au manuscrit médiéval donne exactement la même recommandation : « Toutefois, la notice d'un manuscrit s'abstiendra, en principe, de discussions et de développements critiques » (Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, *Livret du stage d'initiation au manuscrit médiéval (domaine latin et roman*, éd. par Caroline HEID, Thomas BUQUET, Olivier LEGENDRE et Jacques-Hubert SAUTEL, Paris, IRHT, 2006-2010 (*Ædilis*, Publications pédagogiques, 2), p. 5 (en ligne). URL : <<http://aedilis.irht.cnrs.fr/stage>> (consulté le 30 décembre 2010).

dans la rédaction des notices, leur structure est à nouveau mouvante (indexation mot à mot, utilisation massive d'abréviations). En 1978, l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT), par convention avec le ministère de la Culture, est chargé de la coordination de l'édition de nouveaux volumes, en collaboration avec les directeurs des bibliothèques. Au final, seulement douze volumes paraissent de 1951 à 1981. Tous les fonds sont désormais décrits dans une même série.

À partir de 1981, la responsabilité de la collection puis de l'édition échoit à la seule Direction du livre, mais la publication s'essouffle. Six volumes seulement sont parus depuis 1981. Le dernier date de 1993 ; il s'agit du volume 66, consacré aux suppléments de la Bibliothèque de l'Arsenal et de la Bibliothèque de Reims²³. Plusieurs volumes ne sont pas parus pour des raisons techniques et financières.

Au début des années 2000, le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* comptait 106 tomes en 116 volumes, soit 72 000 pages, 182 000 notices et environ 917 000 entrées d'index, et couvrait les collections de manuscrits de 519 établissements. Le constat est alors celui de l'inadaptation de ce volumineux catalogue papier aux nouvelles exigences de la recherche. L'essor des bases de données paraît prometteur, et semble répondre aux besoins de corrections, ajouts et mises à jour que les suppléments papier peinent à remplir.

Cette publication monumentale est aujourd'hui rendue plus accessible par son informatisation, mais cet outil doit être corrigé et mis à jour, surtout pour les volumes les plus anciens.

Le Catalogue général des manuscrits sur un siècle et demi			
Date	Format, vol.	Éditeur	Resp. scientifique
1849-1885	4°, 7 vol.	Imprimerie nationale	Institut de France
1885-1933	8°, 82 vol. – 48 vol. départementaux (dont 9 de suppl.) – 34 vol. parisiens	Plon	Institut de France
1951-1981	8°, 12 vol.	Bibliothèque nationale	Direction des bibliothèques
1981-	8°, 6 vol.	CNRS puis DLL	DLL

Figure 1. Le *Catalogue général des manuscrits sur un siècle et demi*.

Source : PLAZANNET Fabien, « Le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2003, n° 5, p. 74-78 (en ligne). URL : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-05-0074-002> (consulté le 19 décembre 2010).

²³ *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Tome LXVI, Suppléments Arsenal, Reims*, Paris, Direction du Livre et de la Lecture, 1993.

1.2.2 A partir du milieu du XXe siècle, la remise en cause des catalogues imprimés

Bien avant la parution du dernier volume du *Catalogue général des manuscrits*, des interrogations se sont élevées en France et ailleurs dans le monde sur la pertinence de poursuivre le travail monumental que représentaient les catalogues papier initiés au XIX^e siècle. Des essais de définition d'une nouvelle forme de catalogage pour les manuscrits médiévaux sont alors formulés, opposant la plus grande rapidité d'exécution du catalogue sommaire à la plus grande scientificité du catalogue analytique. Le *Bulletin des Bibliothèques de France* se fait l'écho de ces débats au début des années 1960 : quatre articles consacrés au catalogage des manuscrits médiévaux paraissent en cinq ans, dans une revue dont la vocation est d'être généraliste.

En 1958, Gilbert Ouy, bibliothécaire au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, défend une nouvelle science qu'il nomme « archivistique des manuscrits »²⁴ ; il souligne l'importance de resituer chaque manuscrit médiéval au sein d'un fonds ou d'une collection, alors que le catalogage considère traditionnellement chaque document comme une entité isolée. Nous verrons que le format informatique EAD, initialement créé pour décrire des fonds d'archives, permet aujourd'hui de satisfaire à une telle conception, même si « l'archivistique des manuscrits » ne semble pas avoir eu une grande postérité en tant qu'expression. En 1960, Jean Porcher, conservateur en chef du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, insiste quant à lui sur les délais de parution des catalogues papier et plaide pour des catalogues moins exhaustifs et forcément imparfaits, mais qui permettent au moins au lecteur de savoir exactement quels sont les manuscrits conservés par la bibliothèque et quel est leur contenu²⁵. La méthode de catalogage mise en place à la Bibliothèque nationale, « à mi-chemin entre le catalogue sommaire (qui n'est qu'une liste d'attente) et l'étude exhaustive dont le tort est d'allonger sans mesure les délais d'exécution et de se trouver parfois dépassée dès la parution du catalogue », lui paraît être un bon compromis. Il se refuse cependant à traiter les collections de manuscrits de la même façon que des fonds d'archives.

Gilbert Ouy revient à la charge en 1961, cette fois-ci pour préconiser des méthodes et des formes de catalogues entièrement nouvelles²⁶. Il imagine que les notices de manuscrits pourraient prendre la forme d'un dossier contenant des fiches, qui décriraient le contenu du manuscrit, son aspect matériel, et donneraient une bibliographie le

²⁴ OUY Gilbert, « Pour une archivistique des manuscrits médiévaux », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1958, n° 12, p. 897-923 (en ligne). URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1958-12-0897-002>> (consulté le 30 décembre 2010).

²⁵ PORCHER Jean, « À propos des catalogues de manuscrits », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1960, n° 4, p. 79-82 (en ligne). URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1960-04-0079-002>> (consulté le 30 décembre 2010).

²⁶ OUY Gilbert, « Projet d'un catalogue de manuscrits médiévaux adapté aux exigences de la recherche moderne », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1961, n° 7, p. 319-335 (en ligne). URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1961-07-0319-002>> (consulté le 30 décembre 2010).

concernant. Ces trois types de fiches pourraient être rédigées par trois équipes différentes, les agents les plus spécialisés étant chargé de la description matérielle ; la fiche donnant le contenu du manuscrit serait pérenne, contrairement aux deux autres, amenées à évoluer avec les progrès de la recherche. Ces fiches pourraient être dupliquées, échangées avec d'autres bibliothèques – ce qui imposerait un travail de normalisation au niveau international –, et réutilisées pour constituer des catalogues thématiques (toutes les œuvres d'un même auteur, tous les manuscrits provenant d'une même abbaye...) grâce à l'élaboration d'index. On le voit, M. Ouy présentait déjà les nombreuses possibilités qu'offrent aujourd'hui les catalogues informatisés. Il conclut sur le temps que ferait gagner sa méthode par rapport aux entreprises contemporaines de rédaction de catalogues imprimés : « En procédant comme nous l'avons indiqué, il serait parfaitement possible à une équipe de six ou sept personnes disposant du matériel adéquat de doter en quinze à vingt ans d'un inventaire complet et définitif de tous les textes qu'il contient, et des répertoires correspondants, un grand dépôt riche de vingt-cinq ou trente mille manuscrits médiévaux. » Le délai paraît toujours relativement long, mais rappelons qu'il a fallu un siècle et demi pour répertorier dans le *Catalogue général des manuscrits* environ la moitié des manuscrits conservés dans les collections des bibliothèques françaises, avec des notices parfois extrêmement succinctes.

François Masai, conservateur à la Bibliothèque royale de Belgique, répond à Gilbert Ouy en 1963²⁷, notamment pour bien redéfinir quel doit être selon lui le rôle du bibliothécaire dans le catalogage des manuscrits médiévaux. Il ne doit pas devenir un spécialiste des textes, mais un historien du livre et un bibliographe. Ses seules compétences ne suffisent pas à satisfaire aux exigences auxquelles doivent répondre désormais les catalogues généraux de manuscrits ; l'avenir est aux catalogues spécialisés, rédigés par des chercheurs, tandis que les bibliothécaires doivent se recentrer sur leurs compétences propres. Ce débat a toujours cours actuellement, et recoupe l'opposition que nous avons déjà observée entre les besoins de signalement des manuscrits et les nécessités de la description scientifique.

Ce n'est qu'en 2003 que le catalogage des manuscrits médiévaux fait à nouveau parler de lui dans le *Bulletin des Bibliothèques de France*. Fabien Plazannet, conservateur de bibliothèque au Bureau des politiques documentaires de la DLL, présente les débuts du projet de conversion rétrospective du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, qui ouvre des perspectives vers un « Catalogue collectif national de manuscrits » et vers d'autres projets de valorisation des manuscrits²⁸. La conversion rétrospective du CGM s'achève en avril 2008, et deux articles viennent alors témoigner de cette réalisation. La même année, Yann Nicolas, conservateur à l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES), décrit les possibilités offertes par l'informatisation des catalogues de manuscrits à partir de l'exemple de Calames, le Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de

²⁷ MASAI François, « Le problème des catalogues de manuscrits médiévaux », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1963, n° 1, p. 1-10 (en ligne). URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1963-01-0001-001>> (consulté le 30 décembre 2010).

²⁸ PLAZANNET Fabien, « Le catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2003, n° 5, p. 74-78 (en ligne). URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-05-0074-002>> (consulté le 30 décembre 2010).

l'enseignement supérieur²⁹. L'année suivante, Florent Palluault, alors responsable du signalement national des manuscrits au sein du Catalogue collectif de France après avoir piloté le projet de rétroconversion du CGM, revient sur les différentes phases de cette opération de grande ampleur³⁰.

Une étape capitale a donc été franchie avec la conversion rétrospective du *Catalogue général des manuscrits*. La Bibliothèque nationale de France a entamé dans le même temps la rétroconversion de ses catalogues de manuscrits.

1.3 LES DIFFICULTÉS DE L'INFORMATISATION DES CATALOGUES DE MANUSCRITS MÉDIÉVAUX FACE À L'ABSENCE DE NORMALISATION

L'informatisation des catalogues de manuscrits médiévaux présente de nombreux avantages : des notices non figées pouvant être mises à jour et complétées ; des possibilités d'interrogation inégalées par le croisement des critères de recherche³¹ ; la consultation à distance ; l'insertion de liens entre les notices et d'autres documents, comme des reproductions numériques ou des notices d'autorité. Cependant, l'informatisation des catalogues de manuscrits médiévaux est intervenue de façon relativement tardive. Rappelons que l'information des catalogues de bibliothèques a commencé dans les années 1960 aux Etats-Unis ; le format MARC (Machine Readable Cataloging) a été mis au point à la Bibliothèque du Congrès entre 1965 et 1968. A titre de comparaison, l'informatisation de la chaîne de traitement des imprimés a débuté à la Bibliothèque nationale dès 1975 pour les ouvrages et périodiques français reçus par dépôt légal, en vue de la publication imprimée de la *Bibliographie de la France*. A la fin des années 1980, les différentes chaînes de traitement des documents étaient informatisées, et la consultation des catalogues informatisés était accessible aux lecteurs, y compris pour les documents imprimés du fonds patrimonial qui ont constitué le premier noyau de la base BN-OPALE, mise en service en décembre 1987 et consultable par le public dans la salle des catalogues dès février 1988³². En revanche, BnF archives et manuscrits, le catalogue dédié aux documents manuscrits et aux fonds

²⁹ NICOLAS Yann, « Calames, et après ? Un catalogue de manuscrits, quatre leçons et mille mashups », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2008, n° 6, p. 29-33 (en ligne). URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0029-005>> (consulté le 30 décembre 2010).

³⁰ PALLUAULT Florent, « Le catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France : informatisation et avenir », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2009, n° 1, p. 68-72 (en ligne). URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0068-010>> (consulté le 30 décembre 2010).

³¹ Pour naviguer dans les 116 volumes du *Catalogue général des manuscrits*, on avait recours à un index : POPOFF Michel (dir.), *Index général des manuscrits décrits dans le Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, Références, 1993, 3 vol. On imagine aisément à quel point l'informatisation du CGM a facilité les recherches par rapport à l'utilisation de cet outil.

³² Bibliothèque nationale de France, *BnF – Les catalogues* (en ligne). URL : <http://www.bnf.fr/fr/la_bnf/missions_bnf/a.mission_catalogues.html> (consulté le 30 décembre 2010).

d'archives conservés à la Bibliothèque nationale de France, a été mis en ligne en août 2007, et la conversion rétrospective des catalogues papier n'est toujours pas achevée.

L'absence de normalisation des notices de manuscrits est le principal obstacle à leur informatisation. On l'a vu, les catalogues se sont constitués par strates successives sur une longue période, dans des contextes différents. Même dans le cadre d'une entreprise collective menée au niveau national comme le *Catalogue général des manuscrits*, des disparités subsistent entre les notices. Les attentes envers les catalogues ont évolué elles aussi ; ils doivent désormais fournir une véritable description scientifique du manuscrit, ce qui requiert des compétences et du temps, et a conduit à l'écueil sur lequel ont fini par s'échouer les catalogues imprimés. Cependant, aucune norme internationale de description des manuscrits n'a été produite depuis lors, alors que des recommandations ont été éditées par exemple pour la description du livre ancien³³.

A défaut de pouvoir accomplir un travail de recatalogage généralisé, l'informatisation et la mise en ligne des notices existantes représente un immense progrès, longtemps entravé par la disparité des notices, et peut-être aussi par l'idée que le catalogage des manuscrits médiévaux était bien trop spécifique pour pouvoir faire l'objet d'un traitement informatique.

La longueur des notices, leur structure, leur mise en forme, les informations qu'elles apportent, varient en effet d'un catalogue à l'autre, et parfois entre les catalogues du même établissement. On notera ainsi les différences qui existent entre la notice d'un manuscrit de la Bibliothèque municipale de Troyes telle qu'elle se présente dans le tome 2 du *Catalogue général des manuscrits* (1855), et la notice du même manuscrit révisée par des chercheurs de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes en 1997.

³³ C'est la norme ISBD(A) (International Standard Bibliographic Description – Antiquarian), définie par l'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions). Depuis 2007, les différentes normes ISBD ont été consolidées en un document unique : *International standard bibliographic description (ISBD)*, recommended by the ISBD Review Group ; approved by the Standing Committee of the IFLA Cataloguing Section. Preliminary consolidated ed. München, K.G. Saur, 2007 (IFLA series on bibliographic control ; vol. 31). Consultable sur le site de l'IFLA : *International Standard Bibliographic Description – IFLA* (en ligne). URL : <<http://www.ifla.org/en/publications/international-standard-bibliographic-description>> (consulté le 30 décembre 2010).

Figure 2. Notice du manuscrit BM Troyes 486 dans le *Catalogue général des manuscrits* (1855).

Source : Notice rétroconvertie dans le *Catalogue collectif de France* (URL : <http://www.ccf.fr/portailccfr/jsp/index_view_direct_anonymous.jsp?record=eadcgm:EADC:D02A11789> (consulté le 30 décembre 2010), à partir de : HARMAND Auguste, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, Tome second : Troyes*, Paris, Imprimerie impériale, 1855.

[Médiathèque de l'agglomération troyenne. Troyes, Aube](#)

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements. Série in-quarto — Tome II. Troyes. Fonds général (1) 1-1272

Titre : Bibliothèque de la Ville

N° CGM : 486

Titre : S. Ieronimi Explanatio in XIV^{im} Epistolis Pauli apostoli

Date : XII^e siècle

Langue : latin

Support : Beau vélin

Importance matérielle : 181 feuillets

Autres caractéristiques matérielles : En belle minuscule, à deux colonnes, avec initiales coloriées et titres à l'encre rouge

Dimensions : In-folio

Provenance :

Clairvaux, F. 66.

Index : Jérôme (Saint) [*Auteur*] - In Epistolas Beati Pauli expositio

Afficher l'adresse URL

Figure 3. Notice du manuscrit BM Troyes 486 rédigée en 1997 par Jean-Paul BOUHOT et Jean-François GENEST.

Source : VERNET André (dir.), *La bibliothèque de l'Abbaye de Clairvaux du XII^e au XVIII^e siècle. Tome II, Les manuscrits conservés*, Paris, CNRS, 1997 (*Documents, Etudes et Répertoires publiés par l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes*).

F66 Troyes,	BM 486
Ps. Hieronymus, Explanatio in epistolis Pauli - Damasus	
<p>XIII^e s. Parchemin. 184 ff ; 325 x 220 mm ; deux colonnes par page ; 30 lignes par colonne; réglure à la mine de plomb.</p> <p>Composition. Garde, un bifolio qui est relié avec le quaternion de tête et dont le premier folio a été enlevé (f. 1); 1⁸-22⁸ chiffres de 1 à XXII, mais quelques chiffres ont disparu à la reliure, 23⁷(⁸ - 1) le dernier folio inutilisé a été enlevé (f. 178-184).</p> <p>Décoration. Titres et numéro des chapitres en rouge ; en titre courant numéro des lettres pauliniques en noir ; initiales peintes (rouge, vert, bleu ou ocre) et légèrement ornées (motifs géométriques).</p> <p>Reliure. Dos en basane fauve, plats de carton recouverts d'un papier verdâtre tacheté de marbre (XVIII^e s.).</p>	
<p>f. 1v^o (add., XII^e s.): <Prologus epistolarum Pauli>. (E)pistole ad romanos causa hec est ; des. : gentiles posse legis. - Stegmüller, RB 651 (§ 1).</p> <p>f. 2 : <Argumentum epistolarum Pauli. Omnis textus vel numerus epistolarum ; des. : qui emendatus melior fuerat factus. - Stegmüller, RB 651 (§ 4, recension f).</p> <p>f. 2-3v^o : <Item argumentum epistolarum. Primum intelligere nos oportet ; des. : cognoscentes vos habere meliorem et manentem substantiam. - Stegmüller, RB 669.</p> <p>f. 3v^o-4 : <Argumentum epistolae ad Romanos. - Stegmüller, RB 674.</p> <p>f. 4-5 : <Capitula in epistolam ad Romanos. 1. De nativitate Christi secundum carnem (...); 73. De mysterio ante Domini passionem in silencio habito, post passionem vero ipsius revelato.</p> <p>f. 5 : <Argumentum epistolae ad Romanos. - Stegmüller, RB 676.</p> <p>f. 5-173 : Ps. Hieronymus, <Interpolationes> in expositione XIII epistolarum Pauli apostoli, recensio longior; cf. éd. Souter cod. C. - Stegmüller, RB 3439-3452 ; Lambert, BHM 482.</p> <p>f. 173-183v^o : Ps. Hieronymus, <In epistolam ad Hebraeos. - Stegmüller, RB 3455; Lambert, BHM 485.</p> <p>f. 183v^o-184 : <Damasus, Carmen VII, de s. Paulo apostolo> (Versus a Jeronimo editi ad Damasum papam: cod.) - Stegmüller, RB 2046.</p>	
<p>Ex-libris. " Liber sancte Marie Clarevallis " (f. 183v^o, XII^e/XIII^e s.).</p> <p>Cotes anciennes. XV^e s., a) P 24, b) F43, c) F 66 (f. 184) ; F 66 (f. 182v^o, XVIII^e s.).</p>	
<p>Bibliographie. HARMAND, p. 214 ; WILMART, <i>Anc. bibl.</i>, p. 156 (p. 32, p. 121) A. SOUTER, <i>Peter's exposition of thirteen epistles of St Paul</i> (Texts and Studies, 9), Cambridge, 1922, fasc. 1: Introduction, p. 311-316 (description du ms), p. 316-317 (le ms. de Florence, <i>Bibl. Mediceo-Laurenz.</i>, Plut. XV Dext., Cod I [XII^e/XIII^e s.], dérive directement du ms. de Clairvaux) fasc. 2, 1926 : Text.</p>	

La notice la plus récente est plus longue, fournissant une description matérielle plus détaillée, une description plus fine du contenu, et apportant des informations supplémentaires (texte de l'ex-libris, anciennes cotes, bibliographie – dans laquelle est

citée la notice rédigée par Auguste Harmand dans le tome 2 du CGM –, etc.). Elle satisfait au besoin de description scientifique précise, tout en restant d'une ampleur limitée qui convient aux nécessités du signalement. Le contexte dans lequel elle a été rédigée est différent également, puisqu'il s'agit ici de répertorier un fonds aujourd'hui dispersé, celui des manuscrits provenant de la bibliothèque de Clairvaux.

L'encodage des notices de manuscrits dans un format informatique quel qu'il soit soulève ainsi des questions de restructuration et de réorganisation des données, et une réflexion afin de déterminer quel champ (ou zone dans le cas d'un format MARC) doit contenir quelle information.

La version des mêmes notices donnée par la base Patrimoine de la Médiathèque de l'agglomération troyenne illustre les difficultés qu'a pu rencontrer l'informatisation des notices de manuscrits. Ces deux notices ont été encodées au format MARC, ce qui se traduit dans les deux cas par une perte d'information.

Figure 4. Notice du manuscrit BM Troyes 486 dans le *Catalogue général des manuscrits*, encodée au format MARC dans la base Patrimoine de la Médiathèque de l'agglomération troyenne.

Source : Notice du manuscrit BM Troyes 486. Médiathèque de l'agglomération troyenne, *Base Patrimoine* (en ligne). URL : <http://patrimoine.grand-troyes.fr/clientBookline/service/reference.asp?INSTANCE=exploitation&OUTPUT=PORTAL&DOCID=FRCGMBPF-103876101-01a.xml> 1790&DOCBASE=EAD_ARCHIVES_CGM> (consulté le 19 décembre 2010).

Base d'archives du CGM

S. Ieronimi Explanatio in XIVim Epistolis Pauli apostoli

Objet : S. Ieronimi Explanatio in XIVim Epistolis Pauli apostoli

Cote du document : 486

Contexte : Manuscrits de la médiathèque de l'agglomération troyenne / Bibliothèque de la Ville /

Langue : latin

Note : Clairvaux, F. 66.

Dimensions : In-folio

Importance matérielle : 181 feuillets

Mots clés personnes : Jérôme (Saint)

Mots clés autres noms : In Epistolas Beati Pauli expositio

Date : XIIesiècle

Unité décrite : notice

Notices associées

Base d'archives pour les manuscrits (1)

► Recueil de commentaires sur les épîtres (Ms 486) Bible N.T. Epîtres. Paul: Recueil, exégèse

Afficher le détail dans le viewer

Lien permanent

Figure 5. Notice du manuscrit BM Troyes 486 dans le *Catalogue général des manuscrits de Troyes*, révisée par Jean-Pierre BOUHOT, encodée au format MARC dans la base Patrimoine de la Médiathèque de l'agglomération troyenne.

Source : Notice du manuscrit BM Troyes 486. Médiathèque de l'agglomération troyenne, *Base Patrimoine* (en ligne). URL : <http://patrimoine.grand-troyes.fr/clientBookline/service/reference.asp?INSTANCE=exploitation&OUTPUT=PORTAL&DOCID=MS_0486_00&DOCBASE=EAD_ARCHIVES_MANUSCRITS> (consulté le 19 décembre 2010).

Base d'archives pour les manuscrits

Recueil de commentaires sur les épîtres (Ms 486) Bible N.T. Epîtres. Paul : Recueil, exégèse

Titre : Recueil de commentaires sur les épîtres (Ms 486) Bible N.T. Epîtres. Paul : Recueil, exégèse

Cote : 486

Auteur(s) : pseudo Jérôme (Hieronymus (ps.))
Damase I (Damasus papa) (305?- 12/11/384) (pape) (saint)

Langue : Latin

Sujet(s) : Pères et docteurs de l'Église ; Manuscrits du Moyen Age ; Recueil, exégèse

Origine et provenance : Clairvaux, catalogue de 1472 : F 66

Description : 184 f., 325 x 220 mm

Lieu de conservation : Médiathèque de l'Agglomération Troyenne

Origine des données : Notice par J.-P. BOUHOT (CNRS/IRHT)

Bibliographie : L. HARMAND, Catalogue général des manuscrits, t. 2, 1855, p. 214 H.J. FREDE, « Eine neue Handschrift des Paulus kommentars von Pelagius », Revue bénédictine, 1963, 73, pp. 307-311. Source: Scriptorium, 1964, 1, Bull. cod. n° 153, pp. 125-126 ; Troyes, BM, fichier bibl E. NELLESSEN, « Lateinische Summarien Zum Hebräerbrief », Biblische Zeitschrift, 1970, 14. Source: Scriptorium, 1974, 2, Bull. cod. n° 877 ; Troyes, BM, fichier bibl H.J. FREDE, « Ein neuer Paulustext », Vetus latina, 1973-74, 7-8. Source: Scriptorium, 1976, 1, p. 152 ; Troyes, BM, fichier bibl. A. VERNET, J.-P. BOUHOT, et J.-F. GENEST, La Bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux, Du XIe au XVIIIe siècle, t. 2, 1997, p. 367

[Voir le manuscrit](#)

Voir la notice du Catalogue Général des Manuscrits des bibliothèques publiques de France

Base d'archives du CGM (1)

[notice_S. Ieronimi Explanatio in XIVimEpistolis Pauli apostoli Manuscrits de la médiathèque de l'agglomération troyenne / Bibliothèque de la Ville / S. Ieronimi Explanatio in XIVimEpistolis Pauli apostoli](#)

[Lien permanent](#)

Les éléments de description matérielle, la description fine du contenu, ont ainsi disparu avec la transposition au format MARC.

Les formats MARC, largement utilisés par les bibliothèques à travers le monde, ont en effet conçus pour décrire des imprimés, en distinguant les données d'édition (une description de référence valable indépendamment de la position du document dans un fonds) et d'exemplaire. Cette structure correspond donc à la production de documents en série, contrairement à la situation du manuscrit dont chaque témoin est unique. Par ailleurs, la zone 210 de l'UNIMARC par exemple, correspondant à l'adresse, caractérise le contexte de production, avec des informations telles que le lieu d'édition (\$a), l'éditeur (\$c), ou encore la date d'édition (\$d) ; cette structuration n'est guère pertinente dans le cas d'un manuscrit.

Un autre inconvénient des formats MARC, lorsqu'il s'agit de cataloguer des manuscrits, est leur incapacité à prendre en compte différents niveaux de description. En effet, les formats MARC visent à décrire des objets bibliographiques conçus comme des unités (une notice pour un livre), et la plupart des SIGB ne permettent qu'un catalogage sur trois niveaux : série, monographie, notice analytique. Par manque de granularité, les formats MARC ne conviennent donc pas pour décrire un fonds ou une collection, ce qui

explique le maintien de la tradition des catalogues imprimés. De plus, les entrées de documents manuscrits dans les bibliothèques concernent de plus en plus des ensembles (fonds d'archives, correspondances...), et non plus des documents isolés, ce qui est le cas du manuscrit médiéval. Ce sont en fait ces nouveaux types de documents (manuscrits modernes et contemporains) qui ont suscité la réflexion sur de nouvelles formes de catalogage, afin d'aller au-delà de l'unité bibliographique.

Ainsi, les archivistes américains ont créé à partir de la deuxième moitié des années 1980 des notices encodées au format MARC AMC, adaptation du format MARC à la norme APPM (Archives, personal papers and manuscripts) développée par la Bibliothèque du Congrès en 1983. Des notices bibliographiques décrivant globalement les fonds ont ainsi pu être consultées via des OPAC et des catalogues collectifs. Mais il n'était toujours pas possible de décrire le texte intégral des inventaires et catalogues d'archives et de manuscrits, du fait des limitations dues au format MARC.

Dans le cas des manuscrits médiévaux, qui restent des entités bibliographiques même dans le cas de recueils, des tentatives de catalogage au format MARC ont été réalisées, dans le but d'intégrer les notices des manuscrits au catalogue général de la bibliothèque et d'améliorer leur signalement. Ces opérations ont souvent été liées à des campagnes de numérisation des manuscrits, qui nécessitent de pouvoir s'appuyer sur un catalogue en ligne. La Bibliothèque municipale de Troyes fait partie des établissements qui se sont engagés dans cette voie ; ces notices rédigées au format MARC ont avant tout pour rôle de signaler les manuscrits et d'établir un lien entre la description bibliographique et la reproduction numérique³⁴. Dans le cadre du projet de conversion rétrospective du *Catalogue général des manuscrits*, des essais ont été conduits avec le format UNIMARC³⁵, qui n'a finalement pas été retenu car il ne permettait pas de prendre en charge la description structurée des collections. En revanche, dans le cas du Répertoire national des manuscrits littéraires français du XX^e siècle (Palme), le format INTERMARC intégré (format MARC utilisé par la Bibliothèque nationale de France)³⁶ a été utilisé avec succès, tout en demeurant un choix par défaut. Palme a ensuite été rétroconverti en XML-EAD en 2006³⁷.

Des formats informatiques s'appuyant sur les langages XML ont permis de développer de nouvelles options de description, appliquées d'abord dans les milieux archivistiques avant d'être transposées dans les bibliothèques, dont les fonds de manuscrits modernes et contemporains présentent beaucoup de points communs avec les archives (des

³⁴ [Catalogue général des manuscrits de Troyes] (en ligne). URL : <http://patrimoine.grand-troyes.fr/ClientBookline/toolkit/p_requests/formulaire.asp?GRILLE=EAD0CGM0RM_0&INSTANCE=exploitation&OUTPUT=PORTAL> (consulté le 30 décembre 2010).

³⁵ BnF – Format des notices bibliographiques [UNIMARC] (en ligne). URL : <http://www.bnf.fr/fr/professionnels/f_um/s.format_unimarc_notices_bibliographie.html> (consulté le 30 décembre 2010).

³⁶ BnF – Format INTERMARC bibliographique (en ligne). URL : <http://www.bnf.fr/fr/professionnels/f_intermarc/s.format_intermarc_biblio.html> (consulté le 30 décembre 2010).

³⁷ COHEN Gérard, « Le Répertoire national des manuscrits littéraires français du XX^e siècle », *BBF*, 2007, n° 5, p. 72-77 (en ligne). URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-05-0072-001>> (consulté le 30 décembre 2010).

ensembles de documents se présentant souvent en feuilles, de natures diverses). L'extension de ces formats aux manuscrits médiévaux ouvre de nouvelles perspectives tout en suscitant des interrogations sur leurs caractéristiques propres par rapport aux autres types de documents manuscrits. Les manuscrits médiévaux sont en effet des entités bibliographiques, ainsi que des objets finis, des documents aboutis. Devraient-ils être traités de façon spécifique du fait de leur format (le codex), de leur époque de production, de leurs procédés de fabrication ? L'informatisation des notices impose de toute façon une normalisation de fait de leur description, à rebours d'une longue tradition de catalogage éclatée dans le temps et dans l'espace.

2. Un état des lieux de l’informatisation des catalogues de manuscrits médiévaux en France

2.1 UNE NÉCESSITÉ DE NORMALISATION

L’informatisation d’un catalogue implique une normalisation des notices. Elles doivent être structurées de la même façon, et il faut déterminer quels éléments doivent correspondre à quels champs, afin de rendre possibles des recherches par critères. Or, on l’a vu, il n’existe pas de norme s’appliquant au catalogage des manuscrits médiévaux, et le caractère unique de chacun de ces documents rend toute uniformisation difficile. Une normalisation doit pourtant s’effectuer, d’abord au niveau de la description du manuscrit. Le choix d’un format informatique ensuite s’avère déterminant. Enfin, des outils de travail communs sont nécessaires à une uniformisation du catalogue.

2.1.1 La normalisation de la description

Malgré une longue tradition d’inventaire et de catalogage des manuscrits médiévaux, il n’existe pas en France de norme régissant leur description, et l’élaboration d’un tel document ne semble actuellement pas envisagée.

En revanche, il est apparu nécessaire d’élaborer des recommandations pour le catalogage des manuscrits modernes et contemporains. En 2010 a été publiée la recommandation DeMArch (« Description des manuscrits et fonds d’archives modernes et contemporains en bibliothèque »)³⁸, rédigée par le groupe de travail AFNOR « Description bibliographique des manuscrits modernes et contemporains »³⁹. En effet, un important travail de catalogage reste à faire concernant ces documents, notamment en ce qui concerne les fonds du XX^e siècle⁴⁰ ; la situation est différente de celle des manuscrits médiévaux, dont on peut estimer qu’ils ont quasiment tous été inventoriés.

³⁸ Association française de normalisation, Commission de normalisation Modélisation, production et accès aux documents, *Description des manuscrits et fonds d’archives modernes et contemporains en bibliothèque* : DeMArch (en ligne), 2010. URL : <<http://www.bivi.fonctions-documentaires.afnor.org/livres-blancs/recommandation-de-description-des-manuscrits-et-fonds-d-archives>> (consulté le 30 décembre 2010).

³⁹ Le groupe de travail AFNOR « Description bibliographique des manuscrits modernes et contemporains » (CG46/CN357/GE7) a été créé à l’initiative de la Direction du livre et de la lecture (Ministère de la culture et de la communication), le groupe est notamment composé de représentants de la Bibliothèque nationale de France, de grands établissements, de bibliothèques universitaires, et de bibliothèques municipales.

⁴⁰ Voir les résultats de l’enquête PAPE : *Patrimoine écrit – Service du Livre et de la Lecture* (en ligne). URL : <<http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/index.htm>> (rubrique « Plan d’action pour le patrimoine écrit », puis « Enquête nationale »).

De plus, les pratiques françaises de catalogage des manuscrits modernes et contemporains restent multiples et peu normalisées.

Les problématiques de DeMarch sont donc un peu différentes de celles qui se posent dans le cas des manuscrits médiévaux, même si tous les manuscrits présentent des caractéristiques communes. Ainsi, la recommandation précise qu'on entend, par « manuscrits modernes et contemporains », des « documents produits à partir de l'époque où la production normale des livres devient le fait de l'imprimerie, soit entre la fin du XVe siècle et la fin du XVIe siècle »⁴¹, par opposition aux manuscrits médiévaux. Mais les règles énoncées dans ce document peuvent s'appliquer de façon plus large, par exemple pour « décrire des documents antérieurs à l'apparition de l'imprimerie »⁴². Cependant, la recommandation DeMarch a été élaborée sur le modèle de la norme américaine publiée par The Society of American Archivists en 2004 : *Describing Archives : a content standard* (DACS), elle-même fondée sur la *Norme générale et internationale de description archivistique* ISAD(G)⁴³. Or cette norme, conçue pour la description de fonds d'archives, ne convient pas au manuscrit médiéval, qui forme une entité bibliographique complète et constitue un ouvrage abouti.

Dans le cas des manuscrits médiévaux, en France, le seul document auquel se référer est celui qui est actuellement en vigueur au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France pour le catalogage des manuscrits latins : *Règles à suivre pour la rédaction du catalogue des manuscrits latins*⁴⁴. La brève introduction de ce document l'inscrit dans la tradition des méthodes de description préconisées par Léopold Delisle à partir de 1884, appliquées ensuite dans le cadre du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*. Les règles qu'il décrit ont été appliquées dès le premier volume du *Catalogue général des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, paru en 1939. Une révision, rendue nécessaire par les nombreux ajouts et remaniements apportés au fur et à mesure de la publication des catalogues, en a été faite en 1978.

L'objectif de ces règles est d'abord de fournir un cadre scientifique à la description, de préciser tous les éléments devant être décrits afin de n'en oublier aucun, d'indiquer les mêmes éléments de la même manière dans chaque notice. Les révisions successives tendent globalement à un approfondissement de la description, notamment en ce qui concerne l'histoire et la description matérielle des manuscrits ; à la Bibliothèque nationale de France, ces parties de la notice peuvent être extrêmement développées aujourd'hui et prendre la forme de véritables articles scientifiques.

⁴¹ Association française de normalisation. *Description des manuscrits...*, *op. cit.* p. 2.

⁴² *Ibid.* Toutefois, DeMarch s'attache moins à la forme et à la description matérielle des documents que le précédent document de référence (*Règles pour la rédaction des notices de manuscrits modernes* rédigées par Marcel Thomas pour le Service des bibliothèques publiques en juin 1980) ; or cet aspect reste fondamental dans le cas des manuscrits médiévaux.

⁴³ International Council on Archives, *International Standard Archival Description-General* [Norme générale et internationale de description archivistique] (en ligne), 1999, 2^{ème} édition. URL : <[http://www.icacds.org.uk/fr/ISAD\(G\).pdf](http://www.icacds.org.uk/fr/ISAD(G).pdf)> (consulté le 30 décembre 2010).

⁴⁴ [LAFFITTE Marie-Pierre,] *Règles à suivre pour la rédaction du catalogue des manuscrits latins. Révision 1978*, document dactylographié, [2004].

La dernière version de ces règles de catalogage, rédigée en 2004, s'inscrit dans le contexte de la rétroconversion des catalogues de manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, dans une perspective de normalisation. Le texte a ainsi été présenté dans un document Word sous forme d'un tableau, avec à droite une colonne intitulée « Commentaires », afin de devenir un outil de communication et d'échange entre les différentes équipes impliquées dans ce projet. Des exemples sont donnés pour chaque règle de description, et certains éléments jugés particulièrement importants ont été signalés en rouge, dans une volonté de permettre la lecture de ce document par des non spécialistes.

Selon ces règles de catalogage, la notice se structure en trois parties. La première, « Titre », donne une indication brève du contenu du manuscrit (titre et auteur de chaque œuvre). La deuxième partie, « Contenu du manuscrit », est une description fine des œuvres comprises dans le manuscrit, dans l'ordre des feuillets : le nom de l'auteur et le titre ; dans certains cas, l'incipit et l'explicit ; des références bibliographiques s'il y a lieu. La troisième partie, « Description matérielle », est divisée en deux alinéas. Le premier regroupe des indications quant à la date, l'écriture, la décoration, les cahiers, les mentions diverses, les marques d'appartenance, les différentes cotes qui ont été attribuées au manuscrit. Le deuxième donne le support, le nombre des feuillets, les dimensions, et la description de la reliure. Ainsi, ces règles de catalogage visent à une description exhaustive du manuscrit, afin que la notice soit pour le lecteur un véritable outil d'entrée dans le document.

Ces règles concernent spécifiquement les manuscrits latins, même si la plupart des éléments décrits s'appliquent à l'ensemble des manuscrits médiévaux, quelle que soit la façon dont la notice est organisée. Faute de normes, on peut s'appuyer sur des catalogues récents, ou sur les publications de l'IRHT⁴⁵.

2.1.2 Le choix d'un format informatique

La normalisation de la description des manuscrits est donc une première étape. Dans un second temps, il convient d'encoder cette description au moyen d'un format informatique commun, offrant suffisamment de garanties quant à l'interopérabilité et à la pérennité des données.

2.1.2.1 Les avantages du XML

Les formats informatiques actuellement utilisés pour la description des manuscrits médiévaux reposent sur le langage informatique XML (eXtensible Markup Language, ou

⁴⁵ Le manuel de référence est actuellement : GEHIN Paul (dir.), *Lire le manuscrit médiéval. Observer et décrire*, Paris, Armand Colin, 2005 (Collection U, Histoire).

Langage Extensible de Balisage), qui permet de définir des formats de documents, et peut s'appliquer à toutes les règles de catalogage.

Mis au point en 1996 par le World Wide Web Consortium (W3C)⁴⁶, le XML est un langage qui présente l'information encadrée par des balises. Plus exactement, il s'agit d'un métalangage, ce qui signifie qu'il permet de définir des langages, et d'ajouter autant de balises que nécessaire. Il est orienté sur la description des objets, sans imposer de présentation spécifique ; celle-ci est gérée à part, ce qui permet d'appliquer n'importe quelle présentation en ajoutant une feuille de style, dans n'importe quel outil. Un document XML se présente comme un ensemble d'informations textuelles structurées dans un modèle arborescent au moyen de balises d'éléments.

Le XML présente de nombreux intérêts pour les bibliothèques, notamment dans le domaine de la description bibliographique. Il peut s'adapter à n'importe quel type de document, puisque l'utilisateur peut définir son propre langage et ses propres balises. Il rend possible des échanges de données entre des systèmes d'informations hétérogènes, car il n'est lié ni à une plate-forme, ni à un système d'exploitation, ni à une famille de logiciels. Par défaut, les documents XML sont des documents texte dont le jeu de caractères est l'Unicode, c'est-à-dire un jeu de caractères très complet prenant en charge de nombreux systèmes d'écriture. Il permet la consultation des données sous une forme statique, après transformation en HTML ou PDF, ou sous une forme dynamique, grâce à un moteur de recherche adapté.

Pour assurer l'interopérabilité des systèmes de description, il faut recourir à une DTD (Document Type Definition, ou Définition de type de document), c'est-à-dire à une « grammaire » associée à des documents XML qui définit la structure et la liste des balises utilisées (nature des données et arborescence). Une DTD définit ainsi les éléments, leur hiérarchisation, les attributs pouvant leur être associés, et les valeurs permises pour ces attributs. Un document est dit bien formé quand il est conforme aux règles du XML, mais pour être déclaré valide, il doit également être conforme aux règles définies par sa DTD. Les DTD tendent actuellement à laisser la place à des schémas XML qui jouent le même rôle mais offrent des possibilités supplémentaires en matière de contrôle des données et d'interactions avec d'autres schémas.

Le XML répond donc aux besoins d'interopérabilité et de pérennité des données. Contrairement aux formats MARC, il présente la souplesse nécessaire pour la description des documents spécifiques que sont les manuscrits médiévaux.

2.1.2.2 L'EAD, un format conçu pour la description de fonds d'archives utilisé pour décrire les manuscrits médiévaux

Le format informatique actuellement utilisé en France pour la description des manuscrits médiévaux est l'EAD (Encoded Archival Description, ou Description archivistique

⁴⁶ World Wide Web Consortium (W3C) (en ligne). URL : <<http://www.w3.org/>> (consulté le 30 décembre 2010).

encodée). C'est un standard d'encodage des instruments de recherche archivistiques basé sur le langage XML, développé pour la création d'inventaires électroniques destinés à être mis en ligne et conçu pour structurer les fichiers de manière hiérarchique. L'EAD trouve donc son origine dans l'application au support informatique de normes de descriptions.

La DTD EAD a été développée à partir de 1993 à l'Université de Berkeley. En 1995, le groupe de recherche EAD s'est structuré en groupe de travail, composé de représentants de la Bibliothèque du Congrès, de bibliothèques universitaires américaines, des archives nationales américaines, et du secteur commercial privé, ensuite rattaché à la Société des Archivistes Américains. En 1996, la Bibliothèque du Congrès s'est engagée à assurer la maintenance informatique de l'EAD, ainsi que la diffusion de l'information à son sujet⁴⁷.

La première version de l'EAD, parue en 1998, reposait sur le langage SGML. La seconde version, actuellement utilisée, date de 2002 et est fondée sur le XML (qui dérive lui-même du SGML) ; elle permet une meilleure prise en compte de la norme ISAD(G). Un schéma XML a été publié en 2007, ouvrant de nouvelles perspectives, mais la DTD de 2002 reste actuellement la référence. Cependant, la Société des Archivistes Américains a lancé en 2010 une révision de l'EAD, dont une nouvelle version devrait être publiée sous forme de schéma XML en 2013.

Le standard EAD appartient à la Société des Archivistes Américains, mais il est librement utilisable par tous. Depuis une dizaine d'années, il est largement utilisé à travers le monde (en France depuis 2000). Un groupe de travail s'est mis en place en France sous l'égide de l'AFNOR, regroupant des représentants des bibliothèques, des archives et du secteur privé, afin de traduire la documentation officielle de l'EAD mais aussi de vérifier l'applicabilité du standard aux pratiques françaises.

L'EAD comprend 146 éléments, dont 8 seulement sont obligatoires. Ces éléments se répartissent en :

- 41 éléments génériques, communs à la plupart des textes, liés à la mise en forme : paragraphe <p>, tableau <table>, numéro <num>, abréviation <abbr>, note <note>...
- 23 éléments de métadonnées, donnant des informations sur la notice ou l'inventaire lui-même : titre propre <titleproper>, auteur <author>, encodage <creation>...
- 18 éléments de structure : parties liminaires <frontmatter>, corps de la description <archdesc>...
- 36 éléments d'information spécifiques : nom du producteur <origination>, description physique <physdesc>, restrictions de communication <accessrestrict>...
- 12 éléments points d'accès : nom de personne <persname>, nom de collectivité <corpname>, sujet <subject>, nom géographique <geogname>...
- 16 éléments de lien : pour naviguer à l'intérieur de la notice ou de l'inventaire <ref>, ou pour pointer vers des documents numériques liés (images...)

⁴⁷ EAD : *Encoded Archival Description Version 2002 Official Site (EAD Official Site, Library of Congress)* (en ligne). URL : <<http://www.loc.gov/ead/index.html>> (consulté le 30 décembre 2010).

On appelle instrument de recherche⁴⁸ le document dans lequel sont regroupées les informations décrivant un manuscrit isolé ou un fonds ; c'est l'équivalent en EAD d'une notice ou d'un ensemble de notices. Il comprend un en-tête qui contient les métadonnées de l'instrument de recherche lui-même (balise <eadheader>), l'équivalent d'une page de titre (<frontmatter>), et la description du fonds (<archdesc>) : le contenu, le contexte et l'importance matérielle d'un ensemble documentaire ; ce peut être la description d'un manuscrit isolé ou la description hiérarchisée d'un ensemble de documents ou d'un fonds. Il y a donc une distinction entre la description bibliographique de l'instrument de recherche et la description archivistique du fonds.

L'EAD, conçue pour la description de fonds archivistiques, présente donc de grands avantages pour la description des manuscrits médiévaux, tout d'abord parce qu'elle permet une description hiérarchisée. Elle permet ainsi de décrire à différents niveaux un fonds de manuscrits et ses différents éléments, et surtout les manuscrits composés de plusieurs textes présentant parfois des dates et des caractéristiques différentes.

Seulement 8 éléments étant indispensables, elle présente une grande souplesse d'utilisation. Le même format informatique peut ainsi permettre à une bibliothèque de décrire tous les documents manuscrits conservés dans ses collections, quelque soit leur date et leur nature ; par exemple, dans le cas de la Bibliothèque nationale de France, l'EAD permet de décrire aussi bien la Bible de Charles le Chauve (ms. BnF Latin 1) que les papiers de Marcel Proust ou encore les archives administratives de la bibliothèque. Dans le contexte de la rétroconversion des catalogues de manuscrits, l'EAD peut s'adapter à toutes les formes de notices ; or, en l'absence de normes pour le catalogage des manuscrits médiévaux, les notices qu'on avait besoin de rétroconvertir sont assez disparates, tant dans le fond que sur la forme. C'est ce qui explique le choix de l'EAD pour la rétroconversion du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*.

Cette souplesse d'utilisation permet aussi à chaque établissement d'adapter la description à ses besoins et à ses moyens : le catalogueur peut choisir d'encoder les éléments de description aussi finement que le lui permet l'arborescence de l'EAD, ce qui permettra une indexation très précise, ou bien à l'inverse de baliser un bloc d'informations non distinguées les unes des autres, ce qui s'avère utile dans le cas de rétroconversion de catalogues dont la structuration en EAD nécessiterait un balisage manuel important.

Enfin, il est possible d'enrichir progressivement une description en fonction des priorités de l'établissement : ainsi, le Département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France publie des notices succinctes en attendant de les retravailler et de donner une description plus approfondie du document, par exemple dans le cas de nouvelles acquisitions qui sont ainsi signalées rapidement.

Cependant, la souplesse d'utilisation de l'EAD présente aussi des inconvénients, d'autant plus que la définition de certains éléments prête facilement à interprétation.

⁴⁸ Définition donnée dans la *Norme générale et internationale de description archivistique ISAD(G)* : « terme générique pour tout outil de description ou de référence élaboré ou reçu par un service d'archives dans l'exercice de son contrôle administratif ou intellectuel sur les documents d'archives ».

Dans le contexte des bibliothèques, il est donc important de normaliser les pratiques d'encodage, de définir l'utilisation de l'EAD en général et d'encadrer l'emploi des différents éléments, afin de garantir la cohérence des données au niveau national et leur interopérabilité pour une exploitation correcte par les catalogues collectifs en ligne. De plus, un travail important a déjà été accompli dans le domaine de la conversion rétrospective des catalogues de manuscrits, notamment avec la rétroconversion du *Catalogue général des manuscrits*, et, au-delà des procédures de correction et de révision des notices, il faut à présent envisager l'utilisation de l'EAD pour le catalogage courant. C'est pourquoi un groupe de travail, piloté par la Direction du livre et de la lecture (devenue le Service du livre et de la lecture en janvier 2010), élabore actuellement un *Guide des bonnes pratiques de l'EAD en bibliothèque*, qui devrait être disponible début 2011⁴⁹.

Par exemple, il a été décidé que les points d'accès correspondant à des noms de personnes, encodés dans l'élément Nom de personne <persname>, doivent systématiquement être assortis d'un attribut. Les attributs servent à préciser la valeur de l'élément ou à le qualifier. Ils sont facultatifs, mais la « bonne pratique » définie par le groupe de travail impose l'utilisation de deux attributs pour l'élément <persname> :

- **NORMAL** pour donner une forme normalisée du nom. Si possible, on utilise un référentiel pour gérer la forme normalisée : **SOURCE** pour préciser de quel référentiel la forme normalisée provient ; **AUTHFILENUMBER** pour identifier de manière univoque la notice d'autorité au sein du référentiel concerné. Cette pratique permet donc de normaliser les noms de personne et de faire un lien vers une notice d'autorité existante (notices d'autorité de la BnF ou du SUDOC par exemple).
- **ROLE** pour préciser quel rôle joue le nom par rapport aux documents décrits : sujet, auteur, etc. Il faut se référer à la liste fermée de valeurs en usage dans l'établissement ou le réseau auquel il participe. Dans le cadre de la rétroconversion du *Catalogue général des manuscrits*, la liste a été élaborée d'après celle du format MARC.

D'autres éléments doivent encore être précisés, comme l'élément Genre et caractéristiques physiques <genreform>, qui est flou et multiforme dans sa définition.

2.1.2.3 La TEI-MS, un format XML spécifiquement destiné à décrire des manuscrits

L'EAD, initialement conçue pour décrire des fonds d'archives, s'est imposée en France pour le catalogage des manuscrits médiévaux, mais d'autres formats informatiques sont utilisés ailleurs dans le monde⁵⁰ ; c'est le cas notamment de la TEI (Text Encoding Initiative), un autre format XML.

⁴⁹ *Guide des bonnes pratiques de l'EAD en bibliothèque* (en ligne). URL : <<http://www.bonnespratiques-ead.net/>> (consulté le 30 décembre 2010).

⁵⁰ Voir le tour d'horizon présenté par Florent PALLUAULT lors des Journées d'étude « Manuscrits dans tous leurs états » qui ont eu lieu les 27 et 28 septembre 2006 à la Bibliothèque municipale d'Orléans (« Les catalogues de manuscrits en ligne en France et à l'étranger : à travers les exemples de l'informatisation du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (CGM) et de la conversion du Répertoire des manuscrits français du XXe siècle (Palme) », consultable sur le site

Depuis une dizaine d'année, des essais ont été faits pour créer des formats spécifiquement adaptés à la description des manuscrits médiévaux. Ainsi, le projet européen MASTER (Manuscript Access through Standards for Electronic Records), lancé en 1999, visait à créer un système générique permettant la description des manuscrits, basé sur SGML et XML, dans l'objectif d'offrir un accès unifié aux catalogues de manuscrits médiévaux des bibliothèques européennes. La première étape, pour cette équipe internationale dont faisaient partie des spécialistes des manuscrits médiévaux – l'IRHT y représentait la France –, a été d'effectuer un travail de normalisation de la description des manuscrits, avant de mettre en place un schéma de description uniformisé. Mais après la fin du projet en 2001, la DTD MASTER n'a pas reçu de validation internationale, et n'a pas été maintenue faute de financements.

En 2006, le consortium TEI, une organisation internationale à but non lucratif travaillant à développer des normes pour la représentation des textes sous forme numérique, a repris les métadonnées décrites dans le projet MASTER pour élaborer un nouveau format, TEI-MS (TEI Manuscripts Description)⁵¹. En effet, la DTD MASTER s'appuyait sur la TEI.

La TEI, dont la dernière version, la TEI-P5, date de 2007, n'est pas à proprement parler une DTD ou un schéma XML, mais un cadre dans lequel créer des DTD adaptées à des besoins spécifiques. Elle se présente sous la forme d'un ensemble de recommandations décrivant des modules que l'on peut combiner pour créer une DTD. L'un de ces modules, Manuscript Description, concerne la description de documents manuscrits,

L'élément <msDesc>, indiquant que le document contient la description d'un manuscrit, contient 7 éléments :

- <msIdentifier> : informations nécessaires à l'identification du manuscrit.
- <head> : en-tête.
- <msContents> : description du contenu intellectuel du manuscrit ou d'une partie du manuscrit.
- <physDesc> : description physique du manuscrit ou d'une partie du manuscrit.
- <history> : historique du manuscrit ou d'une partie du manuscrit.
- <additional> : informations additionnelles telles que la bibliographie du manuscrit, les informations administratives, la disponibilité du manuscrit sur microfilm...
- <msPart> : description de manuscrits originellement distincts désormais rassemblés sous une même reliure, ou des parties d'un manuscrit.

Chacun de ces sept éléments contient d'autres éléments décrivant les caractéristiques du manuscrit médiéval : ainsi, l'élément <physDesc> contient des éléments de description

de la Bibliothèque municipale d'Orléans à l'adresse http://www.bm-orleans.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=exploitation&PORTAL_ID=ermsele_manuscrits.xml (consulté le 30 décembre 2010).

⁵¹ TEI Consortium, « 10 Manuscript Description », *P5: Guidelines for Electronic Text Encoding and Interchange* (en ligne), 2007. URL: <http://www.tei-c.org/release/doc/tei-p5-doc/html/MS.html#Note73> (consulté le 30 décembre 2010).

du support et à la mise en page (<collation>, <foliation>...), des éléments de description de l'écriture et de la décoration (<handDesc>, <descoDesc>, <music>...), des éléments de description de la reliure et des sceaux (<bindingDesc>, <sealDesc>...).

La TEI-MS possède aussi des éléments descriptifs standards pour décrire les caractéristiques du manuscrit au niveau d'un paragraphe. Ces onze éléments montrent qu'il s'agit d'un format pensé pour la description du manuscrit médiéval. Ainsi, l'élément <catchwords> décrit le système d'annotations utilisé pour assurer un ordre correct des cahiers formant un codex ou un incunable ; l'élément <heraldry> contient une formule héraldique.

Peu de bibliothèques utilisent la TEI pour décrire leurs manuscrits. On peut donner l'exemple de la Bibliothèque nationale de la République tchèque, qui coordonne le projet ENRICH (European Networking Resources and Information concerning Cultural Heritage)⁵², qui vise à offrir un accès au patrimoine documentaire de plusieurs institutions européennes en s'appuyant sur une bibliothèque numérique, Manuscriptorium⁵³. Celle-ci est basée sur la TEI-MS P5 pour la description des manuscrits. La structure des notices des manuscrits de la Bibliothèque nationale tchèque, par exemple, correspond aux 7 éléments principaux de la TEI-MS, et l'on peut aussi afficher les notices en XML.

En France, la TEI-MS n'est pas utilisée pour la description et le signalement des manuscrits médiévaux. Cependant, elle est très largement employée pour l'édition électronique de textes. Par exemple, dans le cas de l'édition électronique des chartes de Saint-Denis, consultable sur le site des Editions en ligne de l'Ecole des Chartes depuis juin 2010⁵⁴, deux travaux d'édition différents ont été effectués. L'Inventaire général du chartrier (fin XVII^e - début XVIII^e siècle) a été encodé en EAD, choix logique puisque ce format a été conçu pour la description des fonds d'archives. L'édition critique des textes du Cartulaire blanc de l'abbaye, compilé dans le dernier quart du XIII^e siècle, a quant à elle été encodée en TEI ; en effet la TEI permet de baliser finement les différents éléments d'un texte. A ce jour, quatre chapitres, soit 284 actes, ont été édités ; l'édition est appelée à se poursuivre progressivement. Un autre format XML, METS, a été utilisé pour décrire les relations entre les sous-ensembles du corpus ainsi que pour consigner des métadonnées globales sur ces fichiers, notamment dans un objectif de préservation en vue de l'archivage.

⁵² *ENRICH – Towards a European Digital Library of Manuscripts* (en ligne). URL : <<http://enrich.manuscriptorium.com/>> (consulté le 30 décembre 2010).

⁵³ *Bibliothèque Européenne de Manuscrits – Manuscriptorium* (en ligne) . URL : <<http://www.manuscriptorium.com/?q=fr>> (consulté le 30 décembre 2010).

⁵⁴ *Chartes de l'abbaye de Saint-Denis* (en ligne). URL : <<http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).

2.1.3 La constitution d'outils communs

Le processus de normalisation nécessaire à la constitution d'un catalogue informatisé de manuscrits médiévaux passe donc par une uniformisation de la description des manuscrits, par le choix d'un format informatique commun, et enfin par la mise en place d'outils similaires au niveau national.

Tout d'abord, des outils de catalogage sont nécessaires. Pour encoder un document en XML, on doit recourir à un éditeur XML, un logiciel permettant de créer un document dans un langage à balises, avec des fonctionnalités ajoutées pour faciliter l'édition XML. Il faut aussi un parseur, c'est-à-dire un analyseur syntaxique permettant de récupérer, dans une structure XML, des balises, leur contenu, leurs attributs, et de les rendre accessibles. En effet, le XML est uniquement un langage de structuration et de représentation de données ; il ne comporte pas d'instructions de contrôle et ne permet donc pas d'exploiter directement les données. Le parseur est aussi un outil de contrôle : les analyseurs non-validants contrôlent simplement que le document XML est bien formé (conforme aux règles du XML) ; les analyseurs validants vérifient aussi si le document XML est valide (conforme à sa DTD). Le parseur est intégré à l'éditeur XML ou au navigateur Internet.

Le XML s'attachant au contenu du document et non à sa présentation, il faut recourir à des outils spécifiques pour l'affichage des données, comme des feuilles de style CSS (Cascading Style Sheets ou Feuilles de style en cascade ; CSS est un langage informatique servant à décrire la présentation des documents HTML et XML) ou des programmes de transformation comme le XSL-T. Le XSL-T (eXtensible Stylesheet Language, ou Langage extensible de feuilles de style), qui est un standard du W3C, comme le XML, est un langage qui transforme un document XML en un autre format, généralement en HTML, reconnu par un navigateur.

Enfin, il est nécessaire de recourir à un outil de publication, de consultation et de recherche sur le web pour pouvoir rendre les données accessibles.

Pour cataloguer des documents en EAD, il faut donc disposer d'une part d'un outil de production des notices en EAD, d'autre part d'un outil d'affichage de ces notices. Pour ce qui est de l'outil de catalogage, à ce jour, aucun prestataire n'en propose sur le marché. Les outils actuellement utilisés en bibliothèque ont donc été développés en interne, en parallèle des premières expérimentations de l'EAD dans les bibliothèques françaises et surtout du projet de rétroconversion du *Catalogue général des manuscrits*, pour lequel le format informatique EAD a été retenu.

Pour les établissements d'enseignement supérieur, à partir de 2006, l'ABES (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur) a développé Calames (Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur), qui est à la fois un outil de catalogage en EAD et un outil d'affichage, de recherche et de consultation des données. L'outil de catalogage de Calames s'appuie sur l'éditeur XML XMetal. La Bibliothèque nationale de France, de son côté, a fait appel à un prestataire en 2005 pour développer

PiXML (Production d'Instruments de Recherche en XML), logiciel permettant de créer des instruments de recherche et de les gérer dans le cadre de collections ; l'éditeur XML utilisé a été XMLSpy, puis XMetal. La publication et la consultation des données se font grâce à l'application Pleade, un logiciel libre contenant un moteur de recherche spécifiquement créé pour indexer des données en EAD⁵⁵. En dehors de PiXML et de Calames, il n'existe aucun autre outil spécifiquement dédié au catalogage en EAD et à son usage en bibliothèque.

Une fois les données encodées et publiées, un cadre est nécessaire afin de permettre un accès commun aux notices, qui peut prendre la forme d'un portail à partir duquel on effectue une recherche fédérée sur plusieurs catalogues de bibliothèques, ou bien d'un catalogue collectif regroupant les notices de plusieurs établissements.

En France, les notices informatisées des manuscrits médiévaux sont consultables dans deux catalogues collectifs. D'une part, le Catalogue collectif de France (CCFr)⁵⁶ a été élaboré entre 1997 et 2000 à l'initiative des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale ; depuis 2001, sa gestion a été confiée à la Bibliothèque nationale de France. C'est d'abord un outil permettant la localisation de plus de 15 millions de documents, conservés à la Bibliothèque nationale de France et dans les principales bibliothèques françaises. Le CCFr permet aussi de faire des recherches sur d'autres grands catalogues français : le catalogue général de la Bibliothèque nationale ; le SUDOC, catalogue commun des bibliothèques de l'enseignement supérieur ; la base Patrimoine, catalogue des fonds anciens et locaux de 60 bibliothèques municipales et spécialisées. Il donne aussi accès au Répertoire national des bibliothèques et fonds documentaires (RNbfd) qui contient la description détaillée d'environ 4800 bibliothèques françaises et de 1700 fonds.

Le CCFr est aujourd'hui le plus important catalogue collectif de manuscrits en France. Il contient les notices issues de la conversion rétrospective du *Catalogue général des manuscrits* décrivant les collections de manuscrits conservées dans les bibliothèques dépendant des collectivités territoriales (soit environ 146 000 notices). Les notices issues de la rétroconversion de la base Palme (Répertoire des manuscrits littéraires français du XX^{ème} siècle) sont également consultables dans le CCFr. Il permet également de faire des recherches sur BnF archives et manuscrits, le catalogue des archives et des manuscrits conservés par la Bibliothèque nationale de France, au département des Manuscrits, au département des Arts du spectacle et à la Bibliothèque de l'Arsenal ; ce catalogue, qui sera présenté plus loin, est bien sûr accessible par ailleurs sur le site de la BnF⁵⁷. Le CCFr permet donc de rechercher et de localiser, dans les fonds de nombreux établissements français, de nombreux documents, parmi lesquels des manuscrits, dont des manuscrits médiévaux.

⁵⁵ Le site de Pleade : <<http://pleade.com/>> (consulté le 30 décembre 2010).

⁵⁶ *Catalogue collectif de France* (en ligne). URL : <<http://www.ccf.fr/bnf.fr>> (consulté le 30 décembre 2010).

⁵⁷ *BnF Archives et Manuscrits* (en ligne). URL : <<http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).

Calames⁵⁸ est le deuxième catalogue collectif français rassemblant des notices de manuscrits. Il contient les notices issues de la conversion rétrospective du *Catalogue général des manuscrits* et de Palme relevant des bibliothèques universitaires, de grands établissements nationaux et de bibliothèques de recherche.

Deux tutelles différentes – ministère de la Culture, ministère de l'Enseignement supérieur – expliquent l'existence de ces deux catalogues, l'un administré par la Bibliothèque nationale de France, l'autre développé par l'ABES.

Des portails nationaux ont été développés dans d'autres pays et sont parfois consacrés uniquement aux manuscrits médiévaux. Le site Manuscripta Mediaevalia⁵⁹ offre ainsi un accès unique à la totalité des manuscrits médiévaux numérisés en Allemagne (25 000 documents numérisés pour 75 000 notices). Ces documents sont mis à disposition des chercheurs, premier public visé. Conçu d'abord pour gérer les reproductions photographiques des manuscrits, le site est devenu ensuite la traduction informatique d'un catalogage scientifique approfondi, mené systématiquement depuis les années cinquante, de façon normalisée et centralisée. Les documents sont accessibles par un catalogue. Le site propose, de plus, une information sur les documents disponibles prochainement ainsi qu'une liste de discussion.

En Suisse, le projet e-codices⁶⁰ a pour objectif « de mettre à disposition, dans une bibliothèque virtuelle, tous les manuscrits suisses du Moyen Âge et une sélection de manuscrits de l'Époque moderne. Les manuscrits sont numérisés dans leur intégralité et accompagnés de descriptions scientifiques. Ceci permet d'avoir un instrument de travail orienté vers la recherche qui s'adresse aussi à toute personne intéressée ». Actuellement, la bibliothèque virtuelle contient 695 manuscrits de 29 bibliothèques différentes. Les versions numérisées des manuscrits sont liées à une description scientifique encodée en XML selon le standard de la TEI pour le traitement informatique des notices de manuscrits. Selon les situations, ces notices sont issues de conversions rétrospectives, données dans une version corrigée depuis la rétroconversion, ou parfois rédigées expressément pour e-codices. Différentes versions d'une même notice peuvent donc cohabiter, l'une d'elle, la plus récente et généralement la plus détaillée, étant désignée comme description « standard », les autres étant des descriptions « complémentaires ».

Au niveau supra-national, la bibliothèque virtuelle Europeana⁶¹, lancée en novembre 2008, vise à rendre le patrimoine culturel et scientifique de l'Europe accessible au grand public, en donnant accès à de nombreuses ressources numériques : « peintures, musiques, films et livres provenant des galeries, bibliothèques, archives et musées de l'Europe ». Europeana compte actuellement 14,6 millions d'objets numériques. Dans ce cadre, plusieurs projets concernent des manuscrits médiévaux.

⁵⁸ Calames (en ligne). URL : <<http://www.calames.abes.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).

⁵⁹ Manuscripta Mediaevalia (en ligne). URL : <<http://www.manuscripta-mediaevalia.de/handschriften-forum.htm>> (consulté le 30 décembre 2010).

⁶⁰ e-codices (en ligne). URL : <<http://www.e-codices.unifr.ch/fr>> (consulté le 30 décembre 2010).

⁶¹ Europeana (en ligne). URL : <<http://www.europeana.eu/portal/index.html>> (consulté le 30 décembre 2010).

Ainsi, la constitution de ces portails communs au niveau national est liée à l'essor du web et à la nécessité de mieux signaler les manuscrits par un accès unique, mais aussi aux projets de numérisation, qui exigent de lier les documents numérisés à des notices descriptives scientifiques, normalisées et à jour.

2.2 UNE GRANDE ENTREPRISE DE CONVERSION RÉTROSPECTIVE : LA RÉTROCONVERSION DU CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE FRANCE

Jusqu'aux années 2000, l'informatisation des catalogues de manuscrits a connu un important retard, dû à l'absence d'une normalisation de la description et aux difficultés techniques posées par la transposition des notices dans un format informatique – le format MARC, principal format informatique utilisé en bibliothèque, se montrant peu adapté à la description de documents uniques et souvent composites. La conversion rétrospective du volumineux *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, effectué entre 2005 et 2008, a permis de mettre en ligne les notices d'un grand nombre de manuscrits (sans doute près de la moitié des manuscrits conservés dans les collections des bibliothèques françaises en dehors de la Bibliothèque nationale de France), et ouvre d'intéressantes perspectives.

2.2.1 Un projet de rétroconversion massive

Au début des années 2000, il est apparu nécessaire d'informatiser le *Catalogue général des manuscrits* (CGM) afin d'améliorer la visibilité de ces collections par la mise en ligne des notices descriptives et de relancer la dynamique de signalement en permettant les mises à jour, ajouts et corrections à l'issue du projet⁶². Elaboré sur un siècle et demi, le CGM représentait alors un ensemble important de 106 tomes en 116 volumes (soit 72 000 pages, 182 000 notices et environ 917 000 entrées d'index) couvrant les collections de manuscrits de 519 établissements, dont 42 appartenant au réseau de l'Enseignement supérieur.

En 2002 a été mis en place un comité de pilotage rassemblant des représentants des ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur, de la Bibliothèque nationale de

⁶² Voir : PLAZANNET Fabien, « Le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2003, n° 5, p. 74-78 (en ligne). URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-05-0074-002>> (consulté le 30 décembre 2010) ; PALLUAULT Florent, « Le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* : informatisation et avenir », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2009, n° 1, p. 68-72 (en ligne). URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0068-010>> (consulté le 30 décembre 2010).

France, et de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur. La même année, suite à une étude du cabinet DoXulting, mandaté pour étudier le format de structuration de données le plus approprié, le comité a validé le choix de l'EAD, retenue pour sa souplesse permettant de s'adapter à la diversité des notices du CGM et à la diversité des documents décrits, pour sa structuration hiérarchique, et pour son interopérabilité. L'EAD n'était alors pas utilisée dans les bibliothèques françaises, mises à part des expérimentations menées à la Bibliothèque nationale de France (en particulier, le volume des *Nouvelles Acquisitions Françaises* paru en 1999 avait été converti en EAD en 2001, sous la forme d'un CD-ROM). Suite au choix de ce format, des tests d'encodage ont été réalisés, afin de vérifier si l'EAD s'appliquait bien aux notices du CGM, et surtout le degré d'automatisation du balisage ; puis eurent lieu des tests de publications des données sur des prototypes d'interfaces.

En 2003, la réalisation du projet a été confiée à la Bibliothèque nationale de France, d'une part car elle avait déjà mené quelques expérimentations en EAD au Département des Manuscrits, d'autre part car la Direction du Livre et de la Lecture voulait rendre les notices rétroconverties du CGM accessible par le Catalogue collectif de France, administré par la BnF.

Le cahier des charges rédigé en 2004 divisait le marché en deux lots : le rendu en mode texte (numérisation et océrisation) d'une part, et l'encodage de l'autre ; en effet, peu de prestataires avaient l'expérience des deux. L'encodage a lui-même été divisé en deux sous-lots. Le premier correspondait aux notices des établissements de l'Enseignement supérieur, ce qui concernait essentiellement six établissements, dont les conservateurs étaient prêts à travailler à des relectures et à des corrections sous l'égide de l'ABES. Le deuxième sous-lot regroupait toutes les autres notices, correspondant à plusieurs centaines d'établissements dépendant du ministère de la Culture ; le traitement des données fut assuré par le chef de projet.

La numérisation des volumes imprimés du CGM démarra en 2005, avec une insistance sur la qualité de l'océrisation ainsi que sur la préservation de la structure des volumes, nécessaire afin de conserver les informations de pagination et de lier la notice aux entrées d'index qui y renvoyaient en fin de volume.

L'étape suivante a été le traitement des index et des notices océrisés afin de préparer l'encodage. Les entrées d'index tout d'abord ont été découpées, puis caractérisées (nom de personne, nom de famille, nom de collectivité, sujet, titre...) en suivant la nomenclature d'indexation de l'EAD. En effet, les entrées d'index, situées en fin de volume dans la version papier du CGM, ont été intégrées directement dans les notices concernées. Les index, formant donc une unité dans le document imprimé, ont été complètement éclatés et redistribués entre les notices.

Les notices océrisées ensuite ont fait l'objet d'un découpage en différents éléments correspondant aux éléments de l'EAD. Au cours du travail de correction, la langue des documents a été précisée dans les notices ; il était nécessaire de baliser cette information pour permettre ensuite des recherches par le critère de la langue.

A la suite de ce travail préparatoire de découpage accompagné de corrections, l'encodage en XML a été effectué, après avoir retenu 66 des 146 éléments de l'EAD et défini les valeurs possibles de certains attributs essentiels. Au final, ont été produits 762 fichiers pour la Culture (340 Mo de données) et 69 fichiers pour l'Enseignement

supérieur (68 Mo de données). Le choix a été fait de rester au plus près de la structure des catalogues imprimés. Un fichier EAD correspond à un fonds conservé par une institution ; les différents documents conservés dans ce fonds sont ensuite décrits grâce à la structure arborescente de l'EAD, chaque unité de description correspondant à un composant <c>.

Les fichiers issus de la conversion rétrospective du CGM sont conservés dans trois endroits différents : les fichiers des établissements de l'Enseignement supérieur se trouvent dans Calames, les fichiers de la Bibliothèque de l'Arsenal dans le catalogue BnF-AM de la Bibliothèque nationale de France, et les autres fichiers, correspondant aux établissements relevant des collectivités territoriales, sont hébergés par le Catalogue collectif de France. Depuis juin 2010, le CCFr permet aussi d'interroger BnF-AM. Des discussions sont actuellement en cours avec l'ABES afin que le CCFr donne également accès aux données de Calames. Le CCFr permettrait alors la consultation d'environ 600 000 notices issues de 800 institutions, ce qui en ferait l'un des plus importants catalogues informatisés de manuscrits en Europe.

La rétroconversion du CGM s'est achevée en avril 2008 ; c'est actuellement la plus importante conversion rétrospective d'un catalogue collectif imprimé réalisée en France. Cette conversion massive s'est faite dans un temps somme toute limité, l'objectif étant de mettre les notices en ligne le plus rapidement possible. Par conséquent, il n'a pas été possible d'effectuer une correction notice par notice, ou de procéder à un encodage plus fin des notices par un balisage plus précis.

D'autres projets de conversions rétrospectives restent à mener avec le soutien du Service du Livre et de la Lecture. Les manuscrits acquis après la rédaction du CGM sont décrits dans des catalogues propres à chaque bibliothèque. Ces catalogues papier ont parfois été informatisés en interne en recourant au format MARC, ou encore à des logiciels tels qu'Excel ou Word.

Une conversion de MARC en EAD est techniquement possible, mais on se heurte à un problème d'encodage des caractères. En effet, en MARC, les caractères sont encodés en ISO 5426, alors qu'en EAD, comme dans tous les langages XML, les caractères sont encodés en Unicode. L'EAD ainsi obtenu est donc illisible. En revanche, une conversion de données d'Excel en EAD se fait relativement facilement ; cette opération a déjà été expérimentée par la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de Nice⁶³ en collaboration avec le Service du Livre et la Lecture.

Une conversion de notices depuis Word en EAD est plus difficile. Par exemple, au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, la transposition des notices de manuscrits persans rédigées par Francis Richard sous Word est problématique. Un copier-coller intermédiaire du texte depuis Word dans le Bloc-notes est nécessaire pour éviter que certains caractères ne soient mal lus dans PiXML. En procédant ainsi, les caractères apparaissent correctement, mais un autre problème se pose : le sens d'écriture des caractères perso-arabes s'inverse dans XMetal. De plus,

⁶³ Cette bibliothèque précise dans la page de présentation des collections patrimoniales que « les notices du fonds ancien sont consultables sur le site CCFR », sans toutefois donner plus d'informations. Voir la page <<http://www.bmvr-nice.com/fr/OPACWebAloes/index.aspx?IdPage=170#patrimonial>> (consulté le 30 décembre 2010).

certains mots sont mal découpés du fait des ligatures entre les lettres. Actuellement, il faut ressaisir l'ensemble du texte en persan présent dans la notice, ce qui suppose également l'acquisition d'un clavier persan. Les caractères arabes ont aussi posé problème au moment de la conversion rétrospective du CGM. Les caractères latins, grecs et arabes devaient être rendus en Unicode, mais le prestataire a eu des difficultés à traiter l'arabe classique, si bien que les caractères arabes ont finalement été rendus en mode image, ainsi que d'autres caractères non latins (copte, hébreu...). Ces images sont au format TIFF, ce qui complique leur affichage car elles trop lourdes et trop grandes ; il faut préalablement les convertir au format JPEG et réduire leur taille.

Même si des conversions rétrospectives doivent encore avoir lieu, et si les manuscrits latins posent toujours quelques difficultés spécifiques, on est passé depuis 2008 et la rétroconversion du CGM à une autre phase. Désormais, un premier enjeu consiste à faire connaître l'existence de ces données disponibles en ligne, et de les rendre visibles sur le web. Un second enjeu se trouve dans la correction, l'enrichissement et la mise à jour de notices parfois vieilles d'un siècle et demi.

2.2.2 Le Catalogue collectif de France : vers une meilleure visibilité

Actuellement, la majeure partie des notices issues de la rétroconversion du Catalogue général des manuscrits est consultable grâce à l'interface du Catalogue collectif de France ; il s'agit des notices des documents conservés par les établissements dépendant des collectivités territoriales, ce qui représente environ 80 % des notices du CGM. En 2008, un onglet « Manuscrits » a été ajouté à la page d'accueil du CCFr ; il permet d'accéder au CGM partie Culture, à BnF archives et manuscrits, et à Palme (le Répertoire des manuscrits littéraires français du XX^e siècle). Les critères de recherche sont nombreux : outre le fait qu'une recherche en plein texte est toujours possible, on peut sélectionner dans une liste déroulante un nom de personne ainsi que le rôle de cette personne (on reconnaît ici l'élément <persname> de l'EAD accompagné de son attribut role), un titre (<unittitle>), une collectivité (<corpname>), un nom géographique (<geogname>), un sujet (<subject>), une indication de provenance. On peut ensuite faire une recherche sur un lieu de conservation (choix d'une ville et d'un établissement dans cette ville), une cote, la langue du document (rappelons que cet élément, absent des notices du CGM imprimé, a été ajouté au moment de l'encodage en EAD). On peut enfin indiquer une date ou une fourchette de dates, et c'est ce dernier critère qui permettra de distinguer les manuscrits médiévaux des manuscrits d'autres époques en l'absence d'autres informations. L'interface de recherche exploite donc le balisage fait en EAD.

Dans la liste des résultats, on clique ensuite sur une notice pour la visualiser. L'affichage des notices se fait dans un écran en deux parties. Dans la moitié gauche s'affiche la structure du fichier EAD reflétant celle de la collection qu'il décrit ; le document dont on consulte la notice est ainsi resitué au sein d'un fonds, et peut lui-même être décliné s'il contient plusieurs parties distinctes. L'élément « Page de présentation », au sommet de l'arborescence, correspond à la racine du fichier EAD ; il contient des informations générales sur le fichier (établissement, référence au volume

papier du CGM rétroconverti, lien vers l'introduction de ce volume du CGM) et indique si un autre fichier EAD est lié à celui-ci (par exemple, un supplément à ce volume du CGM, qui concerne le même établissement mais est traité comme une collection à part). Cette page de présentation est accessible par une URL qui lui est propre. Elle reste cachée pour l'utilisateur, mais l'établissement concerné peut la récupérer pour faire un lien depuis son propre site vers les notices de ses manuscrits dans le CCFr.

Dans la moitié droite de l'écran se trouve la notice du manuscrit elle-même, reprenant la liste des éléments encodés en EAD. Un lien permet d'accéder à la notice de l'institution de conservation dans le RNBFD (Répertoire National des Bibliothèques et Fonds Documentaires). En bas de la notice, la mention « Afficher l'adresse URL » pointe vers l'adresse URL de la notice. En effet, à chaque notice est associée une URL spécifique, ce qui permet à l'utilisateur de retrouver sans problème une notice et de la citer dans une bibliographie.⁶⁴

Le CCFr est un moteur de recherche puissant. Il permet par exemple de faire des recherches portant aussi bien sur des manuscrits que des imprimés, alors que les chercheurs doivent généralement utiliser des catalogues différents pour des documents parfois produits à la même époque. L'onglet « Recherche globale » offre ainsi la possibilité de sélectionner une base de manuscrits, comme celle du CGM, et une base d'imprimés, comme la base Patrimoine qui décrit les fonds anciens (imprimés d'avant 1914) et / ou locaux d'une centaine d'établissements. Cette recherche fédérée représente une performance technique : les notices de manuscrits sont encodées en EAD, tandis que les notices de la base Patrimoine, correspondant à des imprimés, sont encodées en MARC.

Cependant, le CCFr souffre aujourd'hui d'un manque de visibilité sur le web. En effet, son contenu n'est pas indexable par les moteurs de recherche. Les résultats de la recherche « Catalogue général des manuscrits », sous Google, n'indiquent pas le CCFr. Sur la première page de résultats, on trouvera en revanche des liens pointant vers une numérisation en mode image ou en mode texte du CGM, par exemple sur le site Internet Archive⁶⁵... Ce site sort systématiquement en premier résultat dans le cas d'une recherche associant l'expression « Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France » et un autre élément, par exemple un nom de ville ou de personne ; en effet, le CGM y est disponible en plein texte.

Cette absence de visibilité du CCFr s'explique par sa conception même : l'utilisateur accède au CCFr en mode connecté, c'est-à-dire qu'il a été associé techniquement à un identifiant de session unique, qui permet au navigateur et au serveur de communiquer, mais aussi de garder certaines informations en mémoire (par exemple, les recherches précédentes effectuées).

Le contenu du CGM, de BnF archives et manuscrits et de Palme se trouve donc dans le web caché ; on ne peut pas y accéder par l'intermédiaire d'un moteur de recherche, il faut d'abord connaître l'existence du CCFr et se rendre sur cette page. La Bibliothèque

⁶⁴ Voir les exemples d'affichage dans l'interface du CCFr donnés en **Annexe 1**.

⁶⁵ *Internet Archive : Digital Library of Free Books, Movies and Music & Wayback Machine* (en ligne). URL : <<http://www.archive.org/>> (consulté le 30 décembre 2010).

nationale de France, qui assure la gestion technique du CCFr, travaille à rendre son contenu visible sur le web à très court terme. Une première solution consiste à donner une version de chaque notice au format PDF ; il faut encore décider si un fichier PDF comprendra tout le contenu d'un fichier EAD, c'est-à-dire des informations concernant une collection complète, au risque de se retrouver avec de volumineux fichiers de plusieurs centaines de pages. Une deuxième solution serait d'exposer les données du CGM et de BnF archives et manuscrits grâce à un entrepôt OAI (Open Archives Initiative, ou Initiative pour des archives ouvertes) et au schéma de métadonnées Dublin Core, plus léger. Enfin, on pourrait envisager d'exposer les informations contenues dans les composants <c> de chaque fichier EAD (correspondant chacun à une notice) dans des fichiers statiques visibles par les moteurs de recherche. Ces fichiers auraient des URL stables ; ils permettraient à l'utilisateur qui trouverait les informations qu'ils contiennent pas un moteur de recherche de les visualiser, et lui indiqueraient qu'elles font partie d'un ensemble plus vaste, le CCFr. Reste à savoir si l'utilisateur serait automatiquement redirigé vers le CCFr. En effet, dans le cas de Google, la pratique consistant à imposer une redirection depuis un fichier indexé vers une URL est détectée par les algorithmes du moteur de recherche, et les pages concernées sont alors sorties de l'index.

Le plus urgent était donc de mettre en ligne les données du CGM et de permettre une recherche sur ces informations. La priorité est désormais de rendre ces contenus visibles sur le web, ce qui devrait être rendu possible au cours de l'année 2011.

Un partenariat pourrait aussi être envisagé, à l'image de l'accord que la Bibliothèque nationale de France a signé à l'automne 2010 avec Microsoft afin d'indexer les œuvres libres de droit numérisées dans Gallica. Le contenu de la bibliothèque numérique devrait être accessible via le moteur de recherche Bing dès le début de l'année 2011.

Il est aussi prévu de remédier en 2011 à une autre déficience du CCFr : actuellement, il n'est pas possible d'afficher un lien d'une notice du CGM vers la version numérisée du manuscrit décrit dans cette notice. Il s'agit d'un simple problème d'affichage, car l'EAD prend parfaitement en charge cette procédure : la balise <altformavail> signale qu'il existe un document de substitution, qui peut être un microfilm ou une numérisation ; la balise <dao>, à laquelle on ajoute un attribut href et l'URL du document, permet de faire le lien vers la version numérique. Mais l'affichage de la balise <dao> n'a pas été développé par le prestataire. Cependant, il devrait être possible très bientôt de pouvoir accéder, à partir d'une notice du CGM dans le CCFr, à la numérisation du manuscrit concerné, sur le site de son établissement de conservation par exemple.

Il est prévu enfin de remanier la page d'accueil du CCFr. La possibilité d'une recherche fédérée sur plusieurs bases sera plus visible d'emblée, les bases elles-mêmes seront mieux identifiées. Il est aussi envisagé que le champ « Recherche simple » permette d'interroger l'ensemble des bases ainsi que le RNBFD.

Les notices du CGM contenues dans le CCFr devraient donc bénéficier très prochainement d'une plus grande visibilité sur le web.

2.2.3 La question de l'exploitation des notices du Catalogue général des manuscrits par les bibliothèques municipales

Les notices du *Catalogue général des manuscrits* que l'on peut consulter dans le Catalogue collectif de France correspondent à des documents conservés le plus souvent par des bibliothèques municipales. Pour ces établissements, la conversion rétrospective du CGM est l'occasion de mieux signaler et valoriser leurs collections de manuscrits, mais aussi de corriger et d'enrichir les notices concernant leurs fonds. En effet, certains volumes du CGM ont été rédigés dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, et souvent les notices n'ont pas été révisées depuis.

La Bibliothèque nationale de France, qui a pris en charge la conversion rétrospective du CGM, met les fichiers EAD obtenus à disposition des établissements concernés. Ceux-ci ont ainsi la possibilité, s'ils le souhaitent, de publier les notices des manuscrits conservés dans leurs collections sur leur propre site web. Ils peuvent aussi réviser ces notices et ensuite reverser les descriptions mises à jour dans le CCFr. Cette solution semble avantageuse pour les bibliothèques municipales, dont les notices enrichies et à jour seraient ainsi visibles sur le web sans qu'elles aient à assurer un suivi technique, la Bibliothèque nationale de France se chargeant de la maintenance du CCFr.

Toutefois, à ce jour, 28 bibliothèques municipales seulement ont souhaité récupérer leurs fichiers, sur un total d'environ 500 établissements. Les raisons en sont multiples. Tout d'abord, les bibliothèques municipales ont avant tout des missions de lecture publique, et de ce fait la gestion des fonds patrimoniaux, tout en restant une préoccupation majeure des établissements, n'apparaît cependant pas toujours comme une priorité. Seules les plus importantes des bibliothèques municipales peuvent se permettre de disposer d'agents spécifiquement chargés des fonds patrimoniaux, et même dans ce cas, ceux-ci ont de nombreuses tâches, le catalogage des manuscrits médiévaux n'étant que l'une d'entre elles.

D'autre part, le catalogage en EAD n'est encore guère pratiqué hors de la Bibliothèque nationale de France et des établissements d'enseignement supérieur du réseau Calames. La correction des notices du CGM nécessite de disposer d'un personnel formé à l'EAD, mais aussi d'outils techniques. Rappelons que, contrairement à Calames, qui offre un outil commun de catalogage centralisé, le CCFr n'est qu'un outil de publication et de recherche. Le choix a été fait par la Direction du Livre et de la Lecture de ne pas intégrer un outil de catalogage au CCFr car les municipalités restent libres de passer des marchés d'acquisition de logiciels, on ne peut donc pas leur imposer un outil spécifique. Cependant il n'existe sur le marché aucun outil de catalogage en EAD, et rares sont les SIGB proposant un tel module, dont l'achat entraîne de toute façon un surcoût. Les bibliothèques municipales se retrouvent donc démunies face à leurs notices rétroconverties depuis le CGM.

Certains établissements ont élaboré des solutions pour pallier cette carence. Certaines bibliothèques municipales, comme celles de Lyon, Orléans, ou Troyes, recourent à un éditeur XML avec une spécialisation EAD, comme XMetal, XMLSpy, ou oXygen, dont l'acquisition n'est en soi pas très onéreuse (une centaine d'euros en moyenne). Mais cela

exige d'avoir également à disposition du personnel à la fois formé au XML, pratiquant couramment le catalogage, et ayant une bonne connaissance des manuscrits médiévaux.

En effet, avec de tels éditeurs XML, l'intervention sur une partie du fichier nécessite de le manipuler dans son intégralité, ce qui peut se révéler lourd quand le fichier est important. La logique de saisie s'apparente à celle d'un gros document fortement structuré dans un traitement de texte ; pour modifier un élément, il faut d'abord le retrouver à l'intérieur du fonds, et une modification mineure sur une partie peut remettre en cause la cohérence du tout. Or les fichiers EAD issus de la conversion rétrospective du CGM sont lourds car ils décrivent l'intégralité d'une collection et comprennent parfois plusieurs centaines de composants et sous-composants. L'éditeur peut certes apporter une aide à la saisie en proposant les balises pertinentes en fonction de la position dans l'arborescence ou des valeurs possibles pour certains attributs ; cependant, la saisie des données nécessite une très bonne connaissance du format utilisé. Or, à l'inverse du catalogage au format MARC, qui nécessite lui aussi une maîtrise approfondie mais qui est très largement pratiqué en bibliothèque, l'utilisation de l'EAD reste marginale puisqu'elle intervient dans la description d'un type de documents (archives et manuscrits) restant minoritaire au sein des collections. Il serait donc approprié de pouvoir disposer d'un outil apportant des aides à la saisie et limitant les risques d'erreur.

Ainsi, la Bibliothèque municipale de Roubaix⁶⁶ a fait appel à un prestataire afin de développer une solution informatique pour pouvoir cataloguer ses fonds d'archives au sein de sa bibliothèque numérique⁶⁷. Ce logiciel, CD-EAD, permet de décrire l'inventaire dans une base de données, à partir de laquelle on peut ensuite extraire des fichiers EAD. C'est donc un compromis permettant d'encoder des données en EAD sans pour autant en avoir une connaissance approfondie, mais ce logiciel présente aussi des inconvénients ; en particulier, il ne peut pas importer des fichiers déjà encodés EAD – par exemple les notices du CGM rétroconverti.

Avec la Bibliothèque municipale de Lyon⁶⁸, on se trouve dans le cas d'une grosse structure ; une équipe spécifique est affectée au fonds ancien, et les moyens à disposition sont relativement importants. La bibliothèque a donc pu récupérer les fichiers EAD correspondant à ses notices et a constitué une base consultable en ligne⁶⁹. La consultation des données et la recherche se fait grâce au logiciel Pleade, utilisé aussi par la Bibliothèque nationale de France. La bibliothèque a ainsi pu mettre en ligne son catalogue de manuscrits, qui certes reste en marge de son catalogue général, mais qui est facilement accessible depuis la page d'accueil de son site web (onglet « Ressources » > « Catalogue des manuscrits »), ce qui lui assure une bonne visibilité. De plus, le contenu

⁶⁶ *Médiathèque de Roubaix* (en ligne). URL : <<http://www.mediathequederoubaix.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).

⁶⁷ *Bibliothèque numérique de Roubaix* (en ligne). URL : <<http://www.bn-r.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).

⁶⁸ *Bibliothèque municipale de Lyon* (en ligne). URL : <<http://www.bm-lyon.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).

⁶⁹ *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque municipale de Lyon* (en ligne). URL : <http://www.bm-lyon.fr/trouver/pleade/catalogue_manuscrits.htm> (consulté le 30 décembre 2010).

de ce catalogue est indexé par les moteurs de recherche. Il n'y a toutefois pas de lien vers le CCFr. La prochaine étape consiste à rétroconvertir en EAD les notices des manuscrits qui ne sont pas décrits dans le CGM, mais le temps et les moyens humains font défaut. La correction des notices ne semble donc envisagée qu'à moyen voire à long terme.

L'affichage des notices encodées en EAD exige en effet de passer par un logiciel spécifique, tel que Pleade. On ne peut pas intégrer ces notices au catalogue général de la bibliothèque, les SIGB ne prenant pas en charge le format EAD ; le catalogue des manuscrits forme donc une base à part, comme dans le cas de la Bibliothèque municipale de Lyon. La mise en place d'un méta-moteur ou d'un réservoir OAI est en effet trop lourde au niveau d'un seul établissement. Une solution pour que les manuscrits apparaissent au sein du catalogue général serait de rédiger une brève notice en MARC, qui pointerait vers la notice EAD alors affichée par un logiciel spécialisé.

La Médiathèque de l'agglomération troyenne⁷⁰ s'est dirigée vers une solution de ce genre, ce qu'a permis un catalogage précoce de ses manuscrits en MARC, réalisé dans le cadre d'un projet de numérisation. Son catalogue de manuscrits est interrogeable au sein du portail numérique Patrimoine⁷¹, qui permet de consulter les notices des manuscrits mais aussi leur reproduction numérisée ; cette base a été réalisée en utilisant les microfilms et les recherches réalisés par l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes. Pour un bon nombre de manuscrits, on peut actuellement consulter deux notices : d'une part celle de la « Base d'archives pour les manuscrits » de la médiathèque, dont les notices comportent un lien vers la version numérisée ; d'autre part celle de la « Base d'archives du CGM », c'est-à-dire la notice du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, qui ne donne pas de lien vers la reproduction. Dans les deux cas, un lien en bas de la notice signale l'existence d'une autre notice pour le même manuscrit. Ces notices sont encodées en MARC, et un bouton permet d'ailleurs de les afficher dans ce format. Cependant, dans la base d'archives du CGM, en cliquant sur « Afficher le détail dans le viewer », on a alors accès au détail de la notice issue de la conversion rétrospective du CGM, tandis que l'arborescence du fichier EAD décrivant la collection de la Médiathèque de Troyes s'affiche dans la moitié gauche de l'écran. Il est possible d'imprimer la notice, mais aussi de l'exporter au format HTML ou au format XML. La conversion rétrospective du CGM a donc été l'occasion pour cet établissement de donner plus d'informations sur ses collections.

Notons enfin que sur l'interface de recherche de la base Patrimoine, apparaît sur la gauche de l'écran la liste des notices les plus consultées ; à la date du 29 décembre 2010, un manuscrit médiéval, le manuscrit 2273 (*Vie de saint Maur et autres saints de l'abbaye Saint-Maur-des-Fossés*, XII^e siècle) était en tête avec 1270 consultations, suivi de près par un livret de colportage du XVIII^e siècle intitulé *Description de six espèces de pets* (cote : Bbl358), qui totalisait 1042 consultations. Le cinquième document le plus consulté (940 consultations), *Manuscrits de la médiathèque de l'agglomération troyenne*, correspond en fait, comme on le constate en cliquant sur « Afficher dans le viewer », au

⁷⁰ Médiathèques du Grand Troyes (en ligne). URL : <<http://www.mediatheque-agglo-troyes.fr/webmat/>> (consulté le 30 décembre 2010).

⁷¹ [Catalogue général des manuscrits de Troyes] (en ligne). URL : <http://patrimoine.grand-troyes.fr/ClientBookline/toolkit/p_requests/formulaire.asp?GRILLE=EAD0CGM0RM_0&INSTANCE=exploitation&OUTPUT=PORTAL> (consulté le 30 décembre 2010).

fichier EAD issu de la conversion rétrospective du tome du CGM décrivant les manuscrits conservés à Troyes⁷² ; on constate en fait que les recherches dont les résultats comprennent des manuscrits décrits dans le CGM donnent également en résultat la notice MARC de ce volume du CGM, ce qui explique peut-être ce grand nombre de consultations.

La Bibliothèque municipale d'Orléans⁷³ de son côté a pris une participation active au processus de conversion rétrospective du CGM. Suite à l'océrisation des volumes papier en 2005, les notices ont été découpées en différents éléments correspondant aux balises de l'EAD ; le prestataire a exportés ces éléments vers une base de données en leur donnant une structuration logique. Ensuite, un nouvel export vers un fichier Word a produit un tableau modifiable dans lequel les correcteurs ont pu procéder à des modifications de structure ou de balisage, des ajouts et des déplacements d'informations. Or la Bibliothèque municipale d'Orléans a souhaité procéder elle-même à la correction des tableaux concernant les notices de ses manuscrits, fournissant ainsi un important effort de structuration des fichiers. Cette participation de la bibliothèque a été rendue possible par la présence d'une conservatrice formée à la fois à l'EAD et à la description des manuscrits.

A défaut de pouvoir faire du catalogage en EAD ou même simplement afficher les données contenues dans ces fichiers, les établissements dépendant du ministère de la Culture ont tout de même la possibilité de signaler la présence des notices du CGM décrivant leurs manuscrits dans le CCFr. C'est ce que fait la Bibliothèque municipale d'Orléans. L'onglet « Catalogues » de la page d'accueil de son site web propose deux options, « Bibliothèques d'Orléans » et « Manuscrits » ; en cliquant sur la deuxième, on arrive sur une page expliquant que les notices sont consultables dans le CCFr, vers lequel est fait un lien⁷⁴. La Bibliothèque municipale de Lille renvoie également au CCFr pour la consultation de son catalogue de manuscrits⁷⁵. Cependant, peu d'établissements recourent à cette solution.

La situation de certaines bibliothèques est parfois paradoxale, car elles disposent d'un catalogue papier des manuscrits plus récent, détaillé et à jour que les notices qui ont été mises en lignes dans le CCFr suite à la rétroconversion du CGM. C'est le cas notamment de la Bibliothèque municipale d'Autun, dont les manuscrits ont été répertoriés dans le tome I du *Catalogue général des manuscrits*, paru en 1849⁷⁶ ; les notices, rédigées par

⁷² HARMAND Auguste, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, Tome second : Troyes*, Paris, Imprimerie impériale, 1855.

⁷³ *Bibliothèques d'Orléans* (en ligne). URL : <<http://www.bm-orleans.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).

⁷⁴ *Bibliothèques d'Orléans*, [Manuscrits] (en ligne). URL : <http://www.bm-orleans.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=exploitation&PORTAL_ID=ermes_portal_0004.xml> (consulté le 30 décembre 2010).

⁷⁵ *Collections patrimoniales*, [Bibliothèque municipale de Lille] (en ligne). URL : <<http://www.bm-lille.fr/index.php?id=140>> (consulté le 30 décembre 2010). Le lien vers le CCFr est plus difficile à trouver que sur le site de la Bibliothèque municipale d'Orléans, même s'il reste facile d'accès : depuis la page d'accueil, il faut sélectionner la rubrique « Sur place », puis « Collections patrimoniales ».

⁷⁶ LIBRI Guglielmo, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, publié sous les auspices du ministre de l'Instruction publique*, tome I, Paris, 1849.

Guglielmo Libri, sont des plus succinctes. En 2004, après plusieurs années de travail, a paru un nouveau *Catalogue des manuscrits d'Autun*⁷⁷, recensant les manuscrits de la Bibliothèque municipale et de la Société éduenne. Ce catalogue, rédigé par des chercheurs de l'IRHT, donne une description des fonds détaillée et mise à jour, et s'accompagne d'un CD-ROM contenant la reproduction d'un feuillet de chacun des manuscrits. Les manuscrits conservés à Orléans ont également fait l'objet d'un catalogue papier paru récemment⁷⁸.

2.2.4 Calames, un outil de catalogage et de publication pour les établissements de l'Enseignement supérieur

Calames est l'outil de publication et de catalogage développé en interne par l'ABES pour les établissements de l'Enseignement supérieur, dans le cadre de la conversion rétrospective du CGM. Son architecture et son fonctionnement rappellent ceux du SUDOC, pour une situation tout de même assez différente : Calames est aussi un outil commun pour un travail de catalogage en réseau, mais chaque document catalogué est unique, conservé par un seul établissement, si bien qu'il n'y a aucun partage de notices.

Comme dans le cas du SUDOC, le réseau a d'abord compris un petit nombre d'établissements formant un groupe d'experts ; il s'agit des 6 bibliothèques auxquelles correspondaient 80 % des notices « enseignement supérieur » du CGM, à savoir la Bibliothèque Sainte-Geneviève, la Bibliothèque de la Sorbonne, la Bibliothèque Mazarine, le Muséum d'Histoire naturelle, la Bibliothèque universitaire de Montpellier, la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg. Le réseau s'est ensuite agrandi par cercles successifs. Un premier élargissement s'est fait assez rapidement : le groupe a été rejoint par des représentants de la Bibliothèque de l'Institut de France, de la Bibliothèque Jacques Doucet ou encore de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine. D'autres établissements ont rejoint le réseau en 2009 (BIU de Pharmacie, Société d'Histoire du Protestantisme Français, Académie de médecine...) et 2010 (fonds du Centre des archives du féminisme (Angers), archives anciennes et d'entreprises du Conservatoire National des Arts et Métiers, archives de mathématiciens (Paris VI), Musée Curie, Institut National d'Histoire de l'Art...) ; le déploiement d'un quatrième cercle est prévu pour 2011 (Ecole des Mines, Institut catholique de Paris, SCD Poitiers (archives d'Argenson)...).

Le réseau Calames comporte actuellement 27 membres⁷⁹. S'il est relativement facile pour un établissement d'enseignement supérieur de rejoindre le réseau SUDOC, les

⁷⁷ MAÎTRE Claire (dir.), *Catalogue des manuscrits d'Autun (Bibliothèque municipale et Société Éduenne)*, Turnhout, Brepols, 2004 (Transmission des textes).

⁷⁸ PELLEGIN Elisabeth et BOUHOUT Jean-Pierre (dir.), *Catalogue des manuscrits médiévaux de la bibliothèque municipale d'Orléans*, CNRS éditions, 2010 (Documents, études, répertoires, 78).

⁷⁹ La liste est disponible sur le site de l'ABES à la page suivante : <http://www.abes.fr/abes/page,585,participer.html> (consulté le 30 décembre 2010).

conditions sont plus sévères dans le cas de Calames. Tout établissement relevant du périmètre de l'enseignement supérieur possédant des manuscrits ou des archives a vocation à travailler dans Calames, mais il faut toutefois obtenir l'approbation de l'ABES, après avoir vérifié que les fonds concernés font bien partie du périmètre de Calames et que des agents formés à l'EAD pourront assurer le catalogage.

Au cours de la conversion rétrospective du CGM, les établissements d'enseignement supérieur participant au projet ont fourni un gros travail de correction des index, à partir des entrées de table découpées par le prestataire puis saisies dans des tableaux sous Word. Il a ainsi été possible de faire des corrections, mais aussi d'attribuer un rôle à chaque entrée afin de la caractériser (titre, auteur...), indiquant ainsi au prestataire dans quelle balise mettre l'information. Par manque de moyens, ce travail n'a pas pu être mené de façon aussi systématique pour les notices des établissements dépendant du ministère de la Culture.

L'architecture des fichiers EAD dépend des bibliothèques. En effet, l'ABES a fixé un volume maximal pour chaque fichier afin de faciliter l'accès à distance. Les différents fichiers d'un même établissement sont ensuite liés entre eux par des liens hiérarchiques ou des liens de suite. Par exemple, suite à la conversion rétrospective du CGM, la Bibliothèque Mazarine a récupéré 4 fichiers EAD correspondant aux 4 tomes du CGM la concernant ; un fichier maître a été créé, qui chapeaute l'ensemble et indique dans quel ordre se succèdent les 4 tomes, afin que les notices se succèdent de façon logique pour l'utilisateur. La Bibliothèque Mazarine a ensuite rétroconverti son catalogue de suppléments constitué postérieurement à la publication du CGM, et a pu le lier aux 4 autres fichiers de la même façon ; le supplément prend donc logiquement la suite du tome 4.

L'outil de catalogage de Calames⁸⁰ est construit autour de l'éditeur XML XMetal, enrichi de nouvelles fonctionnalités développées par l'ABES⁸¹. C'est un outil en ligne auquel on se connecte via un navigateur (Internet Explorer uniquement) ; le catalogueur peut ainsi l'utiliser à partir de n'importe quel poste connecté au web, son institution n'aura pas à payer deux licences pour travailler sur deux postes différents. Cette architecture choisie par l'ABES ne faisait pas l'unanimité parmi les catalogueurs membres du groupe Calames, au vu de leurs habitudes de travail. En effet, rédiger la notice d'un manuscrit est un travail qui prend du temps, et les catalogueurs avaient plutôt envisagé de travailler localement et d'envoyer régulièrement leurs données à l'ABES, afin d'éviter certaines contraintes liées au catalogage en ligne (notamment les coupures de réseau, qui sont cependant prévenues par des sauvegardes automatiques). Cependant, Calames est le résultat d'un réel partenariat entre l'ABES, du point de vue technique et institutionnel, et les catalogueurs du groupe d'experts ; il s'agit donc d'un outil qui, malgré ses imperfections, a été conçu par des catalogueurs pour des catalogueurs.

⁸⁰ Un aperçu de l'interface de l'outil de catalogage est donné dans l'Annexe 2.

⁸¹ La mise à disposition de l'interface de catalogage donne lieu à une facturation calculée en fonction de l'amortissement de l'achat des licences XMetal. Une licence est facturée pour chaque catalogueur ; cette licence n'est pas attachée à un poste de travail. Les tarifs pratiqués sont indiqués sur le site de l'ABES à la page suivante : <<http://www.abes.fr/abes/page,584.cataloguer.html>> (consulté le 30 décembre 2010). Le montant de la licence annuelle est de 200 € en moyenne.

Calames comporte deux bases, une base de production et une base de formation. Il est prévu que les catalogueurs puissent travailler dans la base de formation avant de copier leurs données dans la base de production, mais il est possible aussi de cataloguer directement dans la base de production.

Les membres du groupe de travail qui ont collaboré avec l'ABES ont préféré une interface graphique qui masque la syntaxe XML, mais pas la structure EAD. Il s'agit d'un bon compromis entre l'EAD nu et des formulaires de saisie qui masquent la structure des données et limitent les possibilités. L'interface de catalogage de Calames se présente en trois volets, comme celle d'XMetal. Un premier volet donne l'arborescence complète du fichier. Le volet central montre le composant <c> sur lequel on est en train de travailler ; les balises y figurent dans des étiquettes colorées. Le volet de droite liste les éléments et attributs qu'il est possible d'utiliser dans cette partie du fichier.

De plus, l'ABES a développé récemment un outil permettant de contrôler que l'encodage en EAD fait dans Calames respecte les préconisations du *Guide des bonnes pratiques de l'EAD en bibliothèque*. Par exemple, l'absence d'attribut pour une balise <persname> ne nuit aucunement à la validité du fichier EAD, mais elle est signalée par cet outil comme contraire aux « bonnes pratiques ». Cet outil est donc aussi utile à la formation du catalogueur.

Calames permet aussi de faire facilement un lien vers les notices d'autorité contenues dans le SUDOC ; depuis peu, il est même possible, depuis Calames, de créer directement une notice d'autorité dans le SUDOC⁸².

Calames contient d'ores et déjà des liens vers la base de données Liber Floridus⁸³, la base des manuscrits médiévaux enluminés de l'enseignement supérieur. En réalité, seuls les manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève et la Bibliothèque Mazarine y sont reproduits, et la base ne semble plus avoir vocation à s'accroître. Des liens sont faits entre les notices des manuscrits de ces deux établissements dans Calames vers les images contenues dans Liber Floridus, mais il ne s'agit pas d'un lien vers une URL stable. Le lien lance en fait une recherche dans Liber Floridus à partir de la cote du manuscrit ; si une correspondance est trouvée, le premier résultat obtenu s'affiche à l'écran. Ce système permet de s'adapter à des URL mouvantes, mais on peut s'interroger sur sa fiabilité. Le problème de l'illustration en général fait actuellement l'objet d'une réflexion au sein du groupe d'experts Calames ; des documents variés sont concernés : enluminures, mais aussi photographies, cartes postales... Il est envisagé de faire des liens directs vers les images contenues dans des bases iconographiques ou des bibliothèques numériques, ce qui ne pose aucun problème technique, l'EAD étant dotée de la balise nécessaire. Etant donnés les diverses situations des établissements concernés, il faut désormais travailler à définir des politiques et à établir des conventions.

82 L'application IdRef-Autorités Sudoc permet depuis peu d'interroger les autorités de la base Sudoc, d'enrichir et/ou de corriger des notices autorités existantes, et, en mode création, de décrire de nouvelles entités. Voir IdRef – Identifiants et référentiels Sudoc pour l'enseignement supérieur et la recherche (en ligne). URL : <<http://www.idref.fr/autorites/autorites.html>> (consulté le 30 décembre 2010).

83 *Liber Floridus* (en ligne). URL : <<http://liberfloridus.cines.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).

L'interface de consultation de Calames⁸⁴ est extrêmement simple, ce qui était une demande des membres du groupe de travail. L'utilisateur se trouve face à un seul champ de recherche, et peut sélectionner l'établissement de son choix dans la liste placée en-dessous. Calames utilise le principe de la recherche à facettes, c'est-à-dire qu'une première recherche large peut ensuite être précisée grâce à un système de filtres (bibliothèques, langues, sujet, propriétaire précédent) qui réduisent progressivement le nombre de résultats. Une recherche avancée avec de multiples critères, basée sur les éléments encodés en EAD, est également possible.

Chaque notice possède sa propre URL, qui est stable. De même, la page de présentation de chaque établissement dispose de sa propre URL, ce qui permet aux bibliothèques de faire un lien vers cette page depuis leur site web. Il est même possible de personnaliser l'habillage de cette page afin de conserver une continuité avec le site web de l'établissement. C'est le choix qui a été fait par la Bibliothèque de l'Institut de France⁸⁵ : le lien « Catalogue des manuscrits » conduit vers une page dont l'habillage est le même que celui du site de la bibliothèque, mais on se trouve en fait dans Calames, ce que rappelle le logo en bas à droite de l'écran.

Les données de Calames sont particulièrement bien indexées par les moteurs de recherche, notamment Google et Yahoo. Une expérience a été menée à partir de 2008 en partenariat avec Yahoo et son moteur de recherche SearchMonkey⁸⁶, afin d'enrichir en métadonnées de qualité les pages que ce moteur de recherche exploite et d'utiliser ces métadonnées pour améliorer l'affichage des notices Calames dans sa liste de résultats. Dans la même optique, depuis 2009, les données de Calames ont été traduites en RDF. Cette expérience est un premier pas vers une meilleure visibilité des catalogues dans le contexte du web sémantique.

Calames constitue donc pour les établissements d'enseignement supérieur un outil performant de catalogage en EAD et de publication des données. Un travail de correction et d'enrichissement des notices, voire de recatalogage, ainsi que de création de nouvelles notices (par exemple depuis l'intégration de la BDIC au groupe Calames), a pu être entrepris depuis la fin de la rétroconversion du CGM.

⁸⁴ Un aperçu de l'interface de consultation de Calames est donné dans l'Annexe 2.

⁸⁵ *Calames*, [Bibliothèque de l'Institut] (en ligne). URL : <<http://www.calames.abes.fr/pub/institut.html#culture=fr>> (consulté le 30 décembre 2010).

⁸⁶ Voir à ce sujet : NICOLAS Yann, « Calames, et après ? Un catalogue de manuscrits, quatre leçons et mille mashups », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2008, n° 6, p. 29-33 (en ligne). URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0029-005>> (consulté le 30 décembre 2010). Voir aussi le blog de Calames : « Calames, Yahoo et RDF », *Calames, le blog officiel*, 22 juillet 2008 (en ligne). URL : <<http://calames.wordpress.com/2008/07/22/calames-yahoo-rdf/>> (consulté le 30 décembre 2010) ; « Calames, Yahoo et RDFa (suite) », *Calames, le blog officiel*, 25 février 2009 (en ligne). URL : <<http://calames.wordpress.com/2009/02/25/calames-yahoo-et-rdfa-suite/>> (consulté le 30 décembre 2010).

2.3 UNE COMPLÉMENTARITÉ À TROUVER AVEC D'AUTRES BASES ET CATALOGUES DE MANUSCRITS MÉDIÉVAUX

La conversion rétrospective du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* a constitué une étape capitale pour le signalement des manuscrits médiévaux en France. Les notices encodées en EAD doivent désormais être publiées, corrigées et enrichies par les établissements concernés : bibliothèques municipales, établissements d'enseignement supérieur. D'autres institutions françaises cependant travaillent à la production de catalogues et de bases concernant les manuscrits médiévaux, domaine dans lequel elles se sont parfois spécialisées. Pour une meilleure efficacité, il conviendrait de trouver des accords et de nouer des partenariats.

2.3.1 Le catalogage des manuscrits médiévaux au Département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France

La Bibliothèque nationale de France, on l'a vu, joue un rôle moteur dans le cadre de l'informatisation des catalogues de manuscrits. Elle a piloté le projet de conversion rétrospective du CGM, qu'elle continue à administrer actuellement ; elle assure la maintenance du CCFr, qui permet de publier les notices des établissements dépendant du ministère de la Culture. Elle apporte également une expertise dans le domaine de la description des manuscrits, puisque les règles de catalogage des manuscrits latins en vigueur au Département des Manuscrits sont considérées comme une référence.

Même si la Bibliothèque nationale de France est un établissement très particulier, par l'importance des moyens et des personnels dont il dispose et par sa situation unique dans le réseau des bibliothèques françaises, l'expérience qui y a été acquise dans le catalogage des manuscrits mérite d'être examinée de façon approfondie, et peut donner lieu à des réflexions d'ordre plus général.

Le CCFr permet d'interroger, en plus du CGM, le catalogue BnF archives et manuscrits (BAM), qui répertorie des documents conservés au Département des Manuscrits, au Département des Arts du Spectacle et à la Bibliothèque de l'Arsenal. La Bibliothèque nationale de France a expérimenté le catalogage en EAD dès le début des années 2000, et la conversion rétrospective des catalogues de manuscrits est quasiment achevée. Tout n'est pas encore consultable en ligne, la publication des données prenant beaucoup de temps ; l'année 2011 devrait voir la fin de cette conversion rétrospective. En attendant, il est toujours possible de consulter la numérisation en mode image des catalogues papier.

L'interface de consultation de BnF archives et manuscrits, fournie par le logiciel Pleade, offre deux modes de recherche. D'une part, une recherche est possible par feuilletage des collections, qui se fait par une arborescence complexe qui est celle des instruments

de recherche en EAD ; on peut afficher une présentation de chaque fonds. D'autre part, l'utilisateur a à sa disposition un formulaire de recherche très détaillé, permettant une recherche en plein texte ou une recherche par critères (cote, nom, titre, sujet, année, lieu, collection). Il n'y a pas de « recherche simple ».

Pour un utilisateur qui laisserait de côté le formulaire de recherche, passer par l'arborescence des collections n'est guère plus aisé, à moins de savoir très précisément quel manuscrit il recherche – c'est-à-dire de disposer déjà d'une cote. Ainsi, les manuscrits médiévaux ne sont pas regroupés dans une collection spécifique. Il faut savoir que l'on en trouvera à la fois au Département des Manuscrits et à la Bibliothèque de l'Arsenal. Dans ces deux ensembles, les manuscrits du Moyen Âge ne sont pas non plus inscrits dans un ensemble à part. Les collections du Département des Manuscrits sont ainsi organisées par domaine linguistique, et il existe plusieurs catalogues pour chaque langue représentée, notamment pour le français et le latin, qui représentent un important volume de documents. Pour un utilisateur peu au fait de ces nombreux catalogues, il est compliqué de s'y repérer⁸⁷. De plus, des découpages ont été faits par tranches de cotes, afin que les dossiers constitués dans PiXML ne soient pas trop volumineux ; ces découpages ajoutent un niveau hiérarchique supplémentaire, et ne correspondent pas aux volumes papier. Le fait que toutes les notices rétroconverties n'aient pas encore été publiées rend les choses parfois confuses pour les lecteurs. On pourrait donc améliorer cette interface. Ainsi, il serait bon d'attacher à chaque sous-ensemble ou tranche de cote une page de présentation expliquant quels documents on trouvera sous cette rubrique, et faisant la correspondance avec le catalogue papier concerné.

Du fait de l'organisation des catalogues, les manuscrits médiévaux ne peuvent donc se retrouver, si l'on ne sait pas exactement dans quel ensemble chercher, que par le critère de date. Cependant, le fait de regrouper tous les manuscrits dans une même base présente aussi des avantages. Dans le cas des manuscrits médiévaux, la recherche peut ainsi porter sur l'ensemble des documents conservés au Département des Manuscrits et à la Bibliothèque de l'Arsenal. Par exemple, dans le formulaire de recherche, la requête « Aragonais de Naples » dans le champ de recherche en plein texte permet d'une vision d'ensemble des collections ayant appartenu à la bibliothèque des rois aragonais de Naples conservées à la Bibliothèque nationale de France. Or ces documents sont répartis dans plusieurs catalogues, du fait de la langue dans laquelle ils sont rédigés (italien, grec, latin) ou de leur nature (catalogue thématique des cartes médiévales). L'informatisation des catalogues de manuscrits de la Bibliothèque nationale permet donc d'avoir une vision transverse des collections.

BnF archives et manuscrits est alimenté à la fois par des conversions rétrospectives de catalogues papier et par du catalogage courant. Dans le cas des manuscrits, relativement peu d'acquisitions sont faites chaque année – il n'y en a eu aucune en 2010 pour des raisons de budget –, mais les manuscrits acquis les années précédentes ont pu être rapidement signalés par une notice succincte.

⁸⁷ Voir pour les manuscrits occidentaux : GASNAULT Pierre et MERIGOT Lydia, *Bibliothèque nationale. Département des manuscrits. Les catalogues du département des manuscrits : manuscrits occidentaux*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1974.

Dans le cas des manuscrits médiévaux, dans BnF archives et manuscrits, un fichier EAD, c'est-à-dire un instrument de recherche, correspond à un seul manuscrit. Cette demande émanait du service médiéval du Département des Manuscrits, et visait à insister sur le fait qu'un manuscrit médiéval constitue une entité bibliographique et se distingue par son unicité. Une architecture différente a donc été choisie par rapport à celle qui a été retenue dans le cas de la conversion rétrospective du *Catalogue général des manuscrits*, c'est-à-dire un instrument de recherche pour une collection et un établissement. On constate donc à nouveau que la souplesse de l'EAD permet une adaptation à des contextes assez différents. De plus, le fait qu'un instrument de recherche corresponde à un seul manuscrit, donc à une cote, facilite la création de liens vers une version numérisée du document dans Gallica ; en effet, le lien est fait à partir de la cote, et le fait d'avoir plusieurs cotes pour un seul instrument de recherche compliquerait la mise en place de ce lien. Cependant, si la correspondance entre un instrument de recherche et une seule cote fonctionne bien pour les manuscrits médiévaux, elle est moins évidente dans le cas de manuscrits modernes et contemporains, par exemple pour les documents des Nouvelles Acquisitions Françaises qui se présentent souvent sous la forme de manuscrits en feuilles. On peut alors avoir plusieurs cotes pour un même instrument de recherche, et une structuration qui se rapproche de celle des fonds d'archives. PiXML permet ensuite d'organiser les fichiers EAD produits sous XMetal en dossiers et sous-dossiers correspondant à des collections.

L'informatisation du catalogage des manuscrits médiévaux ne semble pas avoir fondamentalement changé les habitudes de travail des catalogueurs. Une normalisation des notices existait déjà, dans leur contenu et leur structure, suivant les *Règles à suivre pour la rédaction du catalogue des manuscrits latins* révisées en 1978. Une normalisation de la présentation était également respectée : avant le passage au catalogage dans PiXML, les catalogueurs travaillaient sous Word avec une feuille de style bien définie ; auparavant, les notices étaient tapées à la machine, là encore suivant un modèle déterminé. De plus, l'objectif étant la publication d'un catalogue papier, un gros effort de généralisation et d'harmonisation des notices était fourni, avant même qu'elles soient réunies en vue de l'impression. Passer à PiXML est finalement apparu comme une nécessaire adaptation à une feuille de style différente. Il a certes fallu apprendre à maîtriser l'outil et se former à l'EAD, mais ces éléments semblent désormais bien acquis. En outre, au Département des Manuscrits, le travail de catalogage dans PiXML est facilité par l'existence de deux modèles de notice : un modèle de notice simple, et un modèle de notice avec composants⁸⁸. Ce modèle donne une structure comprenant les différentes balises EAD nécessaires ; il est indiqué quel genre de données entrer dans quel élément. Ce modèle adapte également les *Règles à suivre pour la rédaction du catalogue des manuscrits latins* : la notice est organisée de la façon indiquée dans ces règles, et les différentes informations nécessaires à la description exhaustive du manuscrit sont indiquées. Ce modèle, donnant un cadre à remplir, facilite le travail d'encodage en EAD et permet de gagner du temps.

Cette normalisation des notices encore accrue par le recours à l'informatique ne conduit pourtant pas nécessairement à une uniformisation stricte. En effet, on ne peut afficher qu'une notice à la fois ; le maniement de PiXML rend d'ailleurs malaisé le copier-coller d'informations d'une notice à l'autre, alors que certaines données concernent parfois

⁸⁸ Se reporter à l'Annexe 3 pour avoir un aperçu de ces modèles.

plusieurs manuscrits. Les comparaisons entre notices sont donc difficiles ; par conséquent, les catalogueurs voient moins les légères variations qui peuvent exister entre leurs notices et celles de leurs collègues, voire entre leurs propres notices. De plus, les notices encodées en EAD ne sont pas relues par un catalogueur expérimenté, comme cela se pratique dans les autres Départements de la Bibliothèque nationale de France pour le catalogage courant ; chaque catalogueur est donc responsable de sa notice. Ces variations d'une notice à l'autre sont de toute façon moins évidentes dans le cadre d'un catalogue informatique qu'elles ne le seraient au sein d'un catalogue papier, puisqu'on affiche désormais une notice après l'autre. Une homogénéisation parfaite des notices apparaît donc moins nécessaire s'agissant d'un catalogue informatisé, qui est de toute façon amené à évoluer au fil du temps.

On observe donc, paradoxalement, une tendance à une plus grande personnalisation des notices. Certes, la personnalité des auteurs des notices transparaissait déjà dans les catalogues papier. En préambule au *Catalogue des manuscrits d'Autun*, rédigé sous les auspices de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, la coordinatrice du projet insiste ainsi sur le travail collectif que représente ce catalogue, ce qui a entraîné des exigences de normalisation, notamment en ce qui concerne la partie de description codicologique des notices. Elle ajoute alors : « Il n'en reste pas moins que les approches des contributeurs ont été variées : tel a plutôt développé le détail des leçons textuelles, lorsque tel autre approfondissait les liens du manuscrit à la communauté cathédrale. Il a semblé vain, et finalement peu souhaitable, de gommer ces différentes approches ; l'éditrice a préféré identifier chaque notice, remercie chaleureusement l'ensemble des contributeurs pour leur participation efficace (...) »⁸⁹. Les catalogueurs du Département des Manuscrits ont depuis longtemps eux aussi souhaité signer leurs notices, et cette pratique avait déjà cours lors de la publication des derniers catalogues papier. En effet, la rédaction d'une notice telle qu'elle se pratique à la Bibliothèque nationale de France, donnant une description exhaustive du manuscrit tant dans son contenu que dans son aspect matériel ou encore son histoire, est un véritable travail de recherche, nécessitant des compétences pointues et un investissement personnel important. Signer une notice comme on signe un article dans une revue scientifique est donc légitime.

Au-delà d'une reconnaissance envers l'apport personnel du rédacteur, il apparaît d'autant plus essentiel dans le cadre d'un catalogue informatisé de donner des renseignements sur le traitement intellectuel de la notice (élément EAD <processinfo>), pour des questions de légitimation. On se heurte en effet à la question du crédit à accorder à une information trouvée sur Internet. Certes, un catalogue administré par la Bibliothèque nationale de France, ou par l'ABES dans le cas de Calames, a toutes les raisons d'être fiable, mais il est important de savoir qui a rédigé la notice, si elle a été révisée et quand. Ainsi, dans BnF archives et manuscrits, les notices des manuscrits carolingiens, qui sont progressivement révisées voire entièrement refaites en lien avec le programme européen Europeana Regia, sont regroupées dans un sous-dossier spécifique (Département des Manuscrits > Latin > Carolingiens). Ces nouvelles notices comportent toutes à la fin une rubrique « Informations sur le traitement » donnant le nom du catalogueur, et parfois la source sur laquelle il s'est appuyé pour rédiger la notice. La notice du manuscrit Latin 17968 (Evangiles dits de Loisel) indique ainsi :

⁸⁹ MAÎTRE Claire (dir.), *Catalogue des manuscrits d'Autun (Bibliothèque municipale et Société Éduenne)*, Turnhout, Brepols, 2004 (Transmission des textes), p. xvii.

« Informations sur le traitement : « Notice rédigée par Franck Cinato, d'après Ch. Denoël, *Trésors carolingiens*, 2007 ». On sait ainsi qu'il ne s'agit plus de la notice du XIX^e siècle, à laquelle il est fait référence dans la partie bibliographie (« Catalogue : Delisle, *Inventaire des manuscrits latins* Numéros 8823-18613, Paris, 1863-1871; *Cat. des mss. datés*, III, p. 746 (ms. non retenu). »).

L'informatisation des catalogues change également le mode de consultation que l'on peut avoir. On ne parcourt pas un catalogue informatisé de manuscrits de la même façon que l'on feuillette un catalogue papier ; on a déjà évoqué le fait que l'on ne puisse afficher qu'une notice à la fois, ce qui est aussi le cas dans le CGM et dans Calames, même si l'on conserve sur la moitié gauche l'arborescence de la collection. Il en est ainsi des index, dont les entrées, auparavant situées ensemble à la fin du volume papier, sont désormais redistribuées entre les notices concernées. Or, parcourir un index ou un inventaire est parfois pratique, il est ainsi utile de voir quelles sont les entrées suivant ou précédant celle que l'on cherchait. L'interrogation des inventaires doit désormais se faire par un angle d'attaque particulier (nom d'auteur, ville...).

Ce n'est pourtant qu'un léger inconvénient à côté du temps que fait gagner l'EAD, qui permet de baliser certains éléments et de constituer automatiquement les entrées d'index. En effet, les catalogueurs du Département des Manuscrits rencontrés lors de la préparation de cette étude se sont bien accoutumés à l'utilisation de PiXML, même s'il semble y avoir une différence générationnelle. Certains catalogueurs préfèrent rédiger leur notice dans un document Word, comme ils le faisaient auparavant, pour ensuite en copier les différentes parties dans les éléments EAD correspondants dans PiXML. L'interface de PiXML est parfois jugée lourde et compliquée ; il paraît plus simple de faire des recherches dans le texte ocrisé des volumes papier plutôt qu'en passant par le formulaire de recherche de BnF archives et manuscrits – ce qui requiert une profonde connaissance des fonds et des catalogues. D'autres catalogueurs, généralement les plus jeunes, mieux familiarisés avec l'outil informatique, n'hésitent pas à rédiger leurs notices directement dans PiXML. L'EAD leur paraît relativement instinctif et rapidement maîtrisé dans les grandes lignes, même si un apprentissage plus approfondi s'avère nécessaire dans certains cas.

Toutefois, tous s'accordent à dire que les pratiques de catalogage en elles-mêmes n'ont pas changé : on décrit toujours un manuscrit médiéval de la même façon, livre en main. Seul l'outil est différent. Si l'on met de côté les quelques inconvénients de PiXML – temps nécessaire pour s'approprier l'outil, lenteur du logiciel à charger les notices sans doute dû au très gros volume des données –, les avantages paraissent indéniables. Des catalogueurs dotés d'une certaine expérience ont notamment souligné le fait qu'ils n'avaient plus à se limiter dans l'ampleur à donner à la notice. En effet, lorsqu'il s'agissait de publier des volumes papier, on ne pouvait pas rédiger des notices trop longues et on recourait beaucoup plus à des abréviations. Désormais, il est possible de rédiger les notices de façon exhaustive. La tendance à un allongement des notices, déjà observée à travers l'évolution des règles de catalogage, se poursuit donc avec l'informatisation des catalogues.

2.3.2 L'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes et le projet de Bibliothèque virtuelle des manuscrits

L'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT), fondé en 1937, est une unité propre de recherche du CNRS ayant pour mission la recherche fondamentale sur le manuscrit médiéval et la transmission des textes de l'Antiquité à la Renaissance⁹⁰. Son fondateur, Félix Grat, était archiviste paléographe. Très intéressé par les progrès des techniques de reproduction, il ambitionnait de constituer une grande bibliothèque rassemblant des photos de tous les livres manuscrits dispersés à travers le monde afin de les mettre à la disposition des chercheurs. L'une des premières missions de l'IRHT est encore aujourd'hui la reproduction systématique des manuscrits conservés dans les bibliothèques municipales et universitaires, à des fins d'inventaire et de sauvegarde de ce patrimoine, mais aussi de recherche et de diffusion à la communauté scientifique. Outre la recherche sur le manuscrit médiéval, la formation, ou encore l'édition de sources, l'IRHT a aussi vocation à produire des instruments d'érudition, notamment des catalogues et des répertoires prenant en compte l'ensemble du patrimoine médiéval de la France. C'est de ce contexte que cette institution développe actuellement un projet de Bibliothèque virtuelle des manuscrits, permettant de consulter l'intégralité des ressources photographiques accumulées. Ce nouvel outil ouvre d'intéressantes perspectives pour le signalement et la valorisation des manuscrits médiévaux conservés dans les bibliothèques françaises.

Cependant, il faut rappeler que la constitution de bases de données et de catalogues concernant les manuscrits médiévaux au sein de l'IRHT s'est faite dans une optique différente de celle des établissements de conservation. Dans les bibliothèques, il s'agit de cataloguer les manuscrits pour assurer leur conservation matérielle et leur repérage, en en faisant si possible une description exhaustive, prenant en compte la description des grandes unités textuelles, des reliures, ou encore la collation des cahiers. L'IRHT, en tant qu'unité de recherche, se place dans une perspective de valorisation intellectuelle par l'étude et la recherche fondamentale sur les manuscrits médiévaux. Cette institution n'a donc pas vocation à fournir un catalogage systématique des manuscrits médiévaux. Un catalogage est certes effectué dans le cadre de programmes spécifiques : les manuscrits en ancien français, répertoriés dans la base Jonas, dans le cadre de la section romane ; le programme de catalogage des classiques latins, actuellement suspendu ; le catalogue des manuscrits de l'ancienne bibliothèque de Clairvaux. Les instruments de travail produits s'inscrivent dans le cadre de campagnes de recherche problématisées et ciblées. Par exemple, dans le cadre de recherches sur l'histoire des bibliothèques et la constitution des collections, on privilégie la description des éléments utiles à l'histoire de la circulation des manuscrits, comme les marques de provenance ; la section latine se concentre plutôt sur la description des textes contenus, la section romane sur les éléments linguistiques, tandis que la section de paléographie latine retient surtout les éléments signifiants pour la datation, ou encore la typologie des écritures. C'est dans

⁹⁰ Le site web de l'IRHT : *Institut de Recherche et d'Histoire des Textes* (en ligne). URL : <http://www.irht.cnrs.fr/> (consulté le 30 décembre 2010).

cette perspective que sont constitués et alimentés des répertoires sur fiches, et désormais des bases en ligne.

Cependant, l'IRHT publie certains de ces instruments de travail sous forme de volumes papier. Ainsi, sous l'égide de la section de paléographie latine, le *Catalogue des manuscrits datés* recense les manuscrits en écriture latine portant des indications de date, de lieu ou de copiste mais aussi des manuscrits que des éléments internes ou externes permettent de dater. Les sept volumes de *Catalogues des manuscrits en écriture latine portant des indications de date, de lieu ou de copiste* parus depuis 1959 portaient sur des régions entières. La collection a été relancée en 2001 avec le premier tome des *Manuscrits datés des bibliothèques de France* consacré à Cambrai ; les volumes porteront désormais non plus sur toute une région mais sur une ville, afin de pouvoir être publiés plus rapidement. Le travail effectué dans le cadre de cette collection est différent du catalogage exhaustif d'un fonds. La description des manuscrits est succincte, l'accent étant mis sur les éléments de datation ainsi que sur les mentions de lieu et de copiste.

Cependant, les chercheurs de l'IRHT sont parfois amenés à cataloguer le fonds d'une bibliothèque. La publication du *Catalogue des manuscrits d'Autun*, en 2004, s'inscrit ainsi dans le cadre d'une longue collaboration entre l'IRHT et la bibliothèque municipale de la ville. L'IRHT a d'abord été amené, dans le cadre d'une convention avec la Direction du Livre et de la Lecture, à microfilmer le fonds de manuscrits médiévaux de la Bibliothèque municipale d'Autun. Suite à ce premier travail de reproduction, les chercheurs de l'IRHT ont proposé à la municipalité de prendre en charge le catalogage de ce fonds riche et méconnu, dont la description avait été faite de façon très succincte par Guglielmo Libri dans le premier volume du *Catalogue général des manuscrits*, en 1849. D'autres actions ont été menées avant la publication du catalogue : l'exposition *Manuscrits d'Autun*, centrée sur la codicologie, en 1995 ; description des reliures en 1998 dans le cadre d'une collection nouvellement créée par l'IRHT⁹¹. Le catalogue papier paru en 2004 est donc, on l'a déjà dit, paradoxalement plus à jour et détaillé que les notices du CGM que l'on peut consulter en ligne dans le Catalogue collectif de France. Mais ce volume reste une publication scientifique produite par un laboratoire de recherche, lié par contrat avec son éditeur, ce qui est un obstacle à la mise en ligne de ces notices.

A côté de ces publications papier, l'IRHT a constitué plusieurs bases en ligne. La plus importante, Medium, recense les manuscrits dont l'IRHT possède une notice, un microfilm ou une reproduction photographique. C'est à la fois une base de gestion des reproductions de manuscrits archivées à l'IRHT, et une base de gestion documentaire servant de « tronc commun » aux diverses bases scientifiques développées par les sections de recherche de l'IRHT ; elle est consultable en ligne⁹². A chaque manuscrit est associé une fiche signalétique reprenant des informations tirées du *Catalogue général du manuscrit*, des fiches signalétiques des sections de l'IRHT, ou des bibliothèques concernées ; la page d'accueil de la base précise bien qu'il ne s'agit pas d'un catalogage

⁹¹ ALEXANDRE Jean-Louis et MAITRE Claire, *Catalogue des reliures médiévales conservées à la Bibliothèque municipale d'Autun ainsi qu'à la Société Éduenne*, Turnhout, Brepols, 1998 (Reliures médiévales des bibliothèques de France, t. 1).

⁹² *Base de données Medium* (en ligne). URL : <<http://medium.irht.cnrs.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).

scientifique. A ces données générales sur le manuscrit (date, support, langue, dimensions...) s'ajoutent des informations concernant les reproductions qui ont été effectuées ; à chaque reproduction est associé un numéro de classement. La base propose plusieurs formulaires de recherche très détaillés : identification, contenu et datation, informations codicologiques, informations administratives, reproduction. Medium contient aujourd'hui 76 000 notices concernant environ 11 400 cotes.

D'autres bases sont accessibles en ligne : Jonas⁹³ (répertoire des textes et des manuscrits médiévaux d'oc et d'oïl) ; Pinakes⁹⁴ (tradition manuscrite des textes grecs antérieurs au XVI^e siècle) ; CartulR⁹⁵ (répertoire des cartulaires médiévaux et modernes) ; Budé⁹⁶ (transmission des œuvres antiques et médiévales par les manuscrits et les imprimés anciens à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance) ; Catalogue de manuscrits liturgiques⁹⁷ (visant à compléter les différents catalogues publiés par le chanoine Leroquais). L'IRHT collabore aussi à deux bases d'enluminures, Liber Floridus⁹⁸ (manuscrits enluminés des Bibliothèques Sainte-Geneviève et Mazarine) et Enluminures⁹⁹ (manuscrits enluminés des bibliothèques de France, hors BnF et bibliothèques de l'enseignement supérieur).

Les bases et répertoires constitués par l'IRHT sont donc nombreux. Cependant, à ce jour, aucune application ne permettait de visualiser l'intégralité des reproductions de manuscrits, et il fallait naviguer d'une base à l'autre pour retrouver une référence précise. Cet état de fait s'explique par la multiplication des ressources ainsi que par la compartimentation de l'IRHT en 14 sections spécialisées. La Bibliothèque virtuelle des manuscrits, liée à la base Medium, vise à rassembler les ressources photographiques et à permettre une consultation facile et rapide. Le projet a été lancé en 2007 ; la BVM est aujourd'hui opérationnelle. Le versement des reproductions numériques dans cette base se fait progressivement, et s'accompagne d'un important travail de référencement. On pourra ainsi consulter dans une même base la numérisation intégrale des ouvrages, le décor et la reliure, alors que ces reproductions dépendent aujourd'hui de sections différentes et sont conservées dans des bases différentes. Enfin, « dans le choix des

⁹³ *Jonas – Section romane – IRHT* (en ligne). URL : <<http://jonas.irht.cnrs.fr>> (consulté le 30 décembre 2010).

⁹⁴ [*Pinakes*] (en ligne). URL : <<http://pinakes.irht.cnrs.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).

⁹⁵ [*Répertoire des cartulaires médiévaux et modernes*] (en ligne). URL : <<http://www.cn-telma.fr/cartulR/index/>> (consulté le 30 décembre 2010).

⁹⁶ [*Budé*] (en ligne). URL : <<http://bude.irht.cnrs.fr>> (consulté le 30 décembre 2010).

⁹⁷ [Catalogue de manuscrits liturgiques médiévaux et modernes] (en ligne). URL : <<http://www.cn-telma.fr/liturgie/index/>> (consulté le 30 décembre 2010).

⁹⁸ *Liber Floridus* (en ligne). URL : <<http://liberfloridus.cines.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).

⁹⁹ *Enluminures* (en ligne). URL : <<http://www.enluminures.culture.fr/documentation/enlumine/fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).

corpus à mettre en ligne, priorité sera donnée aux manuscrits sur lesquels se fondent les programmes scientifiques de l'IRHT »¹⁰⁰.

La Bibliothèque virtuelle des manuscrits contient aujourd'hui 800 numérisations de manuscrits et répertorie 230 000 images de décor (issues de la base Initiale, qui recense les manuscrits et incunables enluminés), correspondant aux 76 000 notices de Medium et à 11 400 cotes de manuscrits. Les données de catalogage sont issues des courtes notices descriptives de la base Medium, vers laquelle il est fait des liens. Des liens sont faits aussi avec la base Initiale.

Actuellement, la Bibliothèque virtuelle des manuscrits n'est consultable que sur l'Intranet de l'IRHT. La mise en ligne des reproductions numériques est en effet soumise à l'autorisation des bibliothèques détentrices des manuscrits. L'IRHT devra donc établir des conventions avec les bibliothèques municipales et universitaires concernées ; la Bibliothèque municipale de Chartres a déjà donné son accord¹⁰¹. La consultation de cette riche base d'images est donc tout à fait restreinte. D'autre part, il est difficile d'effectuer une recherche dans la Bibliothèque virtuelle des manuscrits si l'on ne sait pas exactement quel manuscrit rechercher. Certes, on peut interroger la base sur de nombreux critères : cote, titre, auteur, langue, date, ville et institution. Cependant, les notices issues de Medium et des autres bases concernées ne constituent pas à proprement parler un catalogue, dans le sens où aucune normalisation n'a été effectuée. En l'absence de normes ou de formes d'autorité, l'interrogation est donc imparfaite ; un titre par exemple correspond-il à l'incipit, ou a-t-il été restitué sous une forme courante ? Un partenariat pourrait donc être envisagé entre les riches ressources numériques de la Bibliothèque virtuelle des manuscrits et les données balisées en EAD du *Catalogue général des manuscrits*.

¹⁰⁰ Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, *Les nouvelles pratiques de la recherche : Digital humanities et nouvelles technologies* (en ligne), mis à jour le 23 novembre 2009. <URL : <http://www.irht.cnrs.fr/recherche/digital-humanities>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁰¹ *Ibid.*

3. Conversions rétrospectives et perspectives

Ces dernières années ont vu la réalisation d'importants chantiers de conversion rétrospective et de mise en ligne des catalogues de manuscrits médiévaux français, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives pour les établissements de conservation et les chercheurs. L'enjeu réside désormais dans une exploitation approfondie de ces catalogues, ce qui passe d'abord par la mise à jour et l'enrichissement des notices. Les possibilités sont démultipliées, mais les moyens font encore souvent défaut.

3.1 QUELLE EXPLOITATION DES CATALOGUES PAR LES BIBLIOTHÈQUES ET LES CHERCHEURS ?

3.1.1 Le processus de mise à jour du *Catalogue général des manuscrits* et de BnF archives et manuscrits

3.1.1.1 Les notices du CGM : de nombreuses corrections à effectuer

Dans un premier temps, il est nécessaire de mettre à jour et de corriger les notices rétroconverties, en particulier quand ces notices ont été rédigées il y a longtemps – parfois plus d'un siècle – et généralement sous une forme extrêmement succincte.

Les chercheurs constatent ainsi régulièrement la présence d'erreurs en tous genres, sans doute inhérentes à toutes les entreprises d'une telle ampleur, dans les notices du *Catalogue général des manuscrits*. Le chanoine Leroquais, dans son catalogue des *Bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*¹⁰², corrige ainsi une notice du CGM concernant un bréviaire du XIII^e siècle conservé à la Bibliothèque d'Amiens¹⁰³. Ce bréviaire de Saint-Fuscien ne serait pas, comme indiqué dans la notice du CGM, à l'usage d'Amiens ; en se reportant à la notice du CGM, on constate aussi que la datation proposée est « XII^e-XIV^e siècle », alors que Leroquais donne « XIII^e siècle ». Un autre

¹⁰² LEROQUAIS Victor, *Les Bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1934, tome I, p. 10-12.

¹⁰³ Bréviaire de Saint-Fuscien, XIII^e siècle, ms. BM Amiens 111. Cf. COYECQUE Ernest, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France (Départements)*, tome XIX : Amiens, Paris, Plon, 1893, p. 54. URL de la notice dans le CCFr : <http://www.ccf.fr/bnf.fr/portailccfr/jsp/index_view_direct_anonymous.jsp?record=eadcgm:EADC:D24010676> (consulté le 30 décembre 2010).

exemple (un constat personnel cette fois-ci) : le manuscrit 1660 de la Bibliothèque municipale de Lyon contient trois œuvres différentes ; la première, du folio 1 au folio 96, est un recueil d'*exempla* de la fin du XIII^e siècle, le *Liber de exemplis Sacre Scripture* du dominicain Nicolas de Hanapes. La notice du CGM¹⁰⁴ indique que « L'ouvrage n'a été transcrit que jusqu'au chapitre « De humilitate » ; or, le manuscrit contient bien le texte complet. Cette information a été reproduite avec la conversion rétrospective du CGM, et se trouve aujourd'hui en ligne dans le CCFr et dans le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque municipale de Lyon.

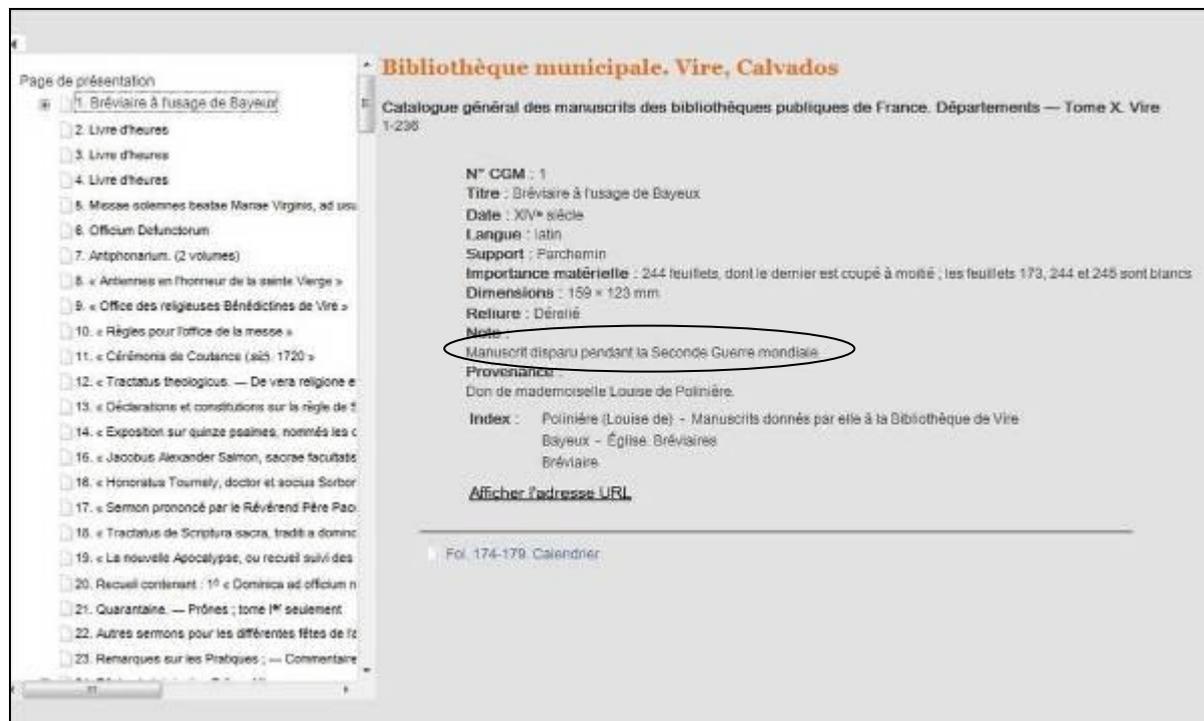
De nombreuses vérifications restent donc à effectuer, ne serait-ce que pour contrôler la présence effective des manuscrits dans les fonds. En effet, le *Catalogue général des manuscrits* mentionne des documents qui n'existent plus aujourd'hui, ou qui sont désormais conservés dans un établissement différent. Ainsi, le tome 53 du CGM, rédigé en 1962, donne une liste des manuscrits ayant été détruits durant la Seconde Guerre mondiale¹⁰⁵. Le responsable du projet de rétroconversion s'est chargé d'entrer l'information dans la notice de chacun des documents concernés par l'ajout d'une note mentionnant : « Manuscrit disparu pendant la Seconde Guerre mondiale » (voir par exemple les notices des manuscrits 1 et 2 de la Bibliothèque municipale de Vire, qui portent cette indication ; il s'agit d'un bréviaire à l'usage de Bayeux du XIV^e siècle et d'un livre d'heures du XV^e siècle). Une recherche en plein texte portant sur cette expression permet ainsi d'extraire les notices des documents listés dans le tome 53 du CGM. La notice issue du CGM est alors souvent la seule trace de l'existence passée du document, et doit être conservée à ce titre, tout en mentionnant bien que le document a été détruit.

¹⁰⁴ MOLINIER Auguste et DESVERNAY Félix, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France (Départements)*, tome XXX : Lyon, Paris, Plon, 1900. URL de la notice dans le CCFr : http://www.ccf.fr/bnf.fr/portailccfr/jsp/index_view_direct_anonymous.jsp?record=eadcgm:EADC:D33C11466 (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁰⁵ Direction du Livre et de la Lecture publique, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Tome LIII, Manuscrits des bibliothèques sinistrées de 1940 à 1944*, Paris, Bibliothèque nationale, 1962.

Figure 6. L'exemple d'un manuscrit détruit pendant la Seconde guerre mondiale : le manuscrit BM Vire 1.

Notice issue de la conversion rétrospective du CGM et corrigée d'après les indications données dans le tome 53 (« Note : Manuscrit disparu pendant la Seconde guerre mondiale).



Ce travail de recension des manuscrits aujourd'hui disparus n'a cependant pas été fait systématiquement depuis la parution du CGM, notamment en ce qui concerne les documents détruits pendant le premier conflit mondial. Un lecteur a ainsi signalé récemment au responsable du CGM (BnF, Département de la Coopération) que les manuscrits de la Bibliothèque municipale de Noyon signalés dans le CCFr n'existent plus aujourd'hui, la bibliothèque ayant brûlé pendant la Première Guerre mondiale. Il serait donc nécessaire que chaque établissement mentionné comme lieu de conservation de manuscrits dans le CGM effectue un récolement et mette ensuite à jour ses notices.

D'autre part, certains établissements ignorent que d'après le CGM, ils conserveraient quelques manuscrits. Certains documents sont conservés non pas par des bibliothèques, mais aux archives ou encore dans des mairies ; ainsi, la mairie de Trévoux, dans l'Ain, conserve des manuscrits, en attendant de les confier à la future médiathèque de l'espace culturel Saône Vallée, dont l'ouverture est prévue en 2012. Le nombre d'institutions concernées complique encore le travail de mise à jour et de correction des notices, qui nécessite un examen du document.

Reste enfin le cas des documents ayant changé d'établissement de conservation depuis la parution du CGM. Ainsi, dans Calames, les papiers d'État de Duplessis-Mornay pour les années 1582-1588 sont toujours cités dans les collections de la Bibliothèque Mazarine,

comme ils l'étaient dans les volumes du CGM rédigés par Auguste Molinier¹⁰⁶ ; mais la notice porte une mention bien visible indiquant : « Restitués à la Bibliothèque de la Sorbonne en 1897 ». Du côté de la BIU de la Sorbonne, la notice des mémoires originaux et correspondance politique de Philippe Duplessis-Mornay indique également cette restitution.

Figure 7. Notice du manuscrit 2093-2095 de la Bibliothèque Mazarine dans Calames, indiquant la restitution du document à la Bibliothèque de la Sorbonne.

The screenshot shows the Calames website interface. At the top, the logo 'calames' is displayed next to the text 'Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur'. Below the logo, there are search buttons: 'Nouvelle recherche' and 'Modifier la recherche'. The main content area is titled 'Bibliothèque Mazarine' and 'Fonds général'. The primary record is for 'Papiers d'État de Duplessis-Mornay pour les années 1582-1588'. A specific entry is highlighted with a red border and the text 'Restitués à la Bibliothèque de la Sorbonne en 1897'. Below this, the following details are listed: 'Cote : Ms 2093-2095', 'Date : XVI^e siècle', 'Langue : français', 'Description physique : 3 volumes. Relié en maroquin rouge, aux armes de Duplessis-Mornay.', and 'Ancienne cote : Ms 2767-2767 B'. The subject is identified as 'Mornay, Philippe de (1549-1623)'. On the right side, there is a 'Résultats' sidebar with buttons for 'Résultat suivant', 'Retour aux résultats', and '[1 / 4]'. Below this is a 'Boîte à outils' section with icons for 'Imprimer', 'Afficher l'adresse URL', and 'Contacter la bibliothèque'. At the bottom, there is a 'Sommaire' button. The footer contains 'Informations' (A propos, Mode d'emploi), 'Contactez-nous' (Assistance), '© Abes - 2007' (Tous droits réservés, Crédits), and the 'abes' logo (agence bibliographique de l'enseignement supérieur).

Outre la vérification de la présence ou non du document dans les collections, et éventuellement le rétablissement de l'actuel établissement de conservation, d'autres corrections doivent être effectuées pour mettre à jour les notices du CGM. La tâche la plus urgente serait sans doute de préciser les cotes des documents. En effet, les notices du CGM mentionnent souvent deux voire trois cotes, au « numéro CGM » s'ajoutant une

¹⁰⁶ MOLINIER Auguste, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Mazarine*, Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1885-1892 (Vol. 1, Tome premier, 1885 ; Vol. 2, Tome deuxième, 1886 ; Vol. 3, Tome troisième, 1890 ; Vol. 4, Tome quatrième, 1892).

« autre cote » ; or il est important de savoir quelle cote est actuellement valable. Le bréviaire de Saint-Fuscien est ainsi pour le chanoine Leroquais le manuscrit « BM Amiens III », alors qu'il est le n° 111 dans le CGM. Une autre correction consisterait à donner une datation plus précise des documents ; en effet, les notices du CGM se contentent le plus souvent de renvoyer à un siècle en général, alors qu'une datation plus fine serait possible. Une mise à jour importante concerne évidemment la bibliographie, qu'il faut actualiser.

Enfin, un gros travail serait nécessaire pour affiner l'encodage en EAD des notices. En effet, au cours de la conversion rétrospective, du fait du volume représenté par les notices, il n'a pas toujours été possible de redistribuer tous les éléments mentionnés dans les balises correspondant exactement à la nature de ces informations, et il a fallu encoder les données par gros blocs. Un balisage plus fin des notices serait donc possible. Par exemple, la rubrique « Présentation du contenu », qui correspond aux notes que l'on trouve à la fin des notices du CGM, comprend des informations de natures variées, qu'il faudrait éventuellement replacer dans plusieurs éléments EAD différents afin de permettre une description plus précise et des recherches plus fines. Ce travail, qui était trop long et minutieux pour pouvoir être accompli dans le cadre de la conversion rétrospective, a pu être réalisé ensuite dans le cadre des établissements d'enseignement supérieur, mais tout reste à faire pour la majeure partie des notices, qui décrivent les collections d'établissements dépendant des collectivités territoriales. De même, les indications de provenance (élément <note type = "provenance">) pourraient elles-mêmes être distinguées par différentes balises, selon qu'il s'agit du nom du possesseur précédent ou de la date d'acquisition par la bibliothèque par exemple.

Enfin, l'indexation pourrait elle aussi être améliorée. Au cours de la conversion rétrospective du CGM, toutes les entrées d'index¹⁰⁷ ont été placées en fin de notice dans la balise <controlaccess>. Or il est possible d'effectuer un balisage au fil du texte, par exemple signaler un nom de personne par l'élément <persname> lorsque ce nom apparaît à l'intérieur de la notice. De plus, dans le cas de vedettes construites, c'est l'élément <name> qui a été utilisé pour encoder la deuxième information ; or il est possible de trouver des balises bien plus précises (par exemple, <subject>). De façon générale, l'indexation est parfois un peu délicate en EAD, du fait de l'héritage des informations aux différents niveaux, ce qui est un principe de base de la description archivistique. Une recherche multicritères portant à la fois sur des données du niveau supérieur et des données du niveau inférieur est compliquée, car les données du niveau supérieur sont valables pour tous les niveaux inférieurs. Cependant, le CCFr procède à un dédoublement des résultats afin d'éviter de présenter au lecteur à la fois un composant <c> et ses sous-composants : seul le composant le plus haut répondant à la recherche apparaît. Il est donc nécessaire de paramétrer très finement l'outil d'indexation.

¹⁰⁷ Rappelons qu'il s'agissait des entrées d'index placées en fin des volumes du CGM. L'index de Popoff (POPOFF Michel (dir.), *Index général des manuscrits décrits dans le Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, Références, 1993, 3 vol.) n'a pas été retenu car incomplet et sous droits (cf. PALLUAULT Florent, « Le catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France : informatisation et avenir », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2009, n° 1, p. 68-72 (en ligne). URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0068-010>> (consulté le 30 décembre 2010).

De nombreuses corrections et mises à jour des notices du CGM apparaissent donc non seulement possibles, mais aussi incontournables pour un meilleur signalement des manuscrits médiévaux conservés dans les collections des bibliothèques françaises : établissement de conservation actuel, cote actuelle, datation, titre, contenu, indexation. Certes, ces apports nécessitent un énorme travail, et les bibliothèques manquent souvent du temps et des moyens indispensables. A terme, s'ouvre néanmoins la perspective de descriptions précises et à jour, pour une meilleure visibilité du patrimoine écrit des bibliothèques.

3.1.1.2 L'exemple d'une notice du CGM améliorée par le travail d'un chercheur

La notice du manuscrit 343 de la Bibliothèque Mazarine¹⁰⁸ illustre bien la nature des corrections et actualisations pouvant être apportées aux notices du CGM¹⁰⁹. C'est aussi un exemple des enrichissements que les chercheurs peuvent apporter aux descriptions de manuscrits médiévaux, en collaboration avec les bibliothécaires.

Suite à un séminaire portant sur des documents conservés à la Bibliothèque Mazarine, Claire Maître, chercheur au CNRS et spécialiste de la liturgie, a accepté de réviser les notices des manuscrits étudiés. Le manuscrit 343, qui est un bréviaire, fait ainsi l'objet d'une notice corrigée, complétée et mise à jour.

Tout d'abord, l'intitulé du document (balise <unittitle>) a été modifié afin d'être plus précis et plus conforme au vocabulaire de la liturgie ; le titre du document est désormais « Bréviaire hivernal noté », au lieu de « Bréviaire ; partie d'hiver ». Le catalogue de Molinier¹¹⁰ indiquait en tête de la notice « 343 (252) » ; désormais, la cote actuelle est clairement indiquée comme étant « 343 », tandis que « 252 » est rangé sous une rubrique « Ancienne cote ».

La datation proposée a également été revue et affinée : le catalogue de Molinier indiquait « XIV^e siècle » ; la notice consultable dans Calames indique désormais « Début XIII^e siècle ». Dans les établissements d'enseignement supérieur, les mentions de date ont été autant que possible révisées à l'occasion de la conversion rétrospective ; ce travail de vérification a été conduit en 2009 à la Bibliothèque Mazarine, en s'appuyant sur des indications manuscrites faites dans le catalogue papier ou sur des études de l'IRHT, mais les corrections n'ont pas pu être faites de façon systématique pour les 4000 manuscrits conservés par cette institution.

Ensuite, la description matérielle du manuscrit a été très nettement approfondie. La description de l'illustration, qui se limitait à l'expression « lettres de couleur », a été

¹⁰⁸ Cette notice est consultable à l'URL suivante : <<http://www.calames.abes.fr/pub/ms/MAZA10631>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁰⁹ Se reporter à l'**Annexe 2** pour voir les versions successives de la notice.

¹¹⁰ MOLINIER Auguste, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Mazarine*, Paris, Plon, Nourrit et Cie, Tome 1 : 1885, p. 124-125.

complétée et recourt à un vocabulaire bien plus précis : « initiales filigranées, alternativement bleues à filigrane rouge et rouges à filigrane bleu ». Une description codicologique a été ajoutée : collation des cahiers, description de la reliure ; ce travail n'a généralement pas été fait par Molinier.

La description du document, faite dans l'élément <scopecontent>, a été révisée : la chercheuse, spécialiste de liturgie, a pu déterminer qu'il s'agit d'un bréviaire séculier et que « le sanctoral dénote une origine parisienne ». Le même élément <scopecontent> contient aussi un extrait d'une lettre qui se trouve sur le dernier feuillet, et que citait déjà Molinier ; l'auteur de la lettre, Ivan Le Bassart, a sans doute été le propriétaire de l'ouvrage, mais comme il n'est pas possible d'en être certain, cette information, qui reste toutefois intéressante, a été relevée dans l'élément <scopecontent> et non comme une indication de provenance. Les noms d'Ivan Le Bassart, de sa femme Geneviève et de leur fils Hervé ont été indexés grâce à la balise <persname>, dans l'élément <controlaccess> ; l'attribut attaché à la balise <persname> associe un rôle à ces trois noms, à savoir « sujet ».

Trois éléments enfin ont été ajoutés : il s'agit tout d'abord d'une bibliographie, qui se limite pour l'instant à la description du manuscrit faite par le chanoine Leroquais en 1932. Ensuite, l'élément <altformavail> permet d'indiquer l'existence d'une reproduction, en l'occurrence un microfilm dont la cote est Mf 269. Cette balise reprend donc une information qui avait été ajoutée dans le catalogue papier de Molinier au moyen d'un tampon et d'une indication manuscrite dans la marge, en face de chaque notice. Enfin, l'élément <processinfo> donne des informations sur le traitement intellectuel de la notice : l'utilisateur est ainsi conscient qu'il n'a plus sous les yeux la notice rédigée par Auguste Molinier en 1885, mais une notice révisée par un chercheur, Claire Maître, en 2009. Cette mention permet de valoriser le travail scientifique effectué par le chercheur et de l'associer au catalogue, tout en légitimant le contenu de la notice.

Les trois parties du manuscrit sont décrites dans trois composants <c>. Un lien est fait vers Liber Floridus, où 10 images de ce manuscrit sont consultables.

3.1.1.3 Les enrichissements apportés aux notices de BnF archives et manuscrits

Au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, l'accent a tout d'abord été mis sur l'ajout d'une bibliographie abondante et à jour. Il s'agit notamment d'intégrer aux notices les informations contenues dans le *Fichier bibliographique des manuscrits latins et grecs*¹¹¹, constituée à partir de 1939, et qui représente aujourd'hui environ 165 000 fiches papier. Cette bibliographie, qui a pour objectif de recenser toutes les références concernant les manuscrits latins et grecs de la BnF, est toujours enrichie et tenue à jour actuellement, par le dépouillement des catalogues, actes de colloques,

¹¹¹ *Fichier bibliographique des manuscrits latins et grecs*, [s.l.], [s.n.], 1940-2009. Consultable dans Gallica : *Fichier bibliographique des manuscrits latins et grecs* (en ligne). URL : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400297>> (consulté le 30 décembre 2010).

revues spécialisées... Ces fiches papier ont été numérisées en mode image et chargées dans Gallica, et des liens vers les images concernées ont été insérés dans les notices. Il est prévu à terme d'effectuer la conversion rétrospective de ce fichier bibliographique et de verser les données obtenues dans BnF archives et manuscrits. On trouve aussi dans les notices des éléments bibliographiques qui ont été rétroconvertis à partir de fichiers Word.

Le prestataire qui a opéré la conversion rétrospective des catalogues de manuscrits de la Bibliothèque nationale de France a aussi pu intégrer aux notices la cote du microfilm correspondant. Les tableaux de correspondance entre cote du document et cote du microfilm avaient été informatisés, ce qui a facilité l'opération.

Certaines des notices rétroconverties et progressivement versées dans BnF archives et manuscrits sont en latin et datent du XVIII^e siècle. Les manuscrits 3857 à 8822 ont ainsi été répertoriés dans un catalogue publié entre 1739 et 1744, où ils sont classés par formats et par type de document (bibles, évangiles, textes antiques...). Il s'agit d'un inventaire plus que d'un catalogue, la description se limitant souvent à un titre et une cote. A partir des données compilées dans un tableur Excel par le Service du Catalogue latin, le prestataire a pu ajouter un élément de description physique (« parchemin »), la langue du document (« latin »), et une bibliographie constituée de liens vers les fiches papier numérisées en mode image dans Gallica.

Figure 8. Exemple de la notice du manuscrit Latin 3857.

Cette notice est ici présentée sous la forme d'un export PDF depuis BnF archives et manuscrits.

BnF Archives et manuscrits

epistolae decretales summorum Pontificum a Clemente ad Zachariam, ex collectione Isidori Mercatoris pariter excerptae : initium et finis desiderantur

Latin 3857 (cote)

decimo quarto saeculo videtur exaratus.

Parchemin.

Manuscrit en latin

Bibliothèque nationale de France. Département des manuscrits

[Historique de la conservation](#)

Colbertinus

[Bibliographie](#)

[Consulter la fiche bibliographique numérisée](#)

Beaucoup de notices, trop succinctes, seraient à refaire. Des entreprises de recatalogage sont menées ponctuellement, notamment dans le cadre du programme Europeana Regia¹¹², lancé en janvier 2010. Ce programme, présenté comme une « bibliothèque numérique collaborative de manuscrits royaux », réunit cinq grandes bibliothèques européennes (Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque royale de Belgique, Bayerische Staatsbibliothek, Herzog August Bibliothek Wolfenbüttel, Biblioteca historica de la Universitat de Valencia) et vise à numériser trois ensembles de manuscrits médiévaux et de la Renaissance, aujourd'hui dispersés : la Bibliotheca Carolina (426 chefs-d'œuvre des grandes abbayes et écoles de l'Empire carolingien) ; la bibliothèque de Charles V et de ses frères (163 manuscrits) ; la bibliothèque des rois aragonais de Naples (282 manuscrits). En dehors de la numérisation proprement dite, un important travail d'indexation et de catalogage est prévu, en vue de la constitution de métadonnées. Les notices devront être très complètes, dans le cadre d'un catalogage scientifique s'adressant à la communauté des chercheurs. La Bibliothèque nationale de France est donc en train de réviser les notices des manuscrits concernés par le programme Europeana Regia.

Dans le cas des manuscrits carolingiens notamment (manuscrits 3800 à 18 000), il est indispensable de recataloguer les documents, dont les notices tenaient de l'inventaire plus que du catalogue. Les notices nouvellement produites sont progressivement versées dans BnF archives et manuscrits, sous un nouvel onglet consacré aux manuscrits carolingiens (Département des Manuscrits > Latin > Carolingiens).

Le manuscrit Latin 3063¹¹³, qui a été retenu dans le cadre du programme concernant la bibliothèque des rois aragonais de Naples, constitue un bon exemple de l'évolution rapide des notices depuis quelques années. Ce manuscrit date de la fin du XV^e siècle et contient des œuvres de Jean Duns Scot et Giacomo Ammanati Piccolomini. Actuellement, on peut consulter sur le site de la Bibliothèque nationale de France la notice qui se trouve dans le *Catalogue général des manuscrits latins*¹¹⁴, numérisé en mode image. Ce catalogue a été ocrisé, donnant ainsi un fichier Word qui est toujours utilisé en interne par les catalogueurs du Département des Manuscrits.

En 2010, le prestataire a procédé à l'encodage des notices en EAD. On observe que l'ordre dans lequel les différentes parties de la notice sont présentées a été modifié : la description matérielle, qui constituait la seconde partie de la notice dans le volume papier, en caractères plus petits, se trouve désormais au début de la notice, juste après les cotes, les noms des auteurs et la date ; elle est introduite par une rubrique « Description physique ». Suivent trois éléments ajoutés par le prestataire lors de la rétroconversion : la langue du document (latin) ; l'organisme responsable de l'accès intellectuel au document (le Département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France) ; la bibliographie, qui propose des liens vers les fiches numérisées dans Gallica.

¹¹² *Europeana Regia* (en ligne). URL : <<http://www.europeanaregia.eu/fr/index.html>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹¹³ Se reporter à l'**Annexe 4** pour voir les versions successives de la notice.

¹¹⁴ *Catalogue général des manuscrits latins*, Paris, Bibliothèque nationale, 1958, tome IV (n° 3014 à 3277), p. 72-73. Consultable sur Gallica à l'adresse suivante : <<http://visualiseur.bnf.fr/CadresFenetre?O=NUMM-209153&M=notice>> (consulté le 30 décembre 2010).

On retrouve ensuite la description du contenu telle qu'elle était faite dans le catalogue papier, où elle se trouvait au début de la notice, juste après les noms des auteurs. Puis vient la bibliographie récente (depuis 1992), elle aussi ajoutée lors de la conversion rétrospective, extraite cette fois-ci depuis un document Word. Enfin, un dernier ajout a été fait avec les entrées d'index, qui ont été extraites et réintégréées dans chacune des notices concernées.

Une nouvelle version de la notice a été produite par la suite, toujours en 2010, dans le contexte du programme Europeana Regia. On constate que la description physique met l'accent sur le décor, dont la présentation a été étoffée ; la collation des cahiers, qui n'avait pas été faite, a été ajoutée ; la description de la reliure a été complétée. Un paragraphe retraçant l'histoire du manuscrit a été inséré ensuite (« Historique »), car cet aspect est particulièrement valorisé dans le contexte d'un projet visant à reconstituer virtuellement une bibliothèque aujourd'hui dispersée. La présentation du contenu est faite de façon succincte, et la bibliographie est abrégée. Enfin, ont été ajoutées des informations sur le traitement intellectuel : nom du conservateur qui a révisé la notice et date à laquelle cette révision est intervenue, ce qui montre bien qu'il ne s'agit plus de la notice du *Catalogue général des manuscrits latins* ; pour finir, l'existence d'une reproduction dans la base Mandragore est signalée (mais ne peut pas encore être consultée semble-t-il).

Avec le manuscrit Latin 3063, on est donc dans un cas de figure différent de celui des manuscrits carolingiens. Une notice relativement complète existe déjà, mais des enrichissements sont possibles, notamment en ce qui concerne la bibliographie. Cependant, elle peut être modifiée afin de s'intégrer à un programme thématique, mettant l'accent sur l'histoire du manuscrit et le fait qu'il ait appartenu à la bibliothèque des rois aragonais de Naples.

3.1.2 Vers de nouvelles formes d'exploitation des notices

L'encodage des catalogues de manuscrits médiévaux en EAD permet d'exploiter les notices selon de nouvelles modalités, au bénéfice aussi bien des bibliothèques que des chercheurs. En effet, « EAD n'est qu'un format. C'est un instrument de libération des données, qui doit leur permettre de se métamorphoser en interfaces et services Web multiples, qui pour beaucoup restent encore à inventer. »¹¹⁵

¹¹⁵ « Formation à EAD (enssib) », *Calames – Le blog officiel* (en ligne), 30 juin 2008. URL : <<http://calames.wordpress.com/2008/06/30/formation-a-ead-enssib/>> (consulté le 30 décembre 2010).

3.1.2.1 La multiplication des points d'accès : de nouvelles possibilités de recherche et d'étude

L'informatisation des catalogues de manuscrits médiévaux offre de multiples possibilités, notamment celle de reconstituer virtuellement des collections aujourd'hui dispersées à travers l'Europe. Outre le projet européen Europeana Regia, on peut citer le projet de reconstitution de la bibliothèque de Clairvaux d'après l'inventaire réalisé par Pierre de Virey en 1472¹¹⁶, qui concerne 1115 manuscrits conservés (sur 1790 listés dans l'inventaire), aujourd'hui dispersés entre plusieurs institutions (Médiathèque de l'Agglomération Troyenne, Bibliothèque municipale de Laon, Bibliothèque Sainte Geneviève, Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier, Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque de l'Université Mons-Hainaut, Bibliothèque nationale de Hongrie, British Library et Biblioteca Medicea Laurenziana). Ce projet devrait aboutir d'ici fin 2011. Il est mené en collaboration avec l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes dans le cadre du projet ANR BIBLIFRAM (les bibliothèques, matrices et représentations des identités de la France médiévale)¹¹⁷. Il est prévu de numériser la collection de microfilms réalisés par l'IRHT, mais le projet comporte aussi un programme de catalogage de manuscrits de Clairvaux, toujours du côté de l'IRHT¹¹⁸.

Toutes ces notices auront en commun une même indication de provenance : elles décrivent des documents qui se trouvaient dans la bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux en 1472. On l'a vu, il est déjà possible, dans le Catalogue collectif de France comme dans Calames, de faire une recherche en choisissant comme critère la « provenance » du manuscrit, car cette information a été balisée en EAD – même si les mentions de provenance sont de natures diverses : ancien lieu de conservation, précédent possesseur, date d'acquisition par la bibliothèque... Les différents points d'accès de la notice, balisés en EAD, sont ainsi rapidement et facilement interrogeables, faisant gagner un temps précieux par rapport à la consultation d'index papier. Le balisage de divers éléments de la notice permet d'établir de nouvelles interrelations, et de faciliter un certain type d'études qui nécessitaient de dépouiller de nombreux volumes papier, par exemple sur les ateliers d'enlumineurs ou de copistes. Le rôle attribué à chaque nom de personne, conformément au *Guide des bonnes pratiques de l'EAD en bibliothèque*, permet ainsi de rechercher dans les notices le nom d'un copiste ou d'un relieur. Certes, les 28 rôles proposés dans la liste déroulante du CCFr conviennent mieux à la description d'un document moderne ou contemporain ; on peut ainsi chercher le nom

¹¹⁶ Présentation du projet de bibliothèque virtuelle de Clairvaux : Médiathèques de l'Agglomération troyenne, *Bibliothèque virtuelle de Clairvaux* (en ligne). URL : <<http://www.mediathèque-aggro-troyes.fr/webmat2/projets/clairvaux.html>> (consulté le 30 décembre 2010) ; *Patrimoine numérique*, [Manuscrits de l'abbaye de Clairvaux] (en ligne). URL : <http://www.numerique.culture.fr/mpf/pub-fr/document.html?base=dcollection&id=FR-DC-B103876101_002> (consulté le 30 décembre 2010). Voir aussi l'exposition virtuelle consacrée par la médiathèque de l'agglomération troyenne à la bibliothèque de Clairvaux : *La bibliothèque de Clairvaux en 1472* (en ligne). URL : <<http://www.mediathèque.grand-troyes.fr/webmat2/expos/clairvaux/index.html>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹¹⁷ Présentation du projet BIBLIFRAM : Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, *Projet ANR Biblifram. Les bibliothèques, matrices et représentations des identités de la France médiévale* (en ligne). URL : <<http://www.irht.cnrs.fr/recherche/projet-biblifram.htm>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹¹⁸ Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, « Biblifram : les partenaires du projet », *Libraria*, 2009 (en ligne). URL : <<http://www.libraria.fr/fr/biblifram/biblifram-les-partenaires-du-projet>> (consulté le 30 décembre 2010).

d'un « dessinateur ou illustrateur », et non d'un enlumineur. En effet, le choix a été fait de procéder à des regroupements afin d'éviter d'avoir trop d'entrées. Le code 430 spécifique aux enlumineurs est cependant bien indexé à cet endroit. Dans Calames, la liste déroulante des rôles n'est accessible qu'après avoir sélectionné le critère de recherche « Personne physique » et avoir cliqué sur l'onglet « Préciser », et elle se montre réduite à « auteur », « illustrateur » et « sujet ». Cependant, en faisant une recherche sur le nom de personne « Fouquet, Jean » auquel est associé le rôle « illustrateur », on trouve immédiatement la notice des *Heures d'Etienne Chevalier* conservées au château de Chantilly ; sans avoir choisi de rôle, trois autres résultats s'affichent : une lettre de Ferdinand Denis (administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève), datée de 1866, dont le peintre du XV^e siècle est le sujet, et deux documents concernant Jean-François Fouquet, missionnaire jésuite du XVIII^e siècle. On constate cependant que dans Calames comme dans le CCFr, il faut disposer d'un nom avant de lancer la recherche : il n'est pas possible, par exemple, de rechercher les notices dans lesquelles un nom de copiste est mentionné, quel que soit ce nom, ou alors il faudrait passer par une recherche en plein texte sur le mot « copiste ». Ce genre de recherche reste cependant possible à partir des données brutes en EAD¹¹⁹.

Un bon exemple du type d'exploitation que l'on pourrait faire des notices informatisées est montré par la base Provenance de la Bibliothèque municipale de Lyon¹²⁰. « Parallèlement au catalogue des collections de la bibliothèque qui propose une description complète de ces ouvrages, la base d'images numériques "*Provenance*" contient la reproduction des marques permettant d'établir l'itinéraire géographique et intellectuel des livres en identifiant leurs anciens possesseurs et lecteurs »¹²¹. La base contient aujourd'hui environ 500 reproductions de marques d'appartenance. Il est possible de retrouver, grâce à un lien sur le nom du possesseur, l'ensemble des ouvrages lui ayant appartenu dans les collections de la bibliothèque. Un lien pointe également vers la notice de l'ouvrage dans le catalogue de la bibliothèque.

Contrairement à ce que laisse entendre la page de présentation de la base, qui parle de livres anciens « imprimés à partir du milieu du XV^e siècle », on y trouve aussi des marques de provenance concernant des manuscrits, notamment des manuscrits carolingiens, dont la bibliothèque conserve une belle collection. Sont ainsi numérisés des *ex-dono* de trois évêques de Lyon, Leidrade, Agobard et Amolon, ainsi que des annotations de la main de Florus de Lyon. Un lien fait à partir de la cote du manuscrit permet d'accéder à une notice succincte, et non à pas la « description complète de l'ouvrage » annoncée, dans le catalogue général de la bibliothèque – au format MARC donc. Pour le manuscrit 471 par exemple, on a le nom de l'auteur (Bède le Vénérable), le titre de l'ouvrage (*Commentaire sur Esdras*), une précision quant à la nature du document (manuscrit), une indication de date dans la rubrique « Editeur » (sous la forme « 8. », c'est-à-dire IX^e siècle), la cote du manuscrit et celle de son microfilm. Cette brève notice permet donc de signaler l'existence du manuscrit, et surtout de faire des

¹¹⁹ Il faut passer par la requête XPath suivante : `//persname[@role="700"]`.

¹²⁰ [Bibliothèque municipale de Lyon, *Base Provenance des livres anciens*] (en ligne). URL : <http://sged.bm-lyon.fr/Edip.BML/%28nq0rxg3l243fp445k15v3knl%29/Pages/Redirector.aspx?Page=MainFrame> > (consulté le 30 décembre 2010).

¹²¹ *Ibid.*

liens : l'un vers la base Provenance, donnant des informations biographiques sur Agobard et une reproduction de son *ex-dono* à l'église de Saint-Etienne ; l'autre vers une autre base de la bibliothèque, la base Enluminures, où l'on peut voir une reproduction du folio 37 qui présente une initiale ornée. On notera que le manuscrit 471 est décrit dans le *Catalogue général des manuscrits*, et qu'on trouve une notice plus complète dans le Catalogue des manuscrits¹²² qu'a constitué la Bibliothèque municipale de Lyon à partir des fichiers EAD issus de la conversion rétrospective du CGM ; cette notice mentionne l'*ex-dono* d'Agobard, et donne la référence où trouver des reproductions photographiques de l'*ex-dono* et du folio 37. Mais le lien n'a pas été fait entre la base Provenance et la base contenant le catalogue des manuscrits. Par ailleurs, le manuscrit 471 a été intégralement numérisé dans la base des Manuscrits mérovingiens et carolingiens¹²³ ; cette reproduction s'accompagne d'une notice détaillée rédigée au moment de la campagne de numérisation. Il n'est pas fait de lien vers cette base dans la notice brève présente dans le catalogue général de la bibliothèque.

La Bibliothèque municipale de Lyon a à ce jour constitué de nombreuses bases, parfois très tôt (dès 1992 pour la base Enluminures), qui communiquent peu entre elles et se trouvent dans le web profond ; ce sont en effet des GED (Gestion Electronique de Données). Dans le cas de la base Provenance, une bonne visibilité lui est toutefois assurée sur le web par l'intermédiaire du Thésaurus du CERL (Consortium of European Research Libraries)¹²⁴, qui indexe la base de la Bibliothèque municipale de Lyon. Une recherche sur le nom d'Agobard avec le critère « Provenance Information » renvoie ainsi à l'information contenue dans la base Provenance, et au manuscrit 471. Cependant, afin de rendre visible le riche contenu des différentes bases constituées depuis 1992, la Bibliothèque municipale de Lyon envisage de créer une bibliothèque numérique regroupant ces nombreuses ressources (Estampes, Textile, Presse lyonnaise du XIX^e siècle...)¹²⁵.

Un projet tel que celui de la base Provenances sera grandement facilité par l'existence d'un catalogue encodé en EAD. Il est très facile en effet d'extraire un certain nombre d'informations des fichiers EAD, et d'organiser ces informations sous forme de tableau, par exemple, grâce à une feuille de transformation XSL-T. Ainsi, dans le cadre d'un projet de numérisation de manuscrits médiévaux, un établissement pourrait avoir besoin de faire au préalable une liste des documents ayant une provenance commune, et de disposer des dimensions de ces documents. Une recherche par l'interface du CCFr, avec le critère « provenance », permet d'extraire les notices de cet établissement mentionnant la même provenance ; mais il faut ensuite parcourir les notices une par une pour relever les dimensions de chaque document. Une feuille de transformation XSL-T permet de

¹²² *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque municipale de Lyon* (en ligne). URL : <http://www.bm-lyon.fr/trouver/pleade/catalogue_manuscrits.htm> (consulté le 30 décembre 2010).

¹²³ *Manuscrits mérovingiens et carolingiens de la Bibliothèque municipale de Lyon* (en ligne). URL : <http://www.bm-lyon.fr/trouver/basesdedonnees/base_manuscrit.html> (consulté le 30 décembre 2010).

¹²⁴ *CERL Thesaurus* (en ligne). URL : <<http://thesaurus.cerl.org/cgi-bin/search.pl>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹²⁵ L'accès aux collections numérisées de la Bibliothèque municipale de Lyon se fait par cette page : URL : <<http://www.bm-lyon.fr/trouver/basesdedonnees/Collections-numeriques.htm>> (consulté le 30 décembre 2010).

repérer les informations recherchées automatiquement dans les balises concernées et de les présenter sous forme de tableau, ce qui rend immédiatement possible une vision d'ensemble.

Au-delà de cette utilisation pratique par les établissements, ces nouvelles formes d'exploitation des catalogues informatisés rappellent qu'un catalogue de manuscrits contient bien d'autres informations que la seule localisation des documents. L'accès par la cote et l'organisation hiérarchique des fonds est aujourd'hui privilégié, mais il existe désormais de multiples critères sur lesquels opérer des regroupements de notices. Comme l'écrit Yann Nicolas au sujet de Calames, « Calames est autant un catalogue de personnes qu'un catalogue de manuscrits » ; il ajoute : « Un catalogue patrimonial ne doit plus être seulement une interface de recherche et de consultation. Il doit devenir un vivier documentaire. »¹²⁶ On pourrait en effet envisager la constitution, à partir des notices du CGM, d'un index de noms de personnes, qui permettrait de naviguer d'une personne aux personnes avec lesquelles les notices ont montré qu'il existait des relations (auteur et destinataire d'une lettre par exemple). Au-delà, il s'agit de penser déjà à l'inscription des catalogues de manuscrits dans le contexte du web sémantique, en passant des blocs d'information XML aux assertions RDF qui en constituent les atomes.

3.1.2.2 L'enjeu de la normalisation

De telles extractions d'informations à partir des notices sont donc aisées à mettre en œuvre, mais pour que les résultats soient pertinents, un important travail de normalisation est nécessaire. Ainsi, sur l'ensemble du *Catalogue général des manuscrits*, une uniformisation a été effectuée par rapport aux balises EAD à utiliser et à la nature des informations devant être encodées dans chacune ; on a vu que ce travail doit encore être repris et affiné. Mais le défi à relever est celui de la normalisation de l'indexation. La conversion rétrospective du CGM ou des catalogues de manuscrits de la Bibliothèque nationale de France a conduit à mettre en ligne des notices rédigées à des dates différentes, sans travail d'uniformisation des noms propres par exemple ; on trouvera ainsi le nom d'un même auteur en latin et en français, et sous des formes différentes.

Pour reprendre l'exemple de ce dominicain de la fin du XIII^e siècle, Nicolas de Hanapes, son nom est parfois également orthographié « Hanappes » (c'est d'ailleurs ainsi que s'écrit aujourd'hui le nom de son village d'origine en Thiérache). Mais seule la forme « Hanapes » permet de trouver les notices des manuscrits contenant son *Liber de exemplis Sacre Scripture* dans le CCFr, dont deux manuscrits de la Bibliothèque municipale de Troyes. Or, dans la base Patrimoine de la Bibliothèque municipale de Troyes¹²⁷, une recherche sur « Nicolas de Hanapes » permet d'atteindre la notice du

¹²⁶ NICOLAS Yann, « Calames, et après ? Un catalogue de manuscrits, quatre leçons et mille mashups », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2008, n° 6, p. 29-33 (en ligne). URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0029-005>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹²⁷ [Catalogue général des manuscrits de Troyes] (en ligne). URL : <http://patrimoine.grand-troyes.fr/ClientBookline/toolkit/p_requests/formulaire.asp?GRILLE=EAD0CGM0RM_0&INSTANCE=exploitation&OUTPUT=PORTAL> (consulté le 30 décembre 2010).

manuscrit 1360, mais le deuxième manuscrit contenant le *Liber de exemplis Sacre Scripture*, le manuscrit 1714, n'apparaît qu'avec la recherche « Nicolas de Hanappes », qui donne aussi le manuscrit 1360 parmi les résultats. En revanche, dans la notice d'autorité du SUDOC¹²⁸, la forme retenue est « Nicolas de Hannappes (1225?-1291) », au détriment de « Nicolas de Hanapes » et d'autres formes rejetées¹²⁹.

Il est d'ores et déjà possible de recourir à des formes normalisées dans les catalogues informatisés, notamment en faisant un lien vers une notice d'autorité préexistante (notices d'autorité de la Bibliothèque nationale de France ou du SUDOC). Calames permet même aux catalogueurs de créer une notice d'autorité dans le SUDOC. Le lien vers une notice d'autorité a aussi l'avantage d'apporter à l'utilisateur des informations supplémentaires, par exemple sur l'auteur du document dont il consulte la notice.

Cependant, il n'a pas été possible de normaliser tous les noms propres, titres ou sujets présents dans les notices, étant donné leur grand nombre, dans le cadre de la conversion rétrospective du CGM ou des catalogues de manuscrits de la Bibliothèque nationale de France. Il faudrait envisager un travail d'uniformisation au niveau de la BnF, qui gère l'ensemble des fichiers EAD issus des conversions rétrospectives : il serait possible d'extraire par exemple tous les noms de personne, et de les corriger en recourant aux formes normalisées. Certains catalogueurs membres du groupe d'experts de Calames ont essayé de leur côté de travailler ensemble pour uniformiser les titres des livres de la Bible. On se heurte cependant à une contradiction entre la logique d'un travail en réseau d'une part, et une activité de catalogage qui s'effectue au niveau local d'autre part : chaque établissement catalogue des documents qui sont présents dans ses propres collections, et qui se caractérisent, dans le cas des manuscrits, par leur caractère unique ; la normalisation à l'échelle d'un réseau n'est pas toujours jugée prioritaire, quand on rédige des notices ne concernant que son propre établissement.

Une alternative aux notices d'autorité en MARC pourrait résider dans le recours à l'EAC-CPF (Encoded Archival Context - Corporate bodies, Persons, Families ; en français : Contexte archivistique encodé - Collectivités, personnes, familles)¹³⁰. Ce schéma XML, publié en mars 2010, a été élaboré par un groupe international réunissant des archivistes et des bibliothécaires (15 experts représentant 9 pays dont la France). Sa maintenance est assurée par la Société des archivistes américains en partenariat avec la Staatsbibliothek de Berlin. L'EAC-CPF est l'héritier de la DTD EAC (version bêta de

¹²⁸ [IdReF]. URL : <<http://www.idref.fr/135505801>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹²⁹ A titre d'exemple, dans l'index de Popoff (POPOFF Michel (dir.), *Index général des manuscrits décrits dans le Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, Références, 1993, 3 vol.), pas moins de trois entrées d'index concernent Nicolas de Hanapes (t. 3, p. 1404) : « Nicolas de Hanapes », « Nicolas de Hanapes, *De exemplis Sacre Scripture* », et un curieux « Nicolas de Hanques, *Liber de exemplis Scripture* » qui cite le seul manuscrit BM Troyes 1360. Ces trois entrées d'index renvoient toutes à des manuscrits différents, comme s'il s'agissait de trois auteurs différents.

¹³⁰ Voir le site de l'EAC-CPF, hébergé par la Staatsbibliothek de Berlin : <<http://eac.staatsbibliothek-berlin.de/index.php>> (consulté le 30 décembre 2010). Une présentation est faite sur le site des Archives de France, à l'adresse suivante : <<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/classement/normes-outils/eac/>> (consulté le 30 décembre 2010), ainsi que sur le site de la Bibliothèque nationale de France, à l'adresse <http://www.bnf.fr/fr/professionnels/formats_catalogage/a.f_eac.html> (consulté le 30 décembre 2010).

2004), et il peut être utilisé en relation avec l'EAD. Il respecte les préconisations de la deuxième édition de la norme ISAAR (CPF)¹³¹.

L'EAC-CPF est né d'un besoin des archivistes de définir des formes d'autorité pour décrire les acteurs intervenant au cours de l'histoire des documents d'archives. En effet, il n'existe pas de tradition de recours à des formes normalisées dans le domaine de la description archivistique, alors que celles-ci se sont imposées dans le monde des bibliothèques depuis l'informatisation des catalogues et l'utilisation des formats MARC. La création de notices concernant les personnes impliquées dans la production, l'utilisation et la conservation des documents d'archives, ou qui en sont le sujet, permettrait d'établir des relations entre elles (et, par exemple, de reconstituer des généalogies), et de mieux connaître le contexte de production du document.

Le schéma EAC-CPF se limite actuellement à la description des collectivités, des personnes et des familles, mais il est prévu d'élaborer d'autres spécialisations de l'EAC pour la description des autres entités composant le contexte de la description archivistique (fonctions, lieux, événements...). Ce schéma présente l'avantage de gérer cette description des collectivités, personnes et familles de manière autonome, en la séparant de la description des documents d'archives, qui est encodée en EAD. Il permet d'établir des relations entre les entités que sont les collectivités, les personnes et les familles d'une part, et les descriptions des documents d'autre part ; il explicite la nature de ces relations. Enfin, par l'existence de l'équivalent de notices d'autorité, il crée les conditions pour le partage et la réutilisation de l'information sur les collectivités, les personnes et les familles.

L'EAC-CPF pourrait donc être utile en bibliothèque afin de compléter des descriptions de documents encodées en EAD, par exemple en ce qui concerne les indications de provenance, particulièrement importantes dans le cas du livre ancien. Ce serait faire le choix d'un format présentant les atouts du XML : souplesse, adaptabilité et surtout interopérabilité. Cependant, les bibliothèques ont déjà une longue tradition dans le domaine des formes normalisées ; de nombreuses notices d'autorité en MARC existent déjà (Bibliothèque nationale de France, SUDOC), et il serait peut-être plus simple, au moins dans un premier temps, d'exploiter cette richesse documentaire par des liens vers ces notices, comme cela se fait déjà ponctuellement.

3.1.2.3 Vers la mise à disposition et l'annotation des notices

Les notices issues de la conversion rétrospective du *Catalogue général des manuscrits* et des catalogues de manuscrits de la Bibliothèque nationale de France sont mises à disposition des utilisateurs. Il leur est déjà possible d'obtenir facilement une copie de la notice. Ainsi, les résultats d'une recherche effectuée dans le CCFr peuvent être sauvegardés dans le panier. L'utilisateur peut surtout s'envoyer par courrier électronique

¹³¹ International Council on Archives, *International Standard Archival Authority Record For Corporate Bodies, Persons and Families* [Norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles] (en ligne), 2004, 2ème édition. URL : http://www.icacds.org.uk/eng/isaar2ndedn-e_3_1.pdf (consulté le 30 décembre 2010).

une copie intégrale des notices qui l'intéressent ; il peut d'ailleurs en sélectionner plusieurs à la fois dans les résultats de sa recherche, et effectuer un seul envoi de mail. On notera cependant que la copie de la notice ne comporte pas l'adresse URL correspondant à chaque notice, la mention « Afficher l'adresse URL » ne renvoyant vers aucun lien ; ce petit problème d'affichage sera sans doute réparé prochainement.

Calames n'offre pas de possibilité de faire une copie de la notice. Il est proposé – ce que le CCFr fait aussi – d'imprimer chaque notice séparément, ou d'afficher l'URL associée à chaque notice afin de pouvoir la citer dans une bibliographie. Il reste bien sûr à l'utilisateur la possibilité d'effectuer un copier-coller, mais le texte ainsi obtenu n'est alors pas mis en forme.

BnF archives et manuscrits permet de son côté d'obtenir une copie de la notice au format PDF. Deux boutons placés au-dessus de la fenêtre dans laquelle s'affiche la notice proposent d'obtenir soit l'unité de description seule, soit l'unité de description et ses sous-unités, dans un fichier PDF que l'utilisateur peut ensuite enregistrer. L'URL correspondant à la notice n'est nulle par mis en évidence, mais on peut l'obtenir en la copiant dans la barre d'adresse.

A l'avenir, on pourrait imaginer de systématiser la possibilité de faire une copie du texte des notices. Mieux encore, il serait envisageable que les catalogues exposent leurs données de façon à ce qu'une autre application puisse les exploiter dans ses propres programmes, ce qui renvoie à la notion de web services ou API (Application Programming Interface, ou Interface de programmation). Ainsi, l'URL associée à chaque notice devrait permettre d'accéder à une description du manuscrit sous une forme exploitable par d'autres sites ou applications, de la même façon que le logiciel Zotero, extension du navigateur Mozilla Firefox¹³², permet déjà d'obtenir les données contenues dans les notices de nombreux catalogues de bibliothèques, que l'utilisateur peut ensuite intégrer à sa propre bibliographie.

La mise en ligne des notices ouvre aussi des perspectives en termes d'annotation collaborative. L'ABES en particulier met actuellement en place les Espaces Calames, qui présenteront deux volets : d'une part, les établissements du réseau Calames disposeront chacun d'un compte leur permettant de charger des images et de les lier aux notices de leur choix. D'autre part, il sera possible aux utilisateurs de créer un compte personnel passant par une authentification et permettant d'annoter des notices ; sans être authentifié, on pourra suivre les actualités de composants, de bibliothèques, ou de tout Calames par fil RSS.

Un tel projet d'annotation collaborative offre des perspectives intéressantes en termes d'amélioration des notices. En effet, des chercheurs ou des érudits pourraient proposer des précisions ou des corrections, qui seraient ensuite validées ou non par le responsable du fonds. Ce pourrait être une aide appréciable par exemple pour de petites bibliothèques ne disposant pas d'un personnel spécifiquement affecté au fonds ancien. Cependant, la mise en place d'un tel système d'annotation collaborative ne va pas sans

¹³² Le site de Zotero : <<http://www.zotero.org/>> (consulté le 30 décembre 2010). Un manuel est disponible sur le site de l'URFIST de Lyon : *URFIST – Zotero 2.0 en profondeur* (en ligne). URL : <http://urfist.univ-lyon1.fr/1228138857009/0/fiche_document/&RH=1215024899213/> (consulté le 30 décembre 2010).

susciter des interrogations, et se doit d'être soigneusement encadré : il ne faudrait pas se retrouver face au phénomène « commentaires des lecteurs », avec des messages sinon inutiles, parfois offensants. Il faut donc que l'utilisateur soit inscrit et authentifié, mais reste à savoir si l'inscription se fera selon des critères précis, et lesquels : devra-t-il être inscrit dans l'une des bibliothèques membres du réseau Calames, ce qui éliminerait les chercheurs étrangers des annotateurs potentiels ; devra-t-il faire preuve d'un certain niveau d'études comme le Master, ce qui écarterait l'érudit local n'ayant pas ce diplôme ? L'obligation de s'identifier pour laisser un commentaire ne suffit pas, si chacun peut prétendre être Michel Pastoureau.

Les professionnels membres du groupe d'experts de Calames sont donc encore réservés face à cette initiative de l'ABES. Il leur paraît difficile, par manque de temps, d'assurer une modération des commentaires qui sera sans doute nécessaire ; outre la possibilité de messages offensants, le risque existe de voir se développer des querelles de spécialistes. Ce type de service aux utilisateurs n'apparaît pas comme une priorité, quand tant de travail reste à faire pour corriger et améliorer les notices issues des conversions rétrospectives. De plus, la communauté des chercheurs étant relativement restreinte, un contact direct avec la bibliothèque concernée paraît facile et rapide, que l'échange ait lieu dans les locaux même de l'établissement ou par courrier électronique – dans Calames, en face de chaque notice, se trouve une icône permettant de contacter la bibliothèque qui conserve le document. Les professionnels avouent d'ailleurs une préférence pour ce type d'échange, qui leur permet d'avoir un interlocuteur bien identifié et dont ils peuvent s'assurer de la fiabilité. Des erreurs dans les notices leur sont ainsi régulièrement signalées, mais à une fréquence relativement faible – une fois par mois en moyenne – qui ne semble pas justifier la mise en place d'un outil spécifiquement dédié à ce type d'intervention.

Les perspectives d'annotation des notices par les utilisateurs, et notamment les chercheurs, sont donc pour l'instant plutôt anecdotiques, seule l'ABES développant un tel service pour Calames. Rien de tel n'est envisagé actuellement pour le CCFr, une enquête récente en ligne ayant montré que ce n'était pas une attente forte de la part des utilisateurs, qui souhaitaient surtout pouvoir interroger un plus grand nombre de catalogues par l'interface du CCFr et notamment Calames. De plus, la mise en place de ce service est plus délicate dans le cadre du CCFr, au vu du grand nombre d'établissements concernés.

Il n'en reste pas moins que l'annotation collaborative des notices pourrait revêtir un certain intérêt, et notamment l'aide bienvenue de spécialistes au travail de correction et d'enrichissement des notices. Ce serait aussi l'occasion de développer un dialogue entre les lecteurs et les bibliothécaires, autour de documents patrimoniaux peu communiqués et souvent jugés intimidants. On pourrait ainsi envisager que les commentaires soient visibles pour tous les utilisateurs, tout en précisant qu'il ne s'agit pas d'une information vérifiée, tant qu'elle n'aura pas été validée par l'établissement. Toutefois, on touche là à la question de la définition même d'un catalogue : a-t-il vocation à être annoté et à recevoir des commentaires, voire à devenir un outil d'échange avec les utilisateurs ? Les catalogues imprimés portent certes parfois des mentions manuscrites visant à corriger ou ajouter une information, mais elles ont toujours été laissées par des professionnels. Le rôle et l'usage du catalogue pourraient ainsi être amenés à évoluer.

3.2 QUELS MOYENS METTRE EN ŒUVRE POUR UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DES MANUSCRITS MÉDIÉVAUX ?

Suite à la conversion rétrospective des principaux catalogues de manuscrits français, les possibilités d'exploitation des notices mises en ligne sont désormais nombreuses. La rétroconversion du *Catalogue général des manuscrits* offre notamment la possibilité à plusieurs centaines d'établissements de mieux faire connaître et valoriser leurs fonds de manuscrits. 80 % des notices concernent des institutions dépendant des collectivités territoriales, au nombre de 500 environ. Ce sont avant tout des bibliothèques municipales, bibliothèques de lecture publique dont les missions sont nombreuses. La valorisation des fonds patrimoniaux dont elles ont la charge en fait partie, mais n'apparaît pas toujours comme une priorité, d'autant plus que ces établissements doivent faire face au manque de temps, de personnel et de moyens. Des aides existent cependant, et sont appelées à se développer, afin de leur permettre de s'approprier « leurs » notices issues de la conversion rétrospective du CGM. Des partenariats et des financements peuvent également être mis en place afin d'envisager des projets de valorisation. En effet, seuls les établissements de conservation sont à même de corriger et d'enrichir les notices des manuscrits présents dans leurs collections, ce qui nécessite de travailler « livre en main ».

3.2.1 Les difficultés des bibliothèques municipales et l'aide à leur apporter : information, formation, outils

La première phase du projet de conversion rétrospective du *Catalogue général des manuscrits*, c'est-à-dire l'encodage des notices en EAD, est achevé ; dans un second temps, il est prévu que les bibliothèques concernées récupèrent leurs notices, les corrigent et les enrichissent avant de les reverser dans le CGM (consultable dans le *Catalogue collectif de France*), et éventuellement les exploitent au niveau local, notamment en permettant leur consultation sur leur propre site web. Cette deuxième étape trouve actuellement un début de réalisation, mais peine à s'étendre à l'ensemble des établissements concernés.

Rappelons que seules 28 bibliothèques municipales, sur un total d'environ 500 établissements du versant Culture de l'opération de conversion rétrospective, ont fait la démarche de demander « leurs » notices en EAD à la Bibliothèque nationale de France. Ceci s'explique peut-être tout d'abord par un manque d'information : certains établissements ignorent que le *Catalogue général des manuscrits* a été rétroconverti et mis en ligne ; d'autres ne savent pas que des notices parfois vieilles de plus d'un siècle signalent des documents qui feraient partie de leurs collections. En effet, les

établissements concernés sont de natures diverses, le CGM signalant des manuscrits conservés par des bibliothèques, mais aussi par des archives¹³³ ou des sociétés savantes¹³⁴ ; on l'a vu, ce sont parfois des mairies qui conservent des manuscrits. De plus, les collections décrites dans le CGM sont d'ampleurs très variables ; un établissement est parfois mentionné pour deux ou trois manuscrits seulement, quand ce n'est pas un seul. Contactés par le Département de la Coopération de la BnF, ces établissements sont parfois bien en peine de dire si le document fait toujours partie ou non de leurs collections.

Il est donc important de faire connaître la conversion rétrospective du CGM auprès des professionnels. L'un des objectifs du projet était en effet de relancer la dynamique de signalement des manuscrits, et la mise en ligne des notices du CGM est une bonne occasion pour les établissements, notamment ceux ne disposant pas de service patrimonial, de s'atteler à un travail de récolement d'abord, de signalement de manuscrits qui ne seraient pas répertoriés dans le CGM ensuite. La Bibliothèque nationale de France et le Service du Livre et de la Lecture (ministère de la Culture) ont donc un travail de communication à mener, d'abord sur l'existence de la version numérique du CGM, ensuite sur la possibilité qui est offerte aux établissements d'obtenir les fichiers EAD correspondant à leurs notices.

Cependant, il faut constater que les 28 bibliothèques qui ont saisi cette opportunité n'ont parfois pas fait usage de ces notices encodées en EAD. Certes, des établissements en ont profité pour mettre en ligne leur catalogue de manuscrits, ou pour compléter l'information qu'ils donnaient déjà sur leurs collections de manuscrits. On a déjà cité l'exemple de la Bibliothèque municipale de Lyon, qui ne disposait pas jusqu'alors de catalogue de ses manuscrits en ligne. Cependant, la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de Marseille, par exemple, fait partie des établissements qui ont souhaité récupérer leurs notices encodées en EAD ; toutefois, elle n'en a pas fait usage jusqu'à présent, et seules les notices du CGM consultables dans le CCFr permettent d'avoir un accès en ligne à son fonds de manuscrits. Les fonds patrimoniaux de la BMVR sont d'ailleurs très peu évoqués sur son site¹³⁵.

Les bibliothèques municipales se heurtent en fait à de nombreuses difficultés qui les empêchent d'exploiter les fichiers EAD issus de la conversion rétrospective du CGM. Un test de mise à jour du CGM devait ainsi être effectué en 2010 sous l'égide du Service du Livre et de la Lecture et du CCFr, avec la participation d'une dizaine de bibliothèques municipales ; il était prévu de pratiquer du catalogage, une mise à jour des notices, l'insertion de liens vers des reproductions numériques, et enfin le reversement

¹³³ Voir par exemples les volumes : *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Catalogue des manuscrits conservés aux Archives nationales*, Paris, Plon, 1892 ; *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'archives départementales, communales et hospitalières*, Paris, Plon, 1886 ; *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Tome LI, Manuscrits conservés dans les dépôts d'archives départementales. Supplément*, Paris, Bibliothèque nationale, 1956.

¹³⁴ Un volume du CGM leur est consacré : *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Sociétés savantes. T. I. Amiens, Poitiers, Évreux, Montpellier, Nancy et Paris*, Paris, Plon, 1931.

¹³⁵ Présentation du Département Patrimoine de la bibliothèque de l'Alcazar : <<http://www.bmvr.marseille.fr/Typo3/index.php?id=147>> (consulté le 30 décembre 2010).

des notices dans le CCFr. L'objectif de ce test était de mieux définir les besoins et d'identifier les problèmes à surmonter. Cet essai n'a finalement pas eu lieu, trop peu d'établissements ayant répondu à l'appel. Les bibliothèques manquent en effet de moyens, d'outils et de personnels qualifiés, et le format EAD reste actuellement un obstacle pour nombre d'entre elles.

Cependant, la priorité reste de permettre aux établissements de pouvoir au minimum afficher les notices sur leur site. Le Service du Livre et de la Lecture et le Département de la Coopération de la BnF travaillent ainsi à mettre au point un « kit » d'outils à proposer aux bibliothèques municipales. Ce « kit » comprendrait :

1. Les données brutes en XML/EAD. Ces données sont déjà à la disposition des établissements, qui peuvent récupérer les fichiers les concernant auprès de la Bibliothèque nationale de France, mais il faut des outils, ne serait-ce que pour afficher ces informations ; rappelons que le XML s'attache au contenu du document, non à sa présentation.
2. Une feuille de style XSL-T, grâce à laquelle il sera possible aux établissements de générer lorsqu'elles le souhaiteront une sortie HTML de leurs données XML-EAD. La conception de cette feuille de style HTML sera sans doute achevée fin janvier 2011. Cette feuille de style sera accompagnée :
 - d'une feuille style CSS permettant de mettre en forme la présentation des données ; chaque établissement pourra la modifier comme il le souhaite ;
 - de programmes Javascript permettant de gérer un affichage dynamique. Le Javascript est un langage de programmation qui permet d'apporter des améliorations au langage HTML en permettant d'exécuter des commandes du côté client, c'est-à-dire au niveau du navigateur et non du serveur web.
3. Le fichier HTML issu de la transformation par la feuille de style XSL-T (2) des données brutes en EAD (1). Ce fichier permettra d'afficher l'intégralité des notices EAD les unes à la suite des autres. Il s'agira d'une simple page HTML dépourvue d'outil de recherche, mais dans laquelle il sera possible d'effectuer une recherche en plein texte. Ce sera une étape importante pour la visibilité des notices issues de la rétroconversion du CGM : pour les établissements, ce sera un outil simple et pratique leur permettant enfin d'afficher les notices de leurs manuscrits sur leur propre site. Cette feuille de style HTML représentera donc une première réponse aux attentes des bibliothèques. Elle devra être générée à nouveau lorsque les données brutes auront été corrigées et enrichies.
4. Enfin, un guide de correction du CGM donnera les grandes lignes à suivre pour corriger les notices.

Ces outils seront développés progressivement, et ils devraient être disponibles dès le deuxième semestre 2011. Ils vont permettre aux établissements de mieux s'approprier les données issues de la rétroconversion du CGM. En effet, jusqu'à présent, l'opération de conversion rétrospective pouvait apparaître lointaine, pilotée par le ministère de la Culture et la Bibliothèque nationale de France depuis Paris, pour produire des données encodées dans un format encore difficile d'accès ; les établissements pouvaient donc se sentir parfois peu concernés, même si les notices décrivaient des manuscrits conservés dans leurs collections. Pouvoir afficher ces notices sur leur site et les mettre en valeur au niveau local, en plus d'une intégration dans un catalogue collectif au niveau national, permettrait de mieux impliquer les établissements dans le projet. Le fait de redevenir en quelque sorte « propriétaire » de ses notices aurait sans doute l'effet de lancer une

dynamique au sein de l'établissement vers un effort de correction et d'enrichissement des notices.

Les difficultés posées par l'affichage des fichiers EAD sont donc en voie d'être résolues. Après l'affichage des données issues de la rétroconversion, reste à trouver comment aider les établissements à les corriger, voire à créer de nouvelles notices en EAD. Le principal problème est celui de l'absence d'un outil de catalogage en EAD : le CCFr n'en comporte pas, contrairement à Calames. Ce choix a été fait par la Direction du Livre et de la Lecture du fait de l'obstacle représenté par la multiplicité des établissements concernés, et par la liberté des municipalités de passer des marchés d'acquisition de logiciels. Cependant, il n'existe pas de tel outil sur le marché, et les SIGB ne prennent pas en charge le catalogage en EAD. Certains établissements pallient cette carence en ayant recours à un éditeur XML : la Bibliothèque municipale de Lyon par exemple utilise l'éditeur XMetal. Cependant, si une telle solution n'est pas trop coûteuse, elle reste difficile à mettre en œuvre car il faut disposer d'un personnel formé au XML.

Un outil de catalogage en EAD à destination des bibliothèques municipales reste donc à développer. Pour contourner les contraintes institutionnelles et juridiques, on pourrait imaginer un outil développé sous l'égide du ministère de la Culture ; il devrait en tous cas être libre et gratuit, ce qui éviterait aux municipalités de devoir passer un marché. Cet outil devrait, dans l'idéal, se conformer aux recommandations du *Guide des bonnes pratiques de l'EAD en bibliothèque*. Une difficulté pourrait surgir du fait que cet outil devra s'adapter à des établissements de taille différente, disposant de fonds plus ou moins importants ; il devra donc être assez simple pour être utilisé par de petites bibliothèques, mais aussi suffisamment performant pour les institutions conservant d'importants fonds de manuscrits.

Le logiciel EADitor pourrait représenter une solution¹³⁶. Cet outil permet de créer et de modifier des données directement en EAD grâce à un masque de saisie utilisant le langage XForms. XForms est un langage XML développé par le W3C¹³⁷ dans l'optique de créer des formulaires d'un nouveau genre, permettant de traiter et de rassembler des données en XML dans une architecture séparant la présentation et le contenu. Un logiciel utilisant XForms offre donc une interface de saisie plus simple et plus facile d'accès que celle de PiXML ou de l'outil de catalogage de Calames, avec des champs à remplir. De plus, l'existence d'une telle interface limite considérablement le risque d'erreurs. L'objectif affiché par les concepteurs d'EADitor est en effet de permettre aux spécialistes des archives et des manuscrits de décrire leurs fonds en EAD sans pour autant devoir maîtriser parfaitement l'encodage en XML. EADitor est développé par le Scholar's Lab de la Bibliothèque de l'Université de Virginie¹³⁸, qui travaille sur l'utilisation des ressources numériques au service des sciences humaines et sociales. Cet outil présente enfin l'avantage d'être libre et gratuit. Le développement d'EADitor

¹³⁶ Présentation de cet outil : *EADitor – Scholar'sLab* (en ligne). URL : <<http://www.scholarslab.org/projects/eaditor/>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹³⁷ World Wide Web Consortium, *XForms 1.1* (en ligne). URL : <<http://www.w3.org/TR/xforms/>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹³⁸ *University of Virginia Library – Scholar's Lab* (en ligne). URL : <<http://www2.lib.virginia.edu/scholarslab/>> (consulté le 30 décembre 2010).

pourrait donc représenter d'intéressantes perspectives pour le catalogage informatisé des manuscrits. Des adaptations seront cependant nécessaires : traduction de l'interface en français, modification des balises afin d'être en conformité avec le *Guide des bonnes pratiques de l'EAD en bibliothèque*...

Cependant, un gros effort de formation des professionnels à l'EAD reste à fournir. Plusieurs formations sont organisées chaque année, encadrées par le Service du Livre et de la Lecture, la Bibliothèque nationale de France, l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib), les Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB). Des formations de mise à jour du CGM sont également mises en place ; depuis mai 2008, 90 professionnels en ont bénéficié. Cependant, une dizaine de ces personnes seulement ont effectivement pratiqué le catalogage en EAD depuis.

La Bibliothèque municipale de Lyon a de son côté organisé des formations en interne. Les formations à l'EAD ont commencé en 2003, avec une première équipe de 8 personnes. Puis 2 à 3 sessions de formation ont été organisées chaque année. Entre 2003 et 2007, une conservatrice a assuré le rôle de formateur et a ainsi formé 36 agents de la bibliothèque à l'EAD, avant de passer le relais. Actuellement, une dizaine de professionnels de l'établissement maîtrise le catalogage en EAD – soit en moyenne un par département ; en effet, parmi les personnes ayant bénéficié de la formation, beaucoup étaient des stagiaires ou sont ensuite partis en retraite. Ce taux de pratique de l'EAD au sein d'une bibliothèque municipale est assez exceptionnel aujourd'hui. L'EAD est actuellement surtout utilisé pour la saisie directe d'inventaires d'archives privées et pour la conversion rétrospective manuelle de fichiers Word décrivant des fonds d'archives.

Des formations existent donc, mais elles portent encore peu de fruits. L'investissement que représente aujourd'hui pour une bibliothèque municipale le passage au catalogage en EAD reste encore disproportionné par rapport en bénéfice qu'elle peut escompter en retirer. L'implication personnelle d'un ou plusieurs agents, prêts à se former à l'EAD et à faire l'apprentissage de nouveaux outils, reste donc actuellement un élément déterminant. Ces agents doivent de plus avoir une connaissance approfondie du manuscrit médiéval et des méthodes utilisées pour sa description : savoir que la balise <physfacet> contient des éléments de description matérielle n'indique pas quelles informations précisément doivent y être entrées. Il paraît difficile de proposer une datation sans connaissances de base en codicologie ou en paléographie ; la maîtrise d'une langue ancienne (latin, français médiéval, grec...) est également nécessaire. Ainsi, comme a pu le déclarer l'un des professionnels rencontrés au cours de la préparation de cette étude, c'est essentiellement « l'enthousiasme » qui permet aujourd'hui à des projets de signalement et de description des documents patrimoniaux de progresser.

Les compétences requises se rencontrent donc dans les bibliothèques françaises, mais elles peinent encore à s'exprimer du fait de l'absence d'un outil de catalogage en EAD simple et pratique. La situation devrait évoluer rapidement à partir de 2011, avec d'une part la mise en place d'un « kit » d'outils informatiques qui faisaient jusqu'alors défaut, d'autre part la parution de deux guides : d'une part le *Guide des bonnes pratiques de l'EAD en bibliothèque*, d'autre part le guide de mise à jour du CGM. Ces deux guides serviront de référentiel et contribueront à mettre en place un cadre commun ; de plus, l'élaboration du *Guide des bonnes pratiques de l'EAD* a déjà contribué à mettre sur pied un réseau au sein duquel des échanges pourront avoir lieu. Enfin, les *Règles à suivre pour la rédaction du catalogue des manuscrits latins* en usage au Département des

manuscrits de la Bibliothèque nationale de France peuvent jouer le rôle d'un modèle à suivre pour la description des manuscrits médiévaux. Au niveau du CCFr enfin devront être assurées une maintenance du format et des outils, une homogénéisation des fichiers (ce qui passera par une indexation uniformisée et par le recours à des formes d'autorité), ainsi qu'un relais en matière de documentation et de réseau.

3.2.2 Partenariats et financements de projets

Les établissements souhaitant adopter le catalogage en EAD doivent donc faire face à des enjeux techniques (outils de catalogage et de publication spécifiques), financiers (coût des développements informatiques) et humains (formation). Le ministère de la Culture peut apporter un soutien aux bibliothèques par l'élaboration d'outils et par l'organisation de formations. Des financements sont également disponibles et peuvent être débloqués dans le cadre de projets spécifiques.

Les projets de numérisation de manuscrits médiévaux, ou d'autres documents patrimoniaux, sont souvent l'occasion d'effectuer un travail de signalement et de description. En effet, « signaler les fonds, c'est aussi les exposer dans un catalogue. Une politique de numérisation se conçoit en lien avec une politique d'identification et de description précise des collections dans un catalogue informatisé. Les opérations de numérisation sont donc à lier à des opérations d'inventaire de fonds, de catalogage des collections et de rétroconversions des catalogues. »¹³⁹

Ainsi, en 1996 a été lancé le Plan national de numérisation, piloté et coordonné par le Secrétariat général du ministère (Département de la Recherche, de l'Enseignement supérieur et de la Technologie), dont l'objectif est de promouvoir la numérisation des contenus culturels pour les diffuser gratuitement. Parmi les critères de sélection des ressources à numériser, sont mis en avant le fait que ces documents doivent être libres de droit, au minimum inventoriés, « d'intérêt national » ou régional, qu'ils doivent former un corpus utile à la recherche. Les manuscrits médiévaux entrent donc parfaitement dans ce cadre. Parmi les réalisations de ce plan, on peut citer l'alimentation de bases documentaires nationales (comme la base Enluminures¹⁴⁰), la mise en place d'un portail unique pour l'accès aux collections numérisées¹⁴¹, le développement de portails thématiques et de partenariats régionaux, mais aussi la diffusion des recommandations sur les normes documentaires et techniques. Depuis 2005, la

¹³⁹ *Schéma numérique des bibliothèques*, rapport élaboré dans le cadre du Conseil du livre et remis au Ministre de la culture et de la communication par M. Bruno RACINE, président de la Bibliothèque nationale de France (mars 2010). Consultable en ligne à l'adresse suivante : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dil/pat/Num/SNB_Rapport_Racine.pdf> (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁴⁰ *Enluminures : base de données* (en ligne). URL : <<http://www.enluminures.culture.fr/documentation/enlumine/fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁴¹ [Portail Collections] (en ligne). URL : <<http://www.culture.fr/fr/sections/collections/accueil>> (consulté le 30 décembre 2010).

valorisation et la mise en ligne des fonds numérisés sont devenues des priorités ; en effet, 52 % des documents numérisés ne sont pas en ligne (58 % en 2006).

Les financements (2,5 millions d'euros en 2010) sont attribués dans le cadre d'appels à projet. Ces projets sont définis pour une durée d'un an maximum ; une priorité est accordée aux partenariats régionaux. Les projets doivent s'inscrire dans six thématiques. Les bibliothèques sont notamment concernées par le programme 1, « les territoires », qui privilégie entre autres la numérisation des manuscrits médiévaux.

Le Plan national de numérisation vise aussi à favoriser l'interopérabilité entre les projets de numérisation et souhaite donner davantage de visibilité aux réalisations en établissant un répertoire des fonds culturels numérisés dans un catalogue national, Patrimoine numérique¹⁴², qui s'inscrit dans un réseau à l'échelle européenne, MICHAEL (Multilingual Inventory of Cultural Heritage in Europe)¹⁴³.

L'appel à projets de numérisation 2011¹⁴⁴, lancé le 1^{er} septembre 2010, valorise plus particulièrement les projets présentant les critères suivants : un contenu thématique ou régional ; les technologies ouvertes et les protocoles standards favorisant l'interopérabilité, et la mise en place de portails d'accès, notamment dans le cadre du portail Collections ; et enfin, la mise en place d'outils et de services favorisant des usages culturels innovants.

D'autre part, dans le cadre du Plan d'Action pour le Patrimoine Ecrit (PAPE), lancé en 2004 par la Direction du Livre et de la Lecture (aujourd'hui Service du Livre et de la Lecture), ont lieu depuis 2007 des appels à projet, qui constituent des dispositifs de cofinancement des projets patrimoniaux les plus remarquables. Les appels à projets, menés conjointement par le Service du Livre et de la Lecture et les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), visent à soutenir les projets patrimoniaux dans les bibliothèques relevant de collectivités territoriales. Les projets doivent porter prioritairement sur des opérations de signalement de collections ou de conservation ; il s'agit là d'un axe majeur du PAPE. Les projets peuvent être financés par l'Etat jusqu'à hauteur de 60 %, d'autres sources de financement pouvant être envisagées en complément de la subvention de l'appel à projets (crédits des DRAC, dotation globale de décentralisation, crédits BnF-Pôles associés...) afin d'atteindre ces 60 %. Les financements peuvent concerner des crédits de vacation, des achats de matériels et de logiciels, ou des prestations diverses.

En 2010¹⁴⁵, trois types de projets étaient plus particulièrement privilégiés : les projets favorisant la « rencontre du public avec le patrimoine » ; les projets traitant du patrimoine

¹⁴² *Patrimoine numérique. Catalogue des collections numérisées* (en ligne). URL : <<http://www.numerique.culture.fr/mpf/pub-fr/index.html>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁴³ MICHAEL (en ligne). URL : <<http://www.michael-culture.org/fr/home>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁴⁴ Le texte de l'appel à projets est disponible à l'adresse suivante : <http://www.culture.gouv.fr/mrt/numerisation/fr/actualit/documents/appel_numerisation2011.pdf> (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁴⁵ Voir la présentation de l'appel à projet Patrimoine écrit 2010 à l'adresse suivante : <<http://www.culture.gouv.fr/culture/dil/pat/PAPE/AAP2010Presentation.pdf>> (consulté le 30 décembre 2010). La liste des projets soutenus en 2010 est consultable ici :

multimédia, y compris les collections de presse ; et les projets consacrés à la mise à jour et à l'enrichissement du *Catalogue général des manuscrits*. Cependant, aucune bibliothèque municipale n'a présenté de projet concernant le CGM, ce qui montre à nouveau les difficultés auxquelles se heurtent les établissements face à l'EAD. En 2011, les bibliothèques auront plus d'outils à leur disposition, et il sera sans doute plus aisé d'élaborer un projet autour du CGM. De plus, un tel projet serait plus ambitieux qu'une simple opération de catalogage en EAD ; ce serait l'occasion d'envisager en parallèle un récolement complet ou partiel, ou une restauration des documents les plus abîmés. Un aspect régional ou national valorise encore plus le projet en permettant une coordination des efforts.

La réflexion autour de la redéfinition des attributions des conservateurs d'Etat dans les bibliothèques municipales classées¹⁴⁶ crée un cadre pour une nouvelle forme de soutien à la valorisation des collections patrimoniales. Les conservateurs d'Etat seront désormais appelés à intervenir sur une période déterminée et pour des missions spécifiques, centrées sur les questions patrimoniales, dans le cadre de conventions entre l'Etat et les collectivités territoriales ; ils auront un rôle d'expertise à l'échelle régionale. On pourrait imaginer que dans le cadre de l'un de ces contrats, ou d'un appel à projets Patrimoine écrit, un conservateur d'Etat formé à l'EAD soit mis à disposition de plusieurs établissements d'une même région afin de mener une mission de catalogage¹⁴⁷.

D'autres modes de financement de projets de numérisation et de catalogage peuvent être envisagés : financement par les collectivités territoriales ou les DRAC ; contrats État-Région ; financements européens (LEADER+, FEDER, e-content+...) ; mécénat ou partenariat avec des sociétés privées...

Le financement de nouveaux projets de numérisation est à envisager dans le cadre du Grand Emprunt national. Le programme Investissements d'avenir, annoncé en décembre 2009, porte sur 35 milliards d'euros, dont 4,5 milliards dédiés à l'économie numérique, dont 750 millions d'euros consacrés au financement de la numérisation des contenus culturels, scientifiques et éducatifs. L'appel à projets Equipex (équipements d'excellence) concerne toutes les disciplines, y compris les « sciences humaines et sociales qui nécessitent bibliothèques et bases de données numériques »¹⁴⁸. Dans ce

<<http://www.culture.gouv.fr/culture/dil/pat/PAPE/Appel2010Result.pdf>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁴⁶ Voir le rapport rendu par l'Inspection Générale des Bibliothèques à ce sujet : RENOULT Daniel, Pour une nouvelle carte des emplois de conservateurs d'Etat dans les bibliothèques municipales. Rapport à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, 2008 (en ligne). URL : <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Concours_2008/79/7/rapportrenoult_39797.pdf> (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁴⁷ « Enfin, l'action patrimoniale de l'État s'exerce par la mise à disposition d'une centaine de conservateurs de la fonction publique d'État auprès des 54 bibliothèques municipales classées. La redéfinition du rôle de ces personnels d'État en 2007-2008 a remis le patrimoine au centre de leurs missions ; la période 2010-2011 verra la stabilisation du nouveau dispositif avec la signature de conventions précisant les conditions d'emploi de ces personnels. » (*Projet de loi de finances pour 2010 : Culture (fascicule 1) : Patrimoines - Transmission des savoirs* (en ligne). Consultable sur le site de Sénat à l'adresse : <<http://www.senat.fr/rap/a09-104-3-1/a09-104-3-13.html>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁴⁸ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Investissements d'avenir : équipements d'excellence* (en ligne). URL : <<http://www.enseignementsup->

contexte a été lancée l'idée de l'équipex *Bibliissima* (*Bibliotheca bibliothecarum novissima*), un projet ambitieux de numérisation massive de manuscrits médiévaux, complexe car impliquant de nombreux partenaires (CNRS, Bibliothèque nationale de France, municipalités, universités...). L'objectif est de créer un véritable corpus de manuscrits numérisés, plus large que les 800 manuscrits numérisés intégralement par l'IRHT et faisant preuve d'une certaine cohérence ; il est ainsi question de reconstituer des fonds de bibliothèques d'abbayes (par exemple la bibliothèque de l'abbaye de Fleury, dont les manuscrits sont aujourd'hui conservés à Orléans, Chartres et Moulins). Si ce projet est retenu et financé, un formidable élan sera donné au signalement et au catalogage des manuscrits, car il faudrait réviser et harmoniser toutes les notices et effectuer un important travail d'indexation afin de pouvoir effectuer des recherches au sein de cette future bibliothèque numérique de manuscrits médiévaux. Cependant, 75 % des sommes allouées dans le cadre du Grand Emprunt devront être remboursés, si bien qu'il importe de réfléchir à une valorisation financière du projet. Bien des points restent donc à préciser.

3.3 UN PAYSAGE QUI RESTE ÉCLATÉ EN BASES ET CATALOGUES MULTIPLES

En guise de bilan, on constatera qu'en France, le signalement et la valorisation des manuscrits médiévaux se fait encore de façon éclatée.

Ainsi, trois grands catalogues coexistent :

- La conversion rétrospective du *Catalogue général des manuscrits* a donné lieu à deux catalogues en ligne, le CGM, consultable dans le CCFr¹⁴⁹, et Calames¹⁵⁰.
- BnF archives et manuscrits¹⁵¹, catalogue des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, est également consultable dans le CCFr.

Les reproductions numériques de manuscrits médiévaux sont elles aussi réparties dans plusieurs bases différentes. Pour les numérisations partielles, concernant les enluminures seules, trois bases existent :

recherche.gouv.fr/cid51361/investissements-d-avenir-equipements-d-excellence.html> (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁴⁹ *Catalogue collectif de France* (en ligne). URL : <<http://www.ccf.fr>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁵⁰ *Calames* (en ligne). URL : <<http://www.calames.abes.fr>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁵¹ *BnF Archives et manuscrits* (en ligne). URL : <<http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).

- Liber Floridus¹⁵² donne accès à 30 000 images de manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève et de la Bibliothèque Mazarine. Cette base est issue d'un partenariat entre le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'IRHT et le CINES (Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur).
- Mandragore¹⁵³, la base d'enluminures de la Bibliothèque nationale de France, n'est pas consacrée spécifiquement aux manuscrits du Moyen Âge, même s'ils fournissent le plus grand nombre d'images.
- La base Enluminures¹⁵⁴ offre la consultation de plus de 114 000 images provenant de plus de 5000 manuscrits médiévaux conservés dans une centaine de bibliothèques municipales françaises et numérisés par l'IRHT. Elle est coproduite par le ministère de la Culture et l'IRHT (à partir de la base Initiale constituée par l'IRHT).

Un accès commun aux bases Enluminures, Liber Floridus et Mandragore est fourni depuis une même page web¹⁵⁵. Cependant, aucune recherche fédérée sur les trois bases n'est possible.

Deux bibliothèques numériques permettent actuellement de consulter des numérisations intégrales de manuscrits :

- Gallica¹⁵⁶, la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France, à vocation généraliste.
- La Bibliothèque virtuelle des manuscrits, élaborée par l'IRHT à partir des données contenues dans plusieurs autres bases préexistantes.

Enfin, il est prévu aussi d'insérer des reproductions numériques dans les notices de Calames.

La question d'un accès unique aux données concernant les manuscrits médiévaux conservés dans les bibliothèques françaises est donc posée. Un catalogue collectif unique trouvera une première réalisation lorsque l'on pourra aussi consulter les notices de Calames dans le CCFr. Cependant, il s'agira d'un catalogue généraliste donnant aussi accès à des descriptions de documents patrimoniaux, parmi lesquels des manuscrits, dont des manuscrits du Moyen Âge. Du côté des reproductions numériques, la Bibliothèque virtuelle des manuscrits a vocation à rassembler des images et des données dispersées auparavant dans plusieurs bases, qu'il s'agisse de bases constituées par l'IRHT (Medium, Initiale...) ou de bases auxquelles l'IRHT a apporté sa collaboration (Enluminures, Liber Floridus). La BVM présente actuellement le défaut de ne pas s'appuyer sur un catalogage uniformisé. De plus, elle est pour l'instant placée sous le

¹⁵² *Liber Floridus* (en ligne). URL : <<http://liberfloridus.cines.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁵³ *Mandragore* (en ligne). URL : <<http://mandragore.bnf.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁵⁴ *Enluminures : base de données* (en ligne). URL : <<http://www.enluminures.culture.fr/documentation/enlumine/fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁵⁵ [Manuscrits enluminés des bibliothèques de France] (en ligne). URL : <<http://www.manuscritsenlumines.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁵⁶ *Gallica, bibliothèque numérique* (en ligne). URL : <<http://gallica.bnf.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).

seul patronage de l'IRHT, alors qu'il serait souhaitable d'envisager des partenariats. Des liens pourraient ainsi être faits entre les notices du CGM et les images de la BVM, et il serait bon que les bibliothèques municipales conservant les manuscrits reproduits dans la base puissent valoriser leurs fonds par ce biais.

En 2007 a été lancé un projet de portail national des manuscrits, s'appuyant sur le CGM rétroconverti. Le projet de loi de finances pour 2010 Culture – Patrimoine – Transmission des savoirs évoque ainsi, parmi les mesures en faveur de « la préservation, la conservation et la promotion du patrimoine écrit en région », la « création d'un Portail national des manuscrits (projet 2009-2012, en partenariat avec le ministère de l'Enseignement supérieur, l'Institut de recherche et d'histoire des textes et la BnF) »¹⁵⁷. Ce portail donnerait accès aux notices et aux images numérisées, en établissant des liens entre elles ; il s'agirait de pouvoir interroger les différentes bases grâce à un protocole OAI-PMH. Mais ce portail n'a toujours pas vu le jour, suite à des conceptions divergentes et à des différends institutionnels. Les débats ont notamment porté sur le périmètre des collections concernées : fallait-il créer un portail uniquement consacré aux manuscrits médiévaux, ou, restant dans la tradition du CGM, aux manuscrits en général quelque soit leur date de production ? L'hypothèse actuellement la plus en vue consisterait plutôt à s'appuyer sur le projet de Bibliothèque virtuelle des manuscrits de l'IRHT, faute d'autre proposition viable, tandis que le projet de portail national fédérant l'ensemble des manuscrits (notices et images) semble pour l'instant mis en sommeil.

On peut s'interroger sur l'idée même d'un portail spécialisé dans les manuscrits médiévaux, qui serait certes très apprécié des chercheurs médiévistes, et qui faciliterait peut-être des recherches portant spécifiquement sur des documents du Moyen Âge. Cependant, les bibliothèques cherchent à valoriser l'ensemble de leurs fonds, et pas seulement leurs collections de manuscrits médiévaux ; un tel portail ne répondrait peut-être pas à leurs attentes les plus immédiates, sans doute plus tournées vers la mise en place d'une bibliothèque numérique donnant accès aux différents types de documents conservés dans leurs collections – c'est par exemple le projet de la Bibliothèque municipale de Lyon. La Bibliothèque nationale de France, de son côté, dispose déjà avec Gallica d'une bibliothèque généraliste, au sein de laquelle les manuscrits médiévaux trouvent leur place au même titre que les imprimés, cartes, images, partitions ou journaux déjà numérisés.

D'autre part, la création d'un portail uniquement dédié aux manuscrits médiévaux constituerait un appel à la mise en place d'autres portails dédiés à des segments de collections restreints : incunables, estampes, cartes postales par exemple sont tout aussi susceptibles de faire l'objet de portails spécifiques, que l'on pourrait ainsi décliner à l'infini. Ce type d'interrogations a déjà entouré la création de *Palme*, le Répertoire des manuscrits littéraires français du XX^e siècle : s'il était nécessaire d'effectuer un travail

¹⁵⁷ *Projet de loi de finances pour 2010 : Culture (fascicule 1) : Patrimoines - Transmission des savoirs* (en ligne). Consultable sur le site de Sénat à l'adresse : <<http://www.senat.fr/rap/a09-104-3-1/a09-104-3-13.html>> (consulté le 30 décembre 2010).

de signalement de ces documents, outre les difficultés de délimitation du champ concerné¹⁵⁸, la pertinence d'un champ aussi restreint a pu être mise en question.

Dans une optique de signalement au niveau national, un portail des manuscrits en général offrirait peut-être plus de perspectives, en permettant la visibilité d'un grand nombre de documents ayant comme point commun d'être rédigés à la main et de présenter un caractère unique. Une indexation fine serait évidemment nécessaire pour permettre des recherches efficaces. En l'état actuel des choses toutefois, il importe de développer les possibilités de recherches fédérées sur les bases et les catalogues qui existent déjà. Le portail du CERL en est un bon exemple¹⁵⁹, qui permet de consulter un grand nombre de catalogues de manuscrits et livres anciens en recourant au protocole OAI-PMH (par exemple pour des recherches dans Calames), ou, pour certains catalogues, au protocole Z39.50 (par exemple pour la Bibliothèque royale du Danemark).

¹⁵⁸ COHEN Gérard, « Le répertoire national des manuscrits littéraires français du XX^e siècle », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2007, n° 5, p. 72-77 ([en ligne]. URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-05-0072-001>> (consulté le 30 décembre 2010).

¹⁵⁹ CERL, *Le Portail du CERL : Manuscrits et livres imprimés anciens* (en ligne). URL : <<http://cerl.epc.uu.se/sportal/>> (consulté le 30 décembre 2010).

Conclusion

Héritier d'une longue tradition, le travail de description du manuscrit médiéval n'a en lui-même pas fondamentalement changé, sinon pour devenir le plus complet et le plus scientifique possible. La spécificité de ce travail et de l'objet décrit s'est conjuguée à l'absence de toute normalisation, héritée d'un catalogage effectué par strates temporelles successives, pour retarder l'informatisation des catalogues de manuscrits médiévaux, alors même que le constat avait été fait de l'inefficacité de catalogues imprimés trop lents à produire et aussitôt dépassés. De plus les formats MARC largement utilisés en bibliothèque conviennent mal à une description exhaustive du manuscrit.

L'apparition des langages XML, et notamment de la DTD EAD, élaborée dans le milieu des archives, a permis d'envisager la conversion rétrospective de catalogues imprimés. En France, la rétroconversion du *Catalogue général des manuscrits* a conduit à la mise en ligne dans un temps limité de 182 000 notices, consultables via deux interfaces : le Catalogue collectif de France pour les bibliothèques des collectivités territoriales, et Calames, outil à la fois de publication et de catalogage, pour les établissements de l'enseignement supérieur. Les enjeux sont désormais d'améliorer la visibilité du CCFr sur le web, d'aider les bibliothèques municipales à récupérer et à utiliser les fichiers correspondant aux notices de leurs manuscrits, et de rendre possible la consultation de Calames dans le CCFr. Dans le même temps, une synergie doit être mise en place entre le CGM informatisé et d'autres catalogues ou bases en ligne. La Bibliothèque nationale de France continue d'enrichir son catalogue BnF archives et manuscrits, tout en apportant son expérience de la pratique du catalogage en EAD, ou plutôt, dans le cas des manuscrits médiévaux, d'un recatalogage réalisé grâce à ces nouveaux outils informatiques. L'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, pionnier dans la constitution de bases de données thématiques, porte un ambitieux projet de Bibliothèque virtuelle des manuscrits, avec laquelle des connexions doivent être trouvées.

L'ampleur du travail accompli ne se réalise pleinement qu'au vu des perspectives qu'ouvre la mise en ligne des catalogues de manuscrits. Les notices du CGM ou de BnF archives et manuscrits doivent encore être corrigées puis tenues à jour ; les exemples d'améliorations déjà apportées à certaines notices sont prometteurs. L'informatisation des catalogues permet aussi d'envisager une nouvelle exploitation des notices pour les établissements comme pour les chercheurs : possibilités de recherche démultipliées, de récupération des données, d'annotations... Ces nouveaux usages nécessitent cependant de fournir un important effort de normalisation et d'indexation. Mais le processus de mise à jour du CGM peine encore à se mettre en œuvre, car les bibliothèques municipales rencontrent des difficultés à passer au catalogage en EAD, faute d'outils et de personnels formés. Les outils informatiques qui seront mis à leur disposition à partir de 2011 leur permettront d'afficher les notices des manuscrits conservés dans leurs collections, puis dans un second temps de les corriger et de les mettre à jour, avant de pouvoir à terme créer de nouvelles notices pour des manuscrits qui n'étaient pas répertoriés dans le CGM. Des financements existent afin de soutenir les bibliothèques qui se lanceront dans des entreprises de recatalogage ou de catalogage dans le cadre d'un projet de valorisation de leurs collections de manuscrits.

Le constat fait aujourd'hui est celui de l'absence d'un point d'accès unique aux catalogues et aux bases regroupant des données sur les manuscrits conservés dans les collections des bibliothèques françaises. La création d'un tel portail a été envisagée, tout en laissant un flou sur la question de savoir s'il devait concerner les manuscrits en général ou si un portail spécifique devait être réservé aux seuls manuscrits médiévaux. La Bibliothèque virtuelle des manuscrits de l'IRHT se place résolument dans la seconde optique. Les manuscrits médiévaux présentent certes des caractéristiques qui les distinguent fortement des manuscrits de l'époque moderne et contemporaine, car ils se présentent comme une entité bibliographique et comme un objet fini ; ils partagent plus de points communs avec les incunables¹⁶⁰, qu'un prestige particulier auréole aussi dans l'imaginaire collectif. Le pragmatisme, ainsi qu'une tradition de recension de l'ensemble des manuscrits remontant au CGM, a imposé l'utilisation de l'EAD, format capable de s'adapter à des documents de types très divers. Par ailleurs, il faut se demander si un portail unique pour tous les manuscrits n'aurait pas plus de visibilité que plusieurs portails spécialisés.

La question de l'intégration des notices de manuscrits aux catalogues généraux des bibliothèques, la possibilité de recherche fédérée portant à la fois sur des manuscrits et des imprimés – déjà possible dans le CCFr –, reste également posée. Actuellement, les manuscrits sont la plupart du temps décrits dans des bases à part, en marge des autres collections des établissements. L'informatisation des catalogues de manuscrits conduit également à une réflexion sur la définition même du catalogue. Il est désormais mouvant et fluctuant : il est corrigé, enrichi et mis à jour ; il existe sous la forme de plusieurs versions successives sur des supports différents (catalogue papier, numérisation en mode image de ce catalogue papier, océrisation, encodage en EAD) ; ses contours se redéfinissent à la demande, pour regrouper des notices selon une provenance commune, un même auteur, un même atelier d'enlumineurs... Il est ainsi possible de reconstituer le catalogue d'un fonds aujourd'hui dispersé, tel qu'il se présentait à un moment antérieur de son histoire.

Cette étude n'aura pas permis de déterminer si « ceux qui dressent des catalogues de manuscrits » sont effectivement « les plus fortunés des mortels »¹⁶¹, mais aura établi le constat que l'environnement dans lequel ils évoluent a subi d'importantes transformations depuis quelques années. Ils ont dû s'adapter à de nouveaux outils, conscients des nouvelles possibilités qu'offraient ceux-ci, et doubler leurs compétences en matière d'histoire du livre de compétences en informatique. Même si le rédacteur de la notice accomplit un travail personnel qu'il marque de son empreinte, le catalogage des manuscrits est un travail qui s'effectue désormais en réseau : les bibliothécaires doivent collaborer avec les informaticiens et avec les chercheurs.

Reste à savoir quel sera l'impact sur le public de ces catalogues de manuscrits en ligne. Les médiévistes se sont bien appropriés les outils informatiques, et ont la possibilité d'être désormais associés à la rédaction du catalogue. Pour les étudiants qui découvrent la recherche, l'accessibilité de ces catalogues en ligne facilite leur premier contact avec

¹⁶⁰ Un projet de conversion rétrospective des *Catalogues régionaux des incunables de bibliothèques publiques de France* (Société des bibliophiles de Guyenne, Bordeaux, puis Bibliothèque nationale, Paris, 1979) est actuellement en cours.

¹⁶¹ LEROQUAIS Victor, *Les Bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1934, tome I, p. i.

les collections. Au-delà de ces publics traditionnels, pour qui l'informatisation des catalogues représente une formidable avancée, de nouveaux publics seront-ils atteints par cette plus grande visibilité des manuscrits médiévaux ?

Bibliographie

1. La description du manuscrit médiéval : manuels de base

- GEHIN Paul (dir.), *Lire le manuscrit médiéval. Observer et décrire*, Paris, Armand Colin, 2005 (Collection U, Histoire).
- LEMAIRE Jacques, *Introduction à la codicologie*, Louvain-la-Neuve, Institut d'études médiévales de l'Université catholique de Louvain, 1989.
- MARTIN Henri-Jean et VEZIN Jean (dir.), *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, Paris, Ed. du Cercle de la librairie-Promodis, 1990.
- MUZERELLE Denis, *Vocabulaire codicologique. Répertoire méthodique des termes français relatifs aux manuscrits*, Paris, Éd. C.E.M.I, 1985 (Rubricae, 1) (en ligne). URL : <<http://vocabulaire.irht.cnrs.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).
- STIENNON Jacques, *Paléographie du Moyen Âge*, Paris, Armand Colin, 1999 (3^{ème} éd.).

2. Quelques jalons de la réflexion sur le catalogage des manuscrits médiévaux en France

- « Note sur la rédaction des catalogues de manuscrits », *Bulletin des bibliothèques et des archives*, n° 2, Paris, Champion, 1884.
- BRESSON Alain, *Medieval classification and cataloguing : classification practices and cataloguing methods in France from the 12th to 15th centuries*, Biggleswade, Beds. : Clover Publications, 1980 (Library history series).
- DELISLE Léopold, *Instructions pour la rédaction d'un catalogue de manuscrits et pour la rédaction d'un inventaire des incunables conservés dans les bibliothèques publiques de France*, Paris, Champion, 1911.
- DELISLE Léopold, *Note sur le catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements, suivie du catalogue de 50 manuscrits de la Bibliothèque nationale*, Nogent-le-Rotrou, Impr. de A. Gouverneur, 1873.
- LEBEUF Jean, « Lettres sur l'annonce faite d'un projet de catalogue général des manuscrits de France », *Mercure de France*, Paris, juin 1725, p. 1148.
- MASAI François, « Le problème des catalogues de manuscrits médiévaux », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1963, n° 1, p. 1-10 (en ligne). URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1963-01-0001-001>> (consulté le 30 décembre 2010).
- OUY Gilbert, « Pour une archivistique des manuscrits médiévaux », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1958, n° 12, p. 897-923 (en ligne). URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1958-12-0897-002>> (consulté le 30 décembre 2010).
- OUY Gilbert, « Projet d'un catalogue de manuscrits médiévaux adapté aux exigences de la recherche moderne », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1961, n° 7, p. 319-335 (en ligne). URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1961-07-0319-002>> (consulté le 30 décembre 2010).

- PORCHER Jean, « À propos des catalogues de manuscrits », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1960, n° 4, p. 79-82 (en ligne). URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1960-04-0079-002>> (consulté le 30 décembre 2010).
- RIAMOND Pierre-Jean, *Les catalogues de manuscrits médiévaux (Ve-XVe siècles). Conversion et production à l'heure des nouvelles technologies de l'information et de la communication*, mémoire de Diplôme de Conservateur des Bibliothèques (Enssib), 2002.

3. Le Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France

- Les strates successives du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* :
 - Institut de France, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, Imprimerie nationale, 1849-1885, 7 volumes (série in-quarto).
 - Institut de France, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, Plon, 1885-1933, 82 volumes (série in-octavo).
 - Direction des bibliothèques, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, Bibliothèque nationale, 1951-1981, 12 volumes (série in-octavo).
 - Direction du Livre et de la Lecture, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, CNRS / DLL, 1981-1993, 6 volumes (série in-octavo).
- Volumes cités au cours de l'étude :
 - LIBRI Guglielmo, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, publié sous les auspices du ministre de l'Instruction publique*, tome I, Paris, 1849.
 - HARMAND Auguste, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, tome II : Troyes, Paris, Imprimerie impériale, 1855.
 - MOLINIER Auguste, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Mazarine*, Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1885-1892 (Vol. 1, Tome premier, 1885 ; Vol. 2, Tome deuxième, 1886 ; Vol. 3, Tome troisième, 1890 ; Vol. 4, Tome quatrième, 1892).
 - *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'archives départementales, communales et hospitalières*, Paris, Plon, 1886.
 - *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Catalogue des manuscrits conservés aux Archives nationales*, Paris, Plon, 1892.
 - COYECQUE Ernest, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France (Départements)*, tome XIX : Amiens, Paris, Plon, 1893.
 - MOLINIER Auguste et DESVERNAY Félix, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France (Départements)*, tome XXX : Lyon, Paris, Plon, 1900.
 - *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Sociétés savantes. T. I. Amiens, Poitiers, Évreux, Montpellier, Nancy et Paris*, Paris, Plon, 1931.

- *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Tome LI, Manuscrits conservés dans les dépôts d'archives départementales. Supplément*, Paris, Bibliothèque nationale, 1956.
- *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Tome LIII, Manuscrits des bibliothèques sinistrées de 1940 à 1944*, Paris, Bibliothèque nationale, 1962.
- *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Tome LXVI, Suppléments Arsenal, Reims*, Paris, Direction du Livre et de la Lecture, 1993.
- Un index du CGM : POPOFF Michel (dir.), *Index général des manuscrits décrits dans le Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, Références, 1993, 3 vol.
- Sur la conversion rétrospective du *Catalogue général des manuscrits* :
 - PLAZANNET Fabien, « Le catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2003, n° 5, p. 74-78 (en ligne). URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-05-0074-002>> (consulté le 30 décembre 2010).
 - PALLUAULT Florent, « Le catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France : informatisation et avenir », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2009, n° 1, p. 68-72 (en ligne). URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0068-010>> (consulté le 30 décembre 2010).
- Les catalogues en ligne issus de la conversion rétrospective du CGM :
 - *Catalogue général des manuscrits* consultable dans le *Catalogue collectif de France* (en ligne). URL : <<http://www.ccf.fr/bnf.fr>> (consulté le 30 décembre 2010).
 - *Calames* (en ligne). URL : <<http://www.calames.abes.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).
 - NICOLAS Yann et alii, « Calames (1), le catalogue », *Arabesques*, n° 48, octobre - novembre - décembre 2007, p. 10-12 (en ligne). URL : <<http://www.abes.fr/abes/DocumentsWebAbes/abes/arabesques/Arabesques48.pdf>> (consulté le 30 décembre 2010).
 - NICOLAS Yann et alii, « Calames (2), le catalogage », *Arabesques*, n° 49, janvier - février - mars 2008, p. 18-19 (en ligne). URL : <<http://www.abes.fr/abes/DocumentsWebAbes/abes/arabesques/5884%20Arabesques%20n%C2%B0%2049.pdf>> (consulté le 30 décembre 2010).
 - NICOLAS Yann, « Calames, et après ? Un catalogue de manuscrits, quatre leçons et mille mashups », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2008, n° 6, p. 29-33 (en ligne). URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0029-005>> (consulté le 30 décembre 2010).

4. Catalogues et bases concernant les manuscrits médiévaux cités dans l'étude

- Bibliothèque nationale de France :
 - *BnF Archives et Manuscrits* (en ligne). URL : <<http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).
 - *Mandragore* (en ligne). URL : <<http://mandragore.bnf.fr>> (consulté le 30 décembre 2010).
- Bibliothèque municipale de Lyon :

- *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque municipale de Lyon* (en ligne). URL : <http://www.bm-lyon.fr/trouver/pleade/catalogue_manuscrits.htm> (consulté le 30 décembre 2010).
- [Bibliothèque municipale de Lyon, *Base Provenance des livres anciens*] (en ligne). URL : <<http://sged.bm-lyon.fr/Edip.BML/%28nq0rxg3l243fp445k15v3knl%29/Pages/Redirector.aspx?Page=MainFrame>> (consulté le 30 décembre 2010).
- *Manuscrits mérovingiens et carolingiens de la Bibliothèque municipale de Lyon* (en ligne). URL : <http://www.bm-lyon.fr/trouver/basesdedonnees/base_manuscrit.html> (consulté le 30 décembre 2010).
- Catalogues papier :
 - ALEXANDRE Jean-Louis et MAITRE Claire, *Catalogue des reliures médiévales conservées à la Bibliothèque municipale d'Autun ainsi qu'à la Société Éduenne*, Turnhout, Brepols, 1998 (Reliures médiévales des bibliothèques de France, t. 1).
 - Abbé CARRE, *Catalogue des manuscrits provenant de la bibliothèque du ci-devant monastère de Fleury-sur-Loire, alias Saint-Benoist, 4^e année républicaine, 1796 v. style* ; 238 manuscrits sont répertoriés. Lien vers la notice dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* : <http://www.ccf.fr/bnf.fr/portailccfr/jsp/index_view_direct_anonymous.jsp?record=eadcgm:EADC:D18013748> (consulté le 30 décembre 2010).
 - HÄNEL Gustav Friedrich, *Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliae, Helvetiae, Belgii, Britanniae M., Hispaniae, Lusitaniae asservantur*, Leipzig, J. C. Hinrichs, 1830.
 - LEROQUAIS Victor, *Les Bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1934.
 - MAÎTRE Claire (dir.), *Catalogue des manuscrits d'Autun (Bibliothèque municipale et Société Éduenne)*, Turnhout, Brepols, 2004 (Transmission des textes).
 - PELLEGIN Elisabeth et BOUHOUT Jean-Pierre (dir.), *Catalogue des manuscrits médiévaux de la bibliothèque municipale d'Orléans*, CNRS éditions, 2010 (Documents, études, répertoires, 78).
- Catalogues, portails, bases en ligne :
 - *Bibliothèque numérique de Roubaix* (en ligne). URL : <<http://www.bn-r.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).
 - [Catalogue général des manuscrits de Troyes] (en ligne). URL : <http://patrimoine.grand-troyes.fr/ClientBookline/toolkit/p_requests/formulaire.asp?GRILLE=EAD0CGM0RM_0&INSTANCE=exploitation&OUTPUT=PORTAL> (consulté le 30 décembre 2010).
 - [Catalogue des manuscrits liturgiques médiévaux et modernes] (en ligne). URL : <<http://www.cn-telma.fr/liturgie/index/>> (consulté le 30 décembre 2010).
 - CERL, *Le Portail du CERL : Manuscrits et livres imprimés anciens* (en ligne). URL : <<http://cerl.epc.ub.uu.se/sportal/>> (consulté le 30 décembre 2010).
 - CERL, *CERL Thesaurus* (en ligne). URL : <<http://thesaurus.cerl.org/cgi-bin/search.pl>> (consulté le 30 décembre 2010).
 - *e-codices* (en ligne). URL : <<http://www.e-codices.unifr.ch/fr>> (consulté le 30 décembre 2010).
 - *Enluminures* (en ligne). URL : <<http://www.enluminures.culture.fr/documentation/enlumine/fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).

- *Europeana Regia* (en ligne). URL : <<http://www.europeanaregia.eu/fr/index.html>> (consulté le 30 décembre 2010).
- *Fichier bibliographique des manuscrits latins et grecs*, [s.l.], [s.n.], 1940-2009. Consultable dans Gallica : *Fichier bibliographique des manuscrits latins et grecs* (en ligne). URL : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400297>> (consulté le 30 décembre 2010).
- Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, *Les nouvelles pratiques de la recherche : Digital humanities et nouvelles technologies* (en ligne), mis à jour le 23 novembre 2009. <URL : <http://www.irht.cnrs.fr/recherche/digital-humanities>> (consulté le 30 décembre 2010). [Présentation de la Bibliothèque virtuelle des manuscrits].
- *Jonas* (en ligne). URL : <<http://jonas.irht.cnrs.fr>> (consulté le 30 décembre 2010).
- *Liber Floridus* (en ligne). URL : <<http://liberfloridus.cines.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).
- *Manuscripta Mediaevalia* (en ligne). URL : <<http://www.manuscripta-mediaevalia.de/handschriften-forum.htm>> (consulté le 30 décembre 2010).
- *Manuscriptorium* (en ligne) . URL : <<http://www.manuscriptorium.com/?q=fr>> (consulté le 30 décembre 2010).
- [Manuscrits enluminés des bibliothèques de France] (en ligne). URL : <<http://www.manuscritsenlumines.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).
- *Medium* (en ligne). URL : <<http://medium.irht.cnrs.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).
- *Pinakes* (en ligne). URL : <<http://pinakes.irht.cnrs.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).
- [Portail Collections du ministère de la Culture] (en ligne). URL : <<http://www.culture.fr/fr/sections/collections/accueil>> (consulté le 30 décembre 2010).
- *Patrimoine numérique. Catalogue des collections numérisées* (en ligne). URL : <<http://www.numerique.culture.fr/mpf/pub-fr/index.html>> (consulté le 30 décembre 2010).
- *Répertoire des cartulaires médiévaux et modernes* (en ligne). URL : <<http://www.cn-telma.fr/cartulR/index/>> (consulté le 30 décembre 2010).

5. Les formats informatiques et le catalogage des manuscrits médiévaux

- PALLUAULT Florent, « Les catalogues de manuscrits en ligne en France et à l'étranger à travers les exemples de l'informatisation du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (CGM) et de la conversion du Répertoire des manuscrits français du XXe siècle (Palme) », actes des journées d'étude « Manuscrits dans tous leurs états » (27-28 septembre 2006, Bibliothèque municipale d'Orléans) (en ligne). URL : <http://www.bm-orleans.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=exploitation&PORTAL_ID=ermsele_manuscrits.xml> (consulté le 30 décembre 2010).
- Formats MARC :
 - *BnF – Format des notices bibliographiques* [UNIMARC] (en ligne). URL : <http://www.bnf.fr/fr/professionnels/f_um/s.format_unimarc_notices_bibliographie.html> (consulté le 30 décembre 2010).

- *BnF – Format INTERMARC bibliographique* (en ligne). URL : <http://www.bnf.fr/fr/professionnels/f_intermarc/s.format_intermarc_biblio.html> (consulté le 30 décembre 2010).
- EAD :
 - DUCHEMIN Pierre-Yves, *La DTD EAD : une voie nouvelle pour la conversion et le balisage des instruments de recherche*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2001.
 - LEROY Rodolphe, *Accéder par Internet au patrimoine manuscrit des bibliothèques EAD (Description Archivistique Encodée), une solution ?*, mémoire de Diplôme de Conservateur des Bibliothèques (Enssib), 2002.
 - *EAD : Encoded Archival Description Version 2002 Official Site (EAD Official Site, Library of Congress)* (en ligne). URL : <<http://www.loc.gov/ead/index.html>> (consulté le 30 décembre 2010).
 - [Projet d’outil de catalogage en EAD] : *EADitor – Scholar’sLab* (en ligne). URL : <<http://www.scholarslab.org/projects/eaditor/>> (consulté le 30 décembre 2010).
 - [Présentation sur le site des Archives de France] (en ligne). URL : <<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/classement/normes-outils/ead/>> (consulté le 30 décembre 2010).
 - [Présentation sur le site de la BnF] (en ligne). URL : <http://www.bnf.fr/fr/professionnels/formats_catalogage/a.f_ead.html> (consulté le 30 décembre 2010).
- EAC-PCF :
 - [Site de l’EAC-CPF] (en ligne). URL : <<http://eac.staatsbibliothek-berlin.de/index.php>> (consulté le 30 décembre 2010).
 - [Présentation sur le site des Archives de France] (en ligne). URL : <<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/classement/normes-outils/eac/>> (consulté le 30 décembre 2010)..
 - [Présentation sur le site de la Bibliothèque nationale de France] (en ligne). URL : <http://www.bnf.fr/fr/professionnels/formats_catalogage/a.f_eac.html> (consulté le 30 décembre 2010).
- TEI-MS :
 - TEI Consortium, « Manuscript Description », *P5: Guidelines for Electronic Text Encoding and Interchange* (en ligne), 2007. URL: <<http://www.tei-c.org/release/doc/tei-p5-doc/html/MS.html#Note73>> (consulté le 30 décembre 2010).
 - Un exemple de texte édité en TEI-MS : *Chartes de l’abbaye de Saint-Denis* (en ligne). URL : <<http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/>> (consulté le 30 décembre 2010).

6. Normes et recommandations

- Manuscrits :
 - AFNOR (Association française de normalisation), Commission de normalisation Modélisation, production et accès aux documents, *Description des manuscrits et fonds d’archives modernes et contemporains en bibliothèque : DeMArch* (en ligne), 2010. URL : <<http://www.bivi.fonctions-documentaires.afnor.org/livres-blancs/recommandation-de-description-des-manuscrits-et-fonds-d-archives>> (consulté le 30 décembre 2010).

- [LAFFITTE Marie-Pierre,] *Règles à suivre pour la rédaction du catalogue des manuscrits latins. Révision 1978*, document dactylographié, [2004].
- Archives :
 - ICA (International Council on Archives), *International Standard Archival Description-General* [Norme générale et internationale de description archivistique] (en ligne), 1999, 2^{ème} édition. URL : <[http://www.icacds.org.uk/fr/ISAD\(G\).pdf](http://www.icacds.org.uk/fr/ISAD(G).pdf)> (consulté le 30 décembre 2010).
 - ICA (International Council on Archives), *International Standard Archival Authority Record For Corporate Bodies, Persons and Families* [Norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles] (en ligne), 2004, 2^{ème} édition. URL : <http://www.icacds.org.uk/eng/isaar2ndedn-e_3_1.pdf> (consulté le 30 décembre 2010).
- *Guide des bonnes pratiques de l'EAD en bibliothèque* (en ligne). URL : <<http://www.bonnespratiques-ead.net/>> (consulté le 30 décembre 2010).

Table des annexes

ANNEXE 1	104
ANNEXE 2	114
ANNEXE 3	120
ANNEXE 4	125
TABLE DES ILLUSTRATIONS	139

Annexe 1

**Exemples d’affichage des notices du
Catalogue général des manuscrits dans le Catalogue collectif de France**

a) Page de présentation des fichiers issus de la rétroconversion du CGM pour un établissement (exemple de la Bibliothèque municipale d'Auxerre)

BnF Bibliothèque nationale de France

CCfr

ACCUEIL RÉPERTOIRE PRÊT CONTACTS

CGM

« « Notice 1 sur 1 » »

Page de présentation

Arborescence du fichier EAD

Lien vers la fiche de l'établissement dans le RNBFD

Présentation du fichier EAD

Il existe un 2^{ème} fichier EAD correspondant aux manuscrits de la BM d'Auxerre décrits dans un autre volume du CGM

Mozilla Firefox

http://www.ccr.bnf.fr/portailccfr/js

Introduction

La Bibliothèque de la ville d'Auxerre compte deux cent soixante-huit manuscrits, mais ce n'est qu'une faible partie des richesses qu'on y devrait trouver. La seule abbaye de Pontigny, de l'Ordre de Cîteaux, possédait en 1778 trois cent cinq volumes manuscrits (Voir le catalogue du XII^e siècle, Catalogue général des manuscrits, in-4^o, t. I, p. 697-717) ; les bibliothèques du chapitre cathédral et

Bibliothèque municipale. Auxerre, Yonne
 Catalogue général des manuscrits
 1-269. Coll. De Bastard, I-LXVI
 Informations sur la source

Créé par conversion rétrospective de l'édition
 — Tome VI. Auxerre. Tonnerre. Avallon. Joze.
 sur-Seine. Beaune. Montbard. Semur. Auxonne. Autun. Charolles. Clunys. Mâcon. Châlon-sur-Saône. Tournus. Gray. Vesoul. Baume-les-Dames.
 Paris, Plon-Nourrit, 1887
 Numérisation et rendu en mode texte réalisés par la société AIS (Paris, France). Encodage effectué selon la DTD EAD-2002 par la société ArchProteus (Vancouver, Canada) le 4 février 2008.
 Auteur des descriptions : Auguste Molinier
 Révisions : 26 juillet 2008

Conditions d'accès : L'accès aux collections patrimoniales est soumis à une autorisation préalable.
 Restrictions d'usage : Toute publication de documents inédits doit être notifiée à l'établissement.
 Citer sous la forme : Bibliothèque municipale d'Auxerre, Ms. X, fol. Y.

Autre(s) fichier(s) lié(s) à cette institution :

- Départements — Tome XI. Auxerre. Supplément (No. 270-384)

Afficher l'introduction
 type d'arbre : sacgcm

Accueil
 Recherche globale
 Imprimés-multimedia
 Base Patrimoine
 Manuscrits
 Répertoire
 Historique
 Paniers
 Dernière liste

1. Bible latine, avec les prologues de saint Jérôme
 2. Bible latine, avec les prologues de saint Jérôme
 3. [Manuscrit hébreu contenant le livre d'Esther]
 4. Commentaire anonyme sur le Psautier
 5. Le Cantique des cantiques, avec la glose dite or
 6. Fragments de l'Aurora de Pierre Rigas
 7. Partie de l'Aurora de Pierre Rigas
 8. « Abbas Joachim in Apocalypsim Joannis theolo
 9. Pierre Lombard. Liber Sententiarum
 10. Thèmes de sermons
 11. Zacharie le Chrysopolitain. « Unum ex quatuor
 12. Jean Halgrin, d'Abbeville. Sermons sur les épô
 13. « Règles pour les figures de l'Écriture sainte »
 14. « Prefatio domni Bede in libro de templo Salomo
 15. « Les principaux points du Talmud des Juifs
 16. Saint Bonaventure. Commentaire sur le livre II
 17. Fragments de manuscrits
 18. Saint Augustin
 19. Marsile de Padoue. Defensor pacis, dédié à Lo
 20. Recueil
 21. « Liber Adalberti levitae ad Hermannum presbit
 22. [Titre absent ou non renseigné]
 23. Recueil de traités de piété

b) **Exemple de notice simple (exemple du ms. BM Rouen 305 : Missel à l'usage de l'église de Montaure, au diocèse d'Évreux, XIII^e siècle)**

Description du manuscrit au format EAD (copie d'écran du fichier issu de la rétroconversion du *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques françaises*)

```

5188 </c><c id="D08A10467" level="otherlevel" otherlevel="notice">
5189 <did>
5190 <unitid type="numéro_de_notice">305</unitid>
5191 <unitid type="cote_indéterminée_a">A. 166</unitid>
5192 <unittitle>Missel à l'usage de l'église de Montaure, au diocèse d'Évreux</unittitle>
5193 <unitdate era="ce" calendar="gregorian" normal="1201/1300">XIII<emph render="super">e</emph> siècle</unitdate>
5194 <langmaterial><language langcode="lat">latin</language></langmaterial>
5195 <physdesc><physfacet type="support">Parchemin</physfacet>
5196 <extent>264 feuillets</extent>
5197 <physfacet type="autre">Manuscrit à 2 colonnes</physfacet>
5198 <dimensions unit="mm">340 × 230 mm</dimensions>
5199 <physfacet type="reliure">Reliure moderne</physfacet></physdesc></did>
5200 <scopecontent><p>Au verso du folio 1, deux notes relatives à la réconciliation, par l'évêque d'Évreux, de l'église de
Montaure, en 1450 et 1453. — Miniatures à pleine page au canon de la messe.</p></scopecontent>
5201 <note type="provenance"><p>Saint-Ouen de Rouen. — Ancien n<emph render="super">o</emph> A. 347.</p></note>
5202 <controlaccess><geogname>Montaure</geogname><name>Missel à l'usage de Montaure</name></controlaccess>
5203 <controlaccess><subject>Missel</subject><name>Missel à l'usage de l'abbaye de Jumièges</name></controlaccess>
5204 <controlaccess><subject>Missel</subject><name>Missel à l'usage de l'abbaye de Montaure</name></controlaccess>
5205 <controlaccess><subject>Missel</subject><name>Missel à l'usage de l'église d'Évreux</name></controlaccess>
5206 <controlaccess><subject>Missel</subject><name>Missel de SS. Valentino et Austreberta</name></controlaccess>
5207 <controlaccess><subject>Missel</subject><name>Missel selon le rit de Paris</name></controlaccess>
5208 </c><c id="D08A10468" level="otherlevel" otherlevel="notice">
5209 <did>

```

Affichage de la notice dans le CCFr. L'arborescence, à gauche, permet de replacer le manuscrit dans son cadre de classement.

- 285. Missale Rothomagense
- 286. « Messes, vêpres, complies solennelles du diocèse de
- 287. « Missale fratrum ordinis beate Marie de Monte Carmel
- 288. Missale Romanum
- 289. Missel à l'usage de la Charité du Saint-Esprit
- 290. Missale Fiscannense
- 291. Missale Fiscannense
- 292. Missale Fiscannense, cum calendario
- 293. Missale Fiscannense, cum calendario
- 294. Missale Fiscannense, cum calendario
- 295. Missale Fontanellense
- 296. Missale Gemmeticense
- 297. Missale Gemmeticense, cum calendario
- 298. Missale Gemmeticense, cum calendario
- 299. Missale Gemmeticense, cum calendario
- 300. Missale Gemmeticense, cum calendario
- 301. Missale Gemmeticense
- 302. Missale Gemmeticense
- 303. « Missale de SS. Valentino et Austreberta. Missae votiv
- 304. Missale Ebroicense, cum calendario
- 305. Missel à l'usage de l'église de Montaure, au dioc
- 306. « Missale secundum usum ecclesie Parisiensis », cum
- 307. « Missale ad usum ecclesiae Venetensis, in Armorica x
- 308. Graduale Rothomagense
- 309. « Graduale ad usum regalis monasterii S. Audoeni, ...pr

Bibliothèque municipale. Rouen, Seine-Maritime

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements — Tome I.
Rouen. Ancien fonds et Suppléments
1-1475

Titre : Ancien fonds

N° CGM : 305

Autre cote : A. 166

Titre : Missel à l'usage de l'église de Montaure, au diocèse d'Évreux

Date : XIII^e siècle

Langue : latin

Support : Parchemin

Importance matérielle : 264 feuillets

Autres caractéristiques matérielles : Manuscrit à 2 colonnes

Dimensions : 340 × 230 mm

Reliure : Reliure moderne

Présentation du contenu :

Au verso du folio 1, deux notes relatives à la réconciliation, par l'évêque d'Évreux, de l'église de Montaure, en 1450 et 1453. — Miniatures à pleine page au canon de la messe.

Provenance :

Saint-Ouen de Rouen. — Ancien n° A. 347.

Index :

- Montaure - Missel à l'usage de Montaure
- Missel - Missel à l'usage de l'abbaye de Jumièges
- Missel - Missel à l'usage de l'abbaye de Montaure
- Missel - Missel à l'usage de l'église d'Évreux
- Missel - Missel de SS. Valentino et Austreberta
- Missel - Missel selon le rit de Paris

[Afficher l'adresse URL](#)

c) Exemple de notice et sous-notice (exemple du ms. BM Lyon 764 : *Le Roman de la Rose*, XIV^e siècle).

La sous-notice signale le poème que renferme le manuscrit au f. 124.

Description du manuscrit au format EAD (copie d'écran du fichier issu de la rétroconversion du *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques françaises*)

```

2665 </c><c id="D33B10317" level="otherlevel" otherlevel="notice">
2666 <did>
2667 <unitid type="numéro_de_notice">764</unitid>
2668 <unitid type="cote_indéterminée_a">678</unitid>
2669 <unittitle>Le roman de la Rose</unittitle>
2670 <unitdate era="ce" calendar="gregorian" normal="1301/1400">XIV<emph render="super">e</emph> siècle</unitdate>
2671 <langmaterial><language langcode="fre">français</language></langmaterial>
2672 <physdesc><physfacet type="support">Parchemin</physfacet>
2673 <extent>154 feuillets</extent>
2674 <physfacet type="autre">Manuscrit en partie à 2 colonnes</physfacet>
2675 <dimensions unit="mm">271 × 198 mm</dimensions>
2676 <physfacet type="reliure">Demi-reliure</physfacet></physdesc></did>
2677 <scopecontent><p><blockquote><p>« Explicit le romans de la Rose, <lb/>Où l'art d'amours est toute enclose. »</p></blockquote></p></scopecontent>
2678 <c id="D33B10318" level="otherlevel" otherlevel="sous-notice">
2679 <did>
2680 <unitid type="division">Fol. 124</unitid>
2681 <unittitle>Poème moral, en français, en vers alexandrins et par quatrains</unittitle></did>
2682 <scopecontent><p>Début :</p><p><blockquote><p>« Le Pere, le Filz et le saint Esperiz, <lb/> Un Dieu en unité, troys
personnes honnurez et cheriz, <lb/> Tienge les bons en grace et recourt de perilz... »</p></blockquote></p><p>Environ 2,
124 vers.</p></scopecontent>
2683 <controlaccess><subject>Poème religieux, en vers alexandrins</subject></controlaccess>
2684 </c><c id="D33B10319" level="otherlevel" otherlevel="sous-notice">

```

Affichage de la notice et de la sous-notice dans le CCFr.



- 744. Roman de Godefroy de Bouillon
- 744.bis. Alain Chartier. Poésies. — En déficit
- 745. « Roland furieux, de M^e Lois Arioste, mis en v
- 746. « Poème sur la grace par M^r Q. »
- 747. « Le reclus de Moliens »
- 748. « Le riche vase d'or à monseigneur d'Halincou
- + 749. Attribué à Gâcon. « L'art de peindre »
- 750. « OEuvres poétiques de Gâcon »
- + 751-753. Œuvres poétiques de Gâcon
- 754. « Recueil de pièces concernant l'institution du
- + 755. Recueil de poésies françaises
- + 756. Recueil de poésies françaises
- 757. Mélanges de poésies du XVIII^e siècle
- + 758. Mélanges de poésies du XVIII^e siècle
- 759. Recueil de vaudevilles et autres pièces fugitiv
- 760. Recueil de poésies françaises, datant probabl
- 761. Recueil de pièces imprimées et manuscrites s
- 762. « Bélisaire, tragi-comédie »
- 763. Guillaume de Lorris. Le roman de la Rose
- 764. Le roman de la Rose
 - Fol. 124. Poème moral, en français, en ver
 - Fol. 153 v^o. Prière pour les trépassés, en vers c
- 764.bis. Le Roman de la Rose, avec miniatures. —
- + 765. « Gace de la Bigne, premier chapelain de tres
- 766. « Le roman royal. — Le roy Henry quatriesme

Bibliothèque municipale. Lyon, Rhône

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements — Tome
XXX. Lyon. Première partie. Fonds général (2)
636-1345

N° CGM : 764

Autre cote : 678

Titre : Le roman de la Rose

Date : XIV^e siècle

Langue : français

Importance matérielle : 154 feuillets

Support : Parchemin

Autres caractéristiques matérielles : Manuscrit en partie à 2 colonnes

Reliure : Demi-reliure

Dimensions : 271 × 198 mm

Présentation du contenu :

« Explicit le romans de la Rose,
Où l'art d'amours est toute encluse. »

Division : Fol. 124

Titre : Poème moral, en français, en vers alexandrins et par quatrains

Présentation du contenu :

Début :

« Le Pere, le Filz et le saint Esperiz,
Un Dieu en unité, troys personnes honnouré et cheriz,
Tienge les bons en grace et recourt de perilz... »

Environ 2, 124 vers.

Index : Poème religieux, en vers alexandrins

Masquer l'adresse URL

http://baudelaire.bnf.fr:8020/portailcctr/jsp/index_view_direct_anonymous.jsp?record=eadcgm:EADC:D33B10318

Affichage du lien pointant
directement vers cette
description

Annexe 2

Le catalogage des manuscrits médiévaux dans Calames.

L'exemple d'une notice du *Catalogue général des manuscrits* améliorée par le travail d'un chercheur (Bibliothèque Mazarine, ms. 343)

a)La notice du ms. 343 dans le catalogue de Molinier (MOLINIER Auguste, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Mazarine*, Paris, Plon, Nourrit et Cie, Tome 1 : 1885, p. 124-125.)

verso, la note suivante : « Anno Domini millesimo trecentesimo nonagesimo primo, vicesima die mensis decembris, completum fuit istud breviarium secundum usum Parisiensem. » Au-dessous, la note suivante : « L'an mil cinq cens quatre vingt et saize, le bled valloit au moys de fevrier, le meilleur xx livres, et le vin douze escuz. En ce mesmes temps, le roy Henry de Bourbon avoit son siège devant La Faire en Picardie. » Sur un feuillet de garde, le nom suivant, écrit au xv^e siècle : *Germanus Gandron*. Lettres de couleur ; encadrements. — Notre-Dame.

MICROFILM

Mf 268

542 (775). — BRÉVIAIRE à l'usage de l'église de PARIS. Le calendrier indique surtout des saints parisiens : Geneviève (double) ; à la Purification, *duplum episcopale et annuale* ; au 31 mars, *S. Sepulcri, dominica prima post Trinitatem et ibi itur ad processionem* ; au 5 avril, note rappelant qu'en 1307, Pâques tomba le lendemain de l'Annonciation et que le chapitre de Paris fit un règlement à ce sujet ; au 19 mai, *Petri de Nigromonte, pape Celestini, heremite* ; le même jour, translation de saint Louis ; au 20, on a ajouté saint Yves, confesseur ; au 17 août, *Fit duplum de victoria regis Philippi Pulchri* (bataille de Mons en Puelle, 1304) ; 17 décembre, *Lazari episcopi et martyris, quem Christus suscitavit, de quo nichil fit in ecclesia Parisiensi*. — Le manuscrit a été écrit après 1323 (canonisation de saint Thomas d'Aquin). Dans un appendice, de la même main que le corps du manuscrit, on trouve des leçons pour les fêtes de saints Nicaise, Rigobert, archevêque de Reims, Rieule, la translation du chef de saint Louis, Landri, évêque de Paris, sainte Marguerite, etc.

Parchemin ; 626 feuillets ; 2 col. ; haut. 173, larg. 113 millim. xv^e siècle. Lettres de couleur ; quelques miniatures peu fines. Au dernier feuillet verso, les noms suivants d'une main du xv^e siècle : *Francoys Riviere*. — *Pierre le Moyne*. — *Jaqes le Moyne*. — *Marie le Moyne*. — *Pere Jehan le Moyne*. — « Ex libris bibliothecae Cardinalitiae. » (Collège du cardinal Le-moine.) Ancien 466.

MICROFILM

Mf 269

545 (252). — BRÉVIAIRE ; partie d'hiver. Le propre des saints s'arrête à la fête de saint Urbain, pape, 25 mai. Point de calendrier ; dans le propre des saints, aucun saint à noter, sauf sainte Geneviève et l'invention des saints Denys, Rustique et Éleuthère. A la fin, le commun des saints ; la fin manque.

Parchemin ; 360 feuillets ; 2 col. ; haut. 300, larg. 212 millim. xv^e siècle. Lettres de couleur. Très-fatigué ; plusieurs feuillets mutilés ; nombreuses additions sur les marges, d'une écriture plus récente. Au dernier feuillet

verso du propre du temps, la note suivante du xiv^e siècle : « Asses ches amis pere et mere, Ivon le Bassart et Geneveu, sa fan, Heruoeez vostre fian, salut et bon amor. Item je vos fas savoere que je su saue et heze, Dux merci. Item je vos prie tant que je puis que vos m'aves... »

544 (740). — BRÉVIAIRE à l'usage de PARIS ; manque le calendrier. Le Psautier et les antiennes sont en tête.

Vélin ; 430 feuillets ; 2 col. ; haut. 243, larg. 162 millim. Fin du xiv^e siècle. Jolie écriture ; lettres ornées ; miniatures très-fines, dont beaucoup effacées. — Oratoire de Saint-Magloire. « Ex dono R. P. Lebrun » (f. 1).

MICROFILM

Mf 270
GR 448

545 (246). — BRÉVIAIRE à l'usage de l'église de PARIS, écrit pour Gérard de Montaigu, évêque de Paris (1409-1420), dont les armes sont figurées dans plusieurs des lettres ornées du volume. Calendrier en tête.

Vélin ; 12, plus 571 feuillets ; longues lignes ; haut. 400, larg. 288 millim. Vers 1409. Belle écriture ; lettres ornées fort belles ; encadrements. Titre courant. — Notre-Dame.

MICROFILM

Mf 928

546 (767). — BRÉVIAIRE à l'usage de SAINT-MAGLOIRE DE PARIS. En tête, un calendrier, dans lequel figurent principalement des saints parisiens ; au 24 octobre : « Sancti patroni nostri Maglorii, archiepiscopi atque abbatis, festum annuale. » A la suite, quelques prières spéciales, les leçons pour la fête parisienne de sainte Aure, enfin le bréviaire de toute l'année, depuis Noël. Au dernier feuillet verso, prière « in presentatione beate Marie ». A la fin, la note suivante : « Iste liber est pro fratre Egidio Rousselli, ecclesie et monasterii Sancti Maglorii Parisiensis religioso, quem ipse residens in dicto monasterio manu sua scripsit infra spacium quatuor annorum et sex mensium, perfecit que hunc librum et complevit decima die mensis junii, anno ab Incarnatione Domini millesimo quadringentesimo tricesimo tercio, et etatis sue anno vicesimo septimo. Ihesus remunerator omnium bonorum remuneret ei in vitam eternam. Amen. »

Parchemin ; 439 feuillets ; 2 col. ; haut. 196, larg. 132 millim. Années 1429-1433. Jolies lettres ornées ; encadrements assez élégants. Au feuillet 16, mauvaise peinture inachevée, représentant la Crucifixion. — Saint-Magloire.

MICROFILM

Mf 271

547 (760). — BRÉVIAIRE à l'usage de l'abbaye de SAINT-VICTOR,

MICROFILM

Mf 27

b) La notice révisée par Claire Maître affichée dans Calames

The screenshot shows the Calames website interface. At the top, the logo 'calames' is displayed next to the text 'Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur'. Below the header, there are search options: 'Nouvelle recherche' and 'Modifier la recherche'. The main content area is titled 'Bibliothèque Mazarine' and 'Fonds général'. The featured record is 'Breviaire hivernal noté' with a callout arrow pointing to its sub-components. The record details include: Cote: Ms 343; Date: Début XIII^e siècle; Langue: Latin; Description physique: Parchemin, 360 feuillets; 2 colonnes à 32 lignes, initiales filigranées, alternativement bleues à filigrane rouge et rouge à filigrane bleu, 300 x 212 mm, 45 quaternions réguliers sauf XXIII (f. 256-264v, début du sanctoral) et XLIII (f. 337-343v). Nombreuses marques d'usure (remmargements du parchemin, f. mutilés, encre pâle, traces de cire). Couverture XVIII^e siècle en veau fauve aolmée. Gardes et contre-gardes papier. Description: Breviaire séculier (offices à 9 lectures), dont le sanctoral dénote une origine parisienne. Incomplet de la fin. Au dernier feuillet verso du propre du temps: « Asses ches amis pere et mere, Ion le Bassart et Geneven, sa fam. Hieruoze voste fluz, salut et bon amor. Item je vos fas savoir que je su saue et neze, Dux merol. Item ge vos prie tant que je puis que vos mraives de l'argent... » Ancienne cote: Ms 252; Autre support: A fait l'objet d'un microfilm (Mf 269); Bibliographie: Leroquais, Les breviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France, II, 1932, p. 363 (n° 418); Information sur le traitement: Notice revue par Claire Maître en 2009. A table lists the sub-components: '1 (f. 1-256v) Temporal', '2 (f. 257-343) Sanctoral', and '3 (f. 344-359v) Commun des saints'. On the right, the 'Résultats' sidebar shows navigation options and a 'Boîte à outils' section with links for 'Imprimer', 'Afficher l'adresse URL', 'Afficher les composants', and 'Contacter la bibliothèque'. Below these is a thumbnail of a manuscript page labeled 'Liber Floridus' with a 'Sommaire' button. A callout box points to this button with the text 'Lien vers Liber Floridus'. The footer contains 'Informations', 'Contactez-nous', '© Abes - 2007', and the 'abes' logo.

Affichage des trois sous-composants de la notice

Lien vers Liber Floridus

Calames Editeur (ABES) sur Calames - Microsoft Internet Explorer

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Précédente Recherche Favoris Liens

Adresse http://www.calames.abes.fr/prod/CalamesProd.aspx

Edition Vue Insertion Outils Aide

Assistance en ligne

Mis 337 Ms 3
 Mis 338 Ms 2
 Mis 339 Ms 2
 Mis 340 Ms 3
 Mis 341 Ms 3
 Mis 342 Ms 3
 Mis 343 Ms 3
 Mis 344 Ms 3
 Mis 345 Ms 3
 Mis 346 Ms 3
 Mis 347 Ms 3
 Mis 348 Ms 2
 Mis 349 Ms 3
 Mis 350 Ms 2
 Mis 351 Ms 2
 Mis 352 Ms 2
 Mis 353 Ms 3
 Mis 354 Ms 3
 Mis 355 Ms 3
 Mis 356 Ms 3
 Mis 357 Ms 3
 Mis 358 Ms 3
 Mis 359 Ms 3
 Mis 360 Ms 3
 Mis 361 Ms 3
 Mis 362 Ms 3
 Mis 363 Ms 3
 Mis 364 Ms 3
 Mis 365 Ms 3
 Mis 366 Ms 3
 Mis 367 Ms 3
 Mis 368 Ms 3
 Mis 369 Ms 3
 Mis 370 Ms 3
 Mis 371 Ms 3
 Mis 372 Ms 3
 Mis 373 Ms 3
 Mis 374 Ms 3
 Mis 375 Ms 3
 Mis 376 Ms 3
 Mis 377 Ms 3

et heze, Dux merci. Item ge vos prie tant que je puis que vos
 n'aves de l'argent... » </p></scopecontent>

</bibliography> </bibref> Leroquais, </smph> Les bréviaires manuscrites
 des bibliothèques publiques de France </smph>, II, 1932, p. 363 (n
 ° 418) </bibref> </bibliography>

</atformaval> A fait l'objet d'un microfilm (Mf 269) </p>
 </atformaval>

</processinfo> </p> Notice revue par Claire Maitre en 2009 </p>
 </processinfo>

</controlaccess> </persname> La Bassart (Genevieve) </persname> </controlaccess>
 </controlaccess> </persname> La Bassart (Norve) </persname> </controlaccess>
 </controlaccess> </persname role="sujet"> La Bassart (Yvnn) </persname> </controlaccess>
 </controlaccess> </title> Bréviaire (Paris) </title> </controlaccess>

</id> </unitid> 1 (f. 1-256v) </unitid>
 </unittitle> Temporal </unittitle> </id>
 </scopecontent> </p> Du premier dimanche de l'Avent au dimanche
 de la Trinité </p> </scopecontent> </p>

</id> </unitid> 2 (f. 257-343) </unitid>
 </unittitle> Sanctoral </unittitle> </id>
 </scopecontent> </p> De saint André à saint Urbain (25 mai). On
 note particulièrement : Eloi, confesseur (f. 262) ; Fuscien,
 Gentiane et Victorin (f. 268) ; Geneviève (f. 281v) ;
 Invention des corps de Denis, Rustique et Eleuthère (f. 337)
 ; Juvénal (f. 340v) </p> </scopecontent> </p>

Attributs

</unitid>

id
 altrender
 audience
 label
 type
 countrycode
 reposit...
 identifier

Elements

</unitid>

abbr
 archref
 bibref
 smph
 expan
 extotr
 extref
 lb
 linkgrp
 ptr
 ref
 title

Sous-
composants
de la notice

Annexe 3

**Le catalogage des manuscrits médiévaux au Département des manuscrits
de la Bibliothèque nationale de France.**

Les modèles de notice utilisés pour le catalogage dans PiXML.

a) **Modèle de notice en usage au Département des manuscrits : description en EAD.**

b)

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" ?>
<ead id="d0e1">
  <eadheader countryencoding="iso3166-1" dateencoding="iso8601"
    langencoding="iso639-2b" repositoryencoding="iso15511"
    scriptencoding="iso15924">
    <eadid>FRBNFEAD000058869</eadid>
  <filedesc>
    <titlestmt>
      <titleproper>
        Fonds
      </titleproper>
      <num>XXX</num>
      </titleproper>
      <subtitle>Notice descriptive</subtitle>
      </titlestmt>
    <publicationstmt>
      <publisher>Bibliothèque nationale de France</publisher>
      <date calendar="gregorian" era="ce">2010</date>
      </publicationstmt>
    </filedesc>
  <profiledesc>
    <creation audience="internal">Cette notice a été encodée en XML
      conformément à la DTD EAD (version 2002).</creation>
  </profiledesc>
  <langusage>
    <notice rédigée en
    <language langcode="fre">français</language>
    .
  </langusage>
  </profiledesc>
  </eadheader>
  <archdesc level="item">
    <did>
      <unitid type="cote">Fonds XXX</unitid>
      <unitid type="ancienne cote">Ancienne cote XXX</unitid>
      <unitid type="ancienne cote">Ancienne cote XXX (répéter la balise unitid
        autant de fois que nécessaire)</unitid>
    </did>
    <unittitle>
      <persname authfilenumber="FRBNF11889551">Auteur (sous forme latine,
        lorsque le ms. est en latin; ne pas oublier d'indiquer l'attribut (cliquer dans
        la barre en haut sur le bouton "insérer un attribut"), ainsi que le lien vers
        l'autorité BnF)</persname>
      ,
      <title linktype="simple" type="">Titre (sous forme latine, lorsque le ms. est en
        latin)</title>
      [Titre d'usage]. Répéter les balises persname et title autant de fois qu'il y a
      d'auteurs et de titres. Ne pas oublier de faire des liens vers autorités BNF.
    </unittitle>
      <unitdate calendar="gregorian" era="ce" normal="1400/1500">date (siècle,
        suivi de la mention de la période ou des années entre parenthèses). Dans la
        colonne en haut à droite, indiquer dans "normal" la fourchette
        chronologique: ex: 1400/1500.</unitdate>
    </unittitle>
  </archdesc>
  <langmaterial>
```

Ce document est rédigé en
<language langcode="lat">latin</language>
ou
<language langcode="fre">français</language>

.

</langmaterial>

= <repository>
<corpname authfilenumber="751041006" source="RCR">Bibliothèque nationale
de France. Département des Manuscrits</corpname>
</repository>

= <physdesc>
<geogname role="5020" />

.

<physfacet type="écriture">Ecriture (baliser en persname les noms de copistes
et en geogname le lieu de copie d'origine)</physfacet>

.

<lb />
<physfacet type="décoration">Décoration (baliser en persname les noms
d'enlumineurs)</physfacet>
<lb />
<physfacet type="sceau">Sceaux</physfacet>
<lb />
<physfacet type="support">Matière (Parchemin ou Papier)</physfacet>
<extent>nb ff.</extent>

,

<dimensions>XXX x XXX mm (just. XXX x XXX mm)</dimensions>

.

<lb />
<physfacet type="codicologie">Cahiers, réclames, signatures,
foliotation...</physfacet>
<lb />
<physfacet type="réglure">Réglure</physfacet>
<lb />
<physfacet type="reliure">Reliure</physfacet>

.

<lb />
<physfacet type="estampille">Estampilles</physfacet>

.

</physdesc>

= <note>
<p>indiquer dans cette rubrique si le ms. a disparu</p>
</note>
</did>

= <custodhist>
=<p>
**Provenance du ms. Ne pas oublier de baliser les noms de personne physique
(persname), d'institution (corpname) ou de lieu (geogname). Aller à la
ligne si nécessaire avec la balise lb**
<lb />
</p>
</custodhist>

= <scopecontent>
<p>contenu textuel, incipits, explicits, notes diverses... Aller à la ligne avec la
balise p lorsqu'on veut changer de paragraphe.</p>

```
    </scopecontent>
- <bibliography>
- <p>
  Catalogues:
  <lb />
  Texte:
  <lb />
  Codicologie:
  <lb />
  Histoire:
  <lb />
  Expositions:
  </p>
  </bibliography>
- <processinfo>
  <p>Notice rédigée par XXX. On peut aussi mettre dans cette rubrique des
  informations sur le traitement: conservation, recotation, etc.</p>
  </processinfo>
- <altformavail>
  <p>Documents de substitution, Mandragore</p>
  </altformavail>
  </archdesc>
</ead>
```

Annexe 4

**Le catalogage des manuscrits médiévaux au Département des manuscrits
de la Bibliothèque nationale de France.**

L'exemple des versions successives de la notice du manuscrit BnF Latin 3063.

- a) Notice du ms. Latin 3063 dans le *Catalogue général des manuscrits latins numérisé en mode image* (*Catalogue général des manuscrits latins*, Paris, Bibliothèque nationale, 1958, tome IV (n° 3014 à 3277), p. 72-73. Consultable sur Gallica à l'adresse suivante : <http://visualiseur.bnf.fr/CadresFenetre?O=NUMM-209153&M=notice>) (consulté le 30 décembre 2010).

(208^v-210^v); — q. 21 : « Ultimo queritur utrum ponens mundi eternitatem possit sustinere aliquem esse universaliter bene fortunatum... — ... ratio probabilis persuadet. Explicit quolibet magistri Jo. Scoti ordinis minorum » (*ibid.*, 536-544) (210^v-211); — F. 211. Table des questions; — F. 211-212^v. Table idéologique du quodlibet, sans indication des feuillets. Cf. Glorieux, *Litt. quodl.* I, 218-219.

XIV^e s. Décoration italienne. Grandes initiales peintes et historiées (1, 173 (franciscain)). Encadrements peints (1, 55, 173). Initiales en couleurs à filigranes. Incipits soulignés de fioritures à la plume (55). Titres courants en couleurs (1-54) et en noir. Pieds-de-mouche. — Reclames ornées de traits à la plume à chaque cahier. Indication de pièces environ tous les 8 feuillets du f. 64 « f[init] i » au f. 167^v « f[init] xiii ». Corrections et gloses marginales contemporaines. — Au f. 80^v, dessin à la plume représentant un petit autel (?), accompagné de la mention manuscrite : « De Corinaldo? frater Antonius m^occc lxxx vii Venetiis fecit ». — Provient peut-être du Collège de Foix; cf. Delisle, *Cab. des mss.*, I, 508. — [Colbert 1101; Regius 3911²].
Parch. 212 ff. à 2 col., 275 × 240 mm. — Demi-rel. chagrin rouge aux armes de Louis-Philippe. Titre au dos.

3063. — Johannes Duns Scotus. — Giacomo Ammanati Piccolomini.

F. 1-248. JOHANNES DUNS SCOTUS, *Super secundo libro Sententiarum* (Opus oxoniense, Wadding, Lyon, 1639, t. VI, 5-1077, avec quelques variantes); au f. 223^v, la q. 1 de la D. XXXVII a une rédaction plus longue que l'*éd. cit.*; au f. 248 : « Johannis Scoti ex ordine Minorum... super secundo Sententiarum quaestiones finiunt feliciter jussu Musarum antistitis... regis... Ferdinandi per Hippolytum Lunensem transcriptae »; cf. Balič, *Les Commentaires de Jean Duns Scot sur les 4 livres des Sentences*, Louvain, 1927, annexe VII; Stegmüller, *Repert. comment. in Sent.*, 2^e éd. 1947, n° 421; *Johannis Duns Scoti... opera omnia*, Cit. Vat. 1950, t. I, 146*-147*.

F. 248^v-251^v. GIACOMO AMMANATI PICCOLOMINI, « De officio summi Pontificis et cardinalium cardinalis Papiensis oratio. Magna est auctoritas consiliorum nostrorum, amplissime Pater ... — mihi propositum fuit non tam monere quam alloqui. Τελος » [Epistola ad F. Gonzagam cardinalem Mantuanum, 1468] (Ed. Giacomo Ammanati Piccolomini, *Epistolae et commentarii*, Milan, 1506, 146-159); cf. Fabricius, *Bibl. med. et inf. lat.*, IV, 16-17.

F. 253-286^v. Tables et sommaire du 2^e livre de Jean Duns Scot. Table des chapitres (253-256); — « Tabula ad inveniendum omnia notabilia quae continentur in hoc secundo Sententiarum doctoris subtilis Joannis Scoti ex ordine Minorum » (257-273); — Sommaire des 44 distinctions : « In prima distin[ctione] doctor movet sex quaestiones in quibus agitur de creatura in generali... — ... cum

peccatum formaliter nihil sit ex sententia Johannis prima ». (274-279^v, 282-282^v, 280-281^v, 283-286^v)

Fin XV^e s. Écriture humanistique. Transcrit par Ippolito da Luna (voir f. 248); cf. Bradley, *Dictionary...*, II, 237. Décoration italienne. Grande initiale et bordure historiées avec les armes et emblèmes des rois aragonais (1), œuvre sans doute de Nicola Rapicano; cf. Delisle, *Cab. des mss.*, III, 260 et Bradley, *op. cit.*, III, 123. Initiales d'or sur fond de couleur à filigranes ou peintes, ou peintes à bordures. (26, 28, 72, 112^v, 113, 121, 129, 138, 139^v, 152^v, 153, 155^v, 167, 173, 175^v, 181^v, 183^v, 187^v, 189^v, 191^v, 194, 195, 197^v, 199^v, 207, 208^v, 209^v, 210^v, 213, 214, 214^v, 219^v, 221, 221^v, 222, 234^v, 235^v, 237, 238, 239, 245, 248^v, 257, 274). Titres. Titres courants et incipits en capitale or ou bleue. Explicits en capitale rouge ou bleue. Pieds-de-mouche. — Réclames à chaque cahier. — Au f. 286^v, titre en capitale alternativement peinte et dorée, sur plusieurs lignes, gratté et lavé; les lettres dorées sont visibles aux rayons ultra-violet; « Joannis... Minorum super se... opus theologicum ce... filius incipit per Hip[polytum Lunen]sem transcri... ». — Au revers du 1^{er} plat, mention du XVI^e s.: « Joh. Scotus super 2^m magistri Sententiarum ». — Au revers du 2^e plat, mention du XVI^e s.: « Scoto a la theologia n^o VIII », sans doute cote de la bibliothèque des rois aragonais de Naples d'où provient ce volume; cf. Mazzatinti, *La biblioteca dei re d'Aragona in Napoli*, 17-18, n^o 20; De Marinis, *La biblioteca dei re d'Aragona in Napoli*, II, 147-148 et pl. 217 et 218. — Appartint ensuite au cardinal d'Amboise; cf. Delisle, *op. cit.*, I, 237, 239. — (Dupuy II, 77; Regius 3676).

Parch. 288 ff. + ff. 112 bis et 209 bis, 390 × 260 mm. — Rel. italienne, XV^e s. mar. rouge à encadrement et fleurons estampés d'or. Sur le plat antérieur gerbes d'épis entre 3 cercles. Traces de fermoirs. Tranche dorée.

3064. — Richardus de Mediavilla, *Super secundo libro Sententiarum*.

F. 1-208. (Venise, 1509, 1-177) Prol. « Omnia per ipsum facta sunt... Hec verba scripta Johannis... » (1); — D.I-XLIV (1-208); — F. 208-210^v. Table; au f. 210^v: « Expliciunt tituli secundi libri videlicet III^e LXXX et II » et, à la suite, cette addition du XIV^e s.: « magistri Ricardi de Mediavilla [ordinis fra]trum minorum »; cf. Glorieux, *Maîtres en théol.*, II, 120-121 (autres éditions); Stegmüller, *Repert. comment. in Sent.*, 2^e éd. 1947, n^o 722; E. Hocedez, *Richard de Middleton*, 14-16, 49-55, 112-114, 434-442.

Début XIV^e s. Initiales en couleurs à filigranes ou à antennes. Titres et titres courants en couleur. Pieds-de-mouche. — Réclames à chaque cahier. — Manuscrit universitaire parisien. Indication de pièces au f. 8: « pe. 2^a », 39^v: « pe. 13 », 42^v: « fi. pe. XIII ». — Texte corrigé par une main contemporaine. — (Colbert 2886; Regius 3906^{a-b}).

Parch. 210 ff. à 2 col., 330 × 240 mm. — Rel. XVIII^e s. mar. rouge aux armes royales.

3065. — Richardus de Mediavilla, *Super quarto libro Sententiarum*. — *Quaestiones*.

F. 1-202. « Scripta fratris Richardi super quartum Sententiarum » (Venise, 1509, 1-237^v); Prol. « Innova signa et inmuta mirabilia... »

b) Notice de ms. Latin 3063. Extrait du fichier Word obtenu après océrisation du *Catalogue général des manuscrits latins*.

Latin 3063. — Johannes Duns Scotus. — Giacomo Ammanati Piccolomini.

F. 1-248. JOHANNES DUNS SCOTUS, *Super secundo libro Sententiarum* (Opus oxoniense, Wadding, Lyon, 1639, t. VI, 5-1077, avec quelques variantes) ; au f. 223^v, la q. 1 de la D. XXXVII a une rédaction plus longue que l'*éd. cit.* ; au f. 248 : « Joannis Scoti ex ordine Minorum... super secundo Sententiarum quaestiones finiunt feliciter jussu Musarum antistitis... regis... Ferdinandi per Hippolytum Lunensem transcriptae » ; cf. Balic, *Les Commentaires de Jean Duns Scot sur les 4 livres des Sentences*, Louvain, 1927, annexe VII ; Stegmüller, *Repert. comment. in Sent.*, 2^e éd. 1947, n° 421 ; *Joannis Duns Scoti... opera omnia*, Cit. Vat. 1950, t. I, 146*-147*.

F. 248^v-251^v. GIACOMO AMMANATI PICCOLOMINI, « De officio summi Pontificis et cardinalium cardinalis Papiensis oratio. Magna est auctoritas consiliorum nostrorum, amplissime Pater ...—... mihi propositum fuit non tam monere quam alloqui. T??? » [Epistola ad F. Gonzagam cardinalem Mantuanum, 1468] (Ed. Giacomo Ammanati Piccolomini, *Epistolae et commentarii*, Milan, 1506, 146-159) ; cf. Fabricius, *Bibl. med. et inf. lat.*, IV, 16-17.

F. 253-286^v. Tables et sommaire du 2^e livre de Jean Duns Scot. Table des chapitres (253-256) ; — « Tabula ad inveniendum omnia notabilia quae continentur in hoc secundo Sententiarum doctoris subtilis Joannis Scoti ex ordine Minorum » (257-273) ; — Sommaire des 44 distinctions : « In prima distin[ct]ione doctor movet sex quaestiones in quibus agitur de creatura in generali... — ... cum peccatum formaliter nihil sit ex sententia Joannis prima ». (274-279^v, 282-282^v, 280-281^v, 283-286^v)

Fin XV^e s. Écriture humanistique. Transcrit par Ippolito da Luna (voir f. 248) ; cf. Bradley, *Dictionary...*, II, 237. Décoration italienne. Grande initiale et bordure historiées avec les armes et emblèmes des rois aragonais (1), oeuvre sans doute de Nicola Rapicano ; cf. Delisle, *Cab. des mss.*, III, 260 et Bradley, *op. cit.*, III, 123. Initiales d'or sur fond de couleur à filigranes ou peintes, ou peintes à bordures. (26, 28, 72, 112^v, 113, 121, 129, 138, 139^v, 152^v, 153, 155^v, 167, 173, 175^v, 181^v, 183^v, 187^v, 189^v, 191^v, 194, 195, 197^v, 199^v, 207, 208^v, 209^v, 210^v, 213, 214, 214^v, 219^v, 221, 221^v, 222, 234^v, 235^v, 237, 238, 239, 245, 248^v, 257, 274). Titres. Titres courants et incipits en capitale or ou bleue, Explicits en capitale rouge ou bleue. Pieds-de-mouche. — Réclames à chaque cahier. — Au f. 286^v. titre en capitale alternativement peinte et dorée, sur plusieurs lignes, gratté et lavé ; les lettres dorées sont visibles aux rayons ultra-violet : « Joannis... Minorum super se... opus theologicum ce... tilius incipit per Hip[olytum Lunen]sem transcri... ». — Au revers du 1^{er} plat, mention du XVI^e s. : « Joh. Scotus super 2^m magistri Sententiarum ». — Au revers du 2^e plat, mention du XVI^e s. « Scoto a la theologia n° VIII », sans doute cote de la bibliothèque des rois aragonais de Naples d'où provient ce volume ; cf. Mazzatinti. *La biblioteca dei re d'Aragona in Napoli*, 17-18, n° 20 ; De Marinis, *La biblioteca dei re d'Aragona in Napoli*, II, 147-148 et pl. 217 et 218. — Appartint ensuite au cardinal d'Amboise ; cf. Delisle, *op. cit.*, I, 237, 239. — (Dupuy II, 77 ; Regius 3676).

Parch. 288 ff. — ff. 112 bis et 209 bis, 390 × 260 mm. — Rel. italienne, XV^e s. mar. rouge à encadrement et fleurons estampés d'or. Sur le plat antérieur gerbes d'épis entre 3 cercles. Traces de fermoirs. Tranche dorée.

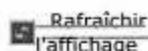
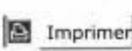
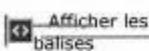
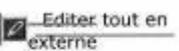
Latin 3064. — Richardus de Mediavilla, Super secundo libro Sententiarum.

F. 1-208. (Venise, 1509, 1-177) Prol. « Omnia per ipsum facta sunt... Hec verba scripta Joannis... » (1) ; — D.I-XLIV (1-208) ; — F. 208-210^v. Table ; au f. 210^v : « Expliciunt tituli secundi libri videlicet III^c LXXX et II » et, à la suite, cette addition du XIV^e s. : « magistri Ricardi de Mediavilla [ordinis fra]trum minorum » ; cf. Glorieux, *Maîtres en théol.*, II, 120-121 (autres éditions) ; Stegmüller, *Repert. comment. in Sent.*, 2^e éd. 1947, n° 722 ; E. Hocedez, *Richard de Middleton*, 14-16, 49-55, 112-114, 434-442.

Début XIV^e s. Initiales en couleurs à filigranes ou à antennes. Titres et titres courants en couleur. Pieds-de-mouche. — Réclames à chaque cahier. — Manuscrit universitaire parisien. Indication de pièces au f. 8 : « pe. 2^a

c) Notice du ms. Latin 3063 après encodage en EAD.

Les entrées d'index placées en fin de volume ont été insérées dans les notices correspondantes. Une bibliographie a été ajoutée (liens vers le *Fichier bibliographique des manuscrits latins et grecs* numérisé en mode image dans Gallica).

   |  | 

d0e1
FRBNFEAD000060890



Latin 3063

Notice descriptive

Bibliothèque nationale de France.

2010

Notice créée à partir de la conversion rétrospective du Catalogue général des manuscrits latins, tome IV (n° 3014 à 3277). Paris : Bibliothèque nationale, 1958. Cette notice a été encodée en XML conformément à la DTD EAD (version 2002). La conversion a été réalisée par ArchProteus, **2010**

Autres pages Lors de la conversion automatique en mode texte, certains caractères de a notices, comme les caractères grecs, n'ont pas pu être correctement retranscrits et son remplacés par une série de ?. Les corrections sont actuellement en cours. Vous pouvez également vous reporter à la numérisation en mode image de ces catalogues. (http://www.bnf.fr/fr/collections_et_services/mss_oc/s.manuscrits-occident_grec_latin.html#SHDC_Attribute_BlocArticle1BnF)

Pièce

Latin 3063 (cote)
Dupuy II, 77 (ancienne cote)
Regius 3676 (ancienne cote)

Johannes Duns Scotus

Giacomo Ammanati Piccolomini

Date(s) : Fin du XV^e siècle

Description physique : Écriture humanistique. Transcrit par Ippolito da Luna (voir f. 248) ; cf. Bradley, *Dictionary...*, II, 237. Décoration italienne. Grande initiale et bordure historiées avec les armes et emblèmes des rois aragonais (1), oeuvre sans doute de Nicola Rapicano ; cf. Delisle, *Cab. des mss.*, III, 260 et Bradley, *op. cit.*, III, 123. Initiales d'or sur fond de couleur à filigranes ou peintes, ou peintes à bordures. (26, 28, 72, 112v, 113, 121, 129, 138, 139v, 152v, 153, 155v, 167, 173, 175v, 181v,

[http://pixml.bnf.fr/project/frame_comps.xhtml?comp_sysID=1453140&\[object Object\]](http://pixml.bnf.fr/project/frame_comps.xhtml?comp_sysID=1453140&[object Object]) 17/12/2010

183v, 187v, 189v, 191v, 194, 195, 197v, 199v, 207, 208v, 209v, 210v, 213, 214, 214v, 219v, 221, 221v, 222, 234v, 235v, 237, 238, 239, 245, 248v, 257, 274).
 Titres. Titres courants et incipits en capitale or ou bleue, Explicits en capitale rouge ou bleue. Pieds-de-mouche. — Réclames à chaque cahier. — Au f. 286v. titre en capitale alternativement peinte et dorée, sur plusieurs lignes, gratté et lavé ; les lettres dorées sont visibles aux rayons ultra-violetts : « Joannis... Minorum super se... opus theologicum ce... tilius incipit per Hip[polytum Lunen]sem transcri... ». — Au revers du 1^{er} plat, mention du XVI^e s. : « Joh. Scotus super 2^m magistri Sententiarum ». — Au revers du 2^e plat, mention du XVI^e s. « Scoto a la theologia n° VIII », sans doute cote de la bibliothèque des rois aragonais de Naples d'où provient ce volume ; cf. Mazzatinti. *La biblioteca dei re d'Aragona in Napoli*, 17-18, n° 20 ; De Marinis, *La biblioteca dei re d'Aragona in Napoli*, II, 147-148 et pl. 217 et 218. — Appartint ensuite au cardinal d'Amboise ; cf. Delisle, *op. cit.*, I, 237, 239. Parchemin. 288 ff. — ff. 112bis et 209bis. Oui 390 x 260 mm. Reliure italienne, XV^e s. maroquin rouge à encadrement et fleurons estampés d'or. Sur le plat antérieur gerbes d'épis entre 3 cercles. Traces de fermoirs. Tranche dorée.

Langue des unités documentaires : Manuscrit en latin

Organisme responsable de l'accès intellectuel : **Bibliothèque nationale de France. Département des manuscrits**

Bibliographie : Consulter la fiche bibliographique numérisée
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400263.image.f224>) Consulter la fiche bibliographique numérisée
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400263.image.f225>) Consulter la fiche bibliographique numérisée
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400263.image.f226>) Consulter la fiche bibliographique numérisée
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400263.image.f227>) Consulter la fiche bibliographique numérisée
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400263.image.f228>) Consulter la fiche bibliographique numérisée
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400263.image.f229>) Consulter la fiche bibliographique numérisée
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400263.image.f230>) Consulter la fiche bibliographique numérisée
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400263.image.f231>) Consulter la fiche bibliographique numérisée
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400263.image.f232>) Consulter la fiche bibliographique numérisée
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400263.image.f233>) Consulter la fiche bibliographique numérisée
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400263.image.f234>) Consulter la fiche bibliographique numérisée
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400263.image.f235>) Consulter la fiche bibliographique numérisée
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400263.image.f236>) Consulter la fiche bibliographique numérisée
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400263.image.f237>) Consulter la fiche bibliographique numérisée
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400263.image.f238>) Consulter la fiche

[http://pixmap.bnf.fr/project/frame_comps.xhtml?comp_sysID=1453140&\[object Object\]](http://pixmap.bnf.fr/project/frame_comps.xhtml?comp_sysID=1453140&[object Object]) 17/12/2010

bibliographique numérisée
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400263.image.f239>) Consulter la fiche
 bibliographique numérisée
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400263.image.f240>) Consulter la fiche
 bibliographique numérisée
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400263.image.f241>) Consulter la fiche
 bibliographique numérisée
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400263.image.f242>) Consulter la fiche
 bibliographique numérisée
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400263.image.f243>) Consulter la fiche
 bibliographique numérisée
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1400263.image.f244>)

Présentation du contenu :

F. 1-248 JOHANNES DUNS SCOTUS, *Super secundo libro Sententiarum* (Opus oxoniense, Wadding, Lyon, 1639, t. VI, 5-1077, avec quelques variantes) ; au f. 223v, la q. 1 de la D. XXXVII a une rédaction plus longue que l'*éd. cit.* ; au f. 248 : « Johannis Scoti ex ordine Minorum... super secundo Sententiarum quaestiones finiunt feliciter jussu Musarum antistitis... regis... Ferdinandi per Hippolytum Lunensem transcriptae » ; cf. Balic, *Les Commentaires de Jean Duns Scot sur les 4 livres des Sentences*, Louvain, 1927, annexe VII ; Stegmüller, *Repert. comment. in Sent.*, 2^e éd. 1947, n° 421 ; *Johannis Duns Scoti... opera omnia*, Cit. Vat. 1950, t. I, 146*-147*.

F. 248v-251v GIACOMO AMMANATI PICCOLOMINI, « De officio summi Pontificis et cardinalium cardinalis Papiensis oratio. Magna est auctoritas consiliorum nostrorum, amplissime Pater ... — ... mihi propositum fuit non tam monere quam alloqui. T?? » [Epistola ad F. Gonzagam cardinalem Mantuanum, 1468] (Ed. Giacomo Ammanati Piccolomini, *Epistolae et commentarii*, Milan, 1506, 146-159) ; cf. Fabricius, *Bibl. med. et inf. lat.*, IV, 16-17.

F. 253-286v Tables et sommaire du 2^e livre de Jean Duns Scot. Table des chapitres (253-256) ; — « Tabula ad inveniendum omnia notabilia quae continentur in hoc secundo Sententiarum doctoris subtilis Joannis Scoti ex ordine Minorum » (257-273) ; — Sommaire des 44 distinctions : « In prima distin[ctione] doctor movet sex quaestiones in quibus agitur de creatura in generali... — ... cum peccatum formaliter nihil sit ex sententia Johannis prima ». (274-279v, 282-282v, 280-281v, 283-286v)

F. 1-148. JOHANNES DUNS SCOTUS, *In Sententias. Ordinatio*, I, II (C. Balic, *éd. cit.*, VII, 1973 →) ; cf. *ibid.*, 145*-147*. (1480-1481) ? Manuscrit exécuté pour Ferdinand I^{er} d'Aragon dont les armes et les emblèmes figurent dans la bordure du f. 1 ; cf. T. De Marinis, *La Legatura artistica in Italia*, I, Firenze, 1960, 21, n° 178 et pl. XX-XXI ; Ch. Samaran et R. Marichal, *Catal. des mss. en écriture latine*, II, 143 et pl. CLXI. Acheté à Frédéric III d'Aragon, roi de Naples, par Georges d'Amboise, figure au n° 72 du catalogue de la bibliothèque de Philippe Hurault ; cf. Omont, *Anciens inventaires*, II, 423, n° 72.

Bibliographie : 1992

recensé parmi les mss achetés par Georges d'Amboise au roi Frédéric d'Aragon p. 232, cité pp. 308, 310 ; notice pp. 425-426 + fig. 145-146
 Gennaro TOSCANO, *Les rois bibliophiles. Enlumineurs à la cour d'Aragon à Naples*

[http://pdxml.bnf.fr/project/frame_comps.xhtml?comp_sysID=1453140&\[object Object\]](http://pdxml.bnf.fr/project/frame_comps.xhtml?comp_sysID=1453140&[object Object]) 17/12/2010

- (1442-1495). *Les manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris*. Thèse nouveau régime, s. d. d'A. Prache, Université Paris IV-Sorbonne, 1992, 3 vol.
Mss. [4° Impr. 2163 (1-3)1998
notice n° 24 p. 570
- TOSCANO (Gennaro) éd., *La Biblioteca Reale di Napoli al tempo della dinastia Aragonese, Naples-Castel Nuovo : Genralitat Valenciana, 1998, 658 pp.*
Mss. [C 21331999
cité p. 282 (brève description + historique note n° 31)
- G. TOSCANO, « La librairie du château de Gaillon : les manuscrits enluminés d'origine italienne acquis par le cardinal Georges d'Amboise », in *Léonard de Vinci entre France et Italie « miroir profond et sombre », Actes du Colloque International de l'Université de Caen (3-4 octobre 1996)*, ss. la dir. de S. FABRIZIO-COSTA et J.-P. LE GOFF, Presses Universitaires de Caen, Caen, 1999, p. 275-290
Mss. [8° Impr. 81011999
cité parmi les Mss. en provenance de la librairie de Gaillon détaillés dans l'inventaire de 1508 et conservant leur reliure italienne p. 270
- M.-P. LAFFITTE, « La librairie de Georges d'Amboise à Gaillon », in *Léonard de Vinci entre France et Italie « miroir profond et sombre », Actes du Colloque International de l'Université de Caen (3-4 octobre 1996)*, ss. la dir. de S. FABRIZIO-COSTA et J.-P. LE GOFF, Presses Universitaires de Caen, Caen, 1999, p. 261-273
Mss. [8° Impr. 81011999
manuscrit probablement enluminé par Nardo (fils ou frère de Cola Rapicano), cité p. 282
- Gennaro TOSCANO, " La Librairie du château de Gaillon. Les manuscrits enluminés d'origine italienne acquis par le cardinal Georges d'Amboise", *Léonard de Vinci entre France et Italie " miroir profond et sombre "*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1999, p. 275-290 + 10 ill
Mss. [8°. pièce 64231999
manuscrit provenant de Gaillon cité dans l'Inventaire de 1508 ; reliure italienne en cuir doré, cité p. 270
- Marie-Pierre LAFFITTE, " La Librairie de Georges d'Amboise à Gaillon ", *Léonard de Vinci entre France et Italie " miroir profond et sombre "*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1999, p. 261-273
Mss. [8°. pièce 64222001
cité p. 248 + planche 234
- Christopher de HAMEL, *Une histoire des manuscrits enluminés*, Paris, Phaidon, 2001
Mss. [4° Impr. 26292004
cité p. 896 dans la notice de Rapicano Nardo
- Dizionario biografico dei miniatori italiani. Secoli IX-XVI*. A cura di M. Bollati, Milano, Ed. Sylvestre Bonnard, 2004
Mss. [4° Impr. 27922007
cité p. 354
- G. TOSCANO, «Pour Nardo Rapicano enlumineur. Le Missel d'Alfonso Strozzi de la Bibliothèque universitaire de Leipzig », in *Quand la peinture était dans les livres. Mélanges en l'honneur de François Avril*. S. d. M. Hofmann — C. Zöhl, Turnhout, Brepols, 2007, p. 353-365
Mss. [4° Impr. 28862008
voir p. 54 (équivalence des cotes Hurault), cité pp. 61, 63, recensé (manuscrits Hurault achetés en 1622) + notice brève p. 86, recensé (manuscrits décrits par Rigault en 1622) p. 97
- Marie-Pierre LAFFITTE, « Une acquisition de la Bibliothèque du roi au XVII^e siècle : les manuscrits de la famille Hurault », in *Bulletin du bibliophile* (2008-1), p. 42-98
Non coté

[http://pixmap.bnf.fr/project/frame_comps.xhtml?comp_sysID=1453140&\[object Object\]](http://pixmap.bnf.fr/project/frame_comps.xhtml?comp_sysID=1453140&[object Object]) 17/12/2010
[http://pixmap.bnf.fr/project/frame_comps.xhtml?comp_sysID=1453140&\[object Object\]](http://pixmap.bnf.fr/project/frame_comps.xhtml?comp_sysID=1453140&[object Object])

Index :

Magna est auctoritas consiliorum nostrorum, amplissime Pater...

f. 248v

AMBOISE (Georges 1^{er} d'), card.

Possesseur

ARAGONAIS DE NAPLES. Rois

Armoiries

ARAGONAIS DE NAPLES. Rois

Possesseurs

ARAGONAIS DE NAPLES. Rois

Reliures des rois Aragonais de Naples

Cotes anciennes non identifiées

En chiffres arabes, au milieu de la marge inférieure du premier feuillet

DÉCORATION

Décoration italienne (XV^e s.)

DÉCORATION

Encadrement peint et or à « bianchi girari », (XV^e s.)

DÉCORATION

Encadrement peint et or à médaillons

DÉCORATION

Initiales historiées (XV^e s.)

DÉCORATION

Initiales peintes et or (XV^e s.)

DÉCORATION

Initiales peintes et or (XV^e s.) à « bianchi girari »

Écriture

italienne (XV^e s.) humanistiqueFERDINAND 1^{er} d'Aragon, roi de NAPLES

Armoiries et emblèmes

FERDINAND 1^{er} d'Aragon, roi de NAPLES

Possesseur

GONZAGUE (François de), card.

Traité à lui dédié

HURAUULT (Philippe), év. de Chartres

Possesseur

JACOBUS AMMANATI PICCOLOMINI, card.

De Officio summi Pontificis et cardinalium cardinalis Papiensis oratio

JOHANNES DUNS SCOTUS, O.F.M.

Initiales historiées (XV^e s.)

JOHANNES DUNS SCOTUS, O.F.M.

Commentarius in Sententiarum librum II (Ordinatio)

NICOLA RAPICANO, enlumineur

PETRUS HIPPOLYTUS LUNENSIS

Copiste (XV^e s.)

RELIURE

Reliures XV^e s.

RELIURE

Reliures des rois Aragonais de Naples

RELIURE

[http://pixml.bnf.fr/project/frame_comps.xhtml?comp_sysID=1453140&\[object Object\]](http://pixml.bnf.fr/project/frame_comps.xhtml?comp_sysID=1453140&[object Object]) 17/12/2010

Reliure Maroquin sur ais de bois

RELIURE

gerbes d'épis entourées de trois cercles

RELIURE

Éléments annexes Titre manuscrit sur une étiquette : sur la tranche du plat inférieur

RELIURE

Éléments annexes Tranches dorées

Titres (incipit ou explicit) de couleur

De couleurs alternées *bleu* et *or*, lettres ou lignes alternées, en capitales (XV^e s.)

Titres (incipit ou explicit) de couleur

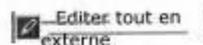
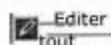
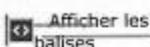
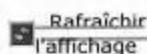
De couleurs alternées *bleu*, *or* et *rouge*, (XV^e s.)

Titres-courants

De couleurs alternées, en capitales, *bleu* et *or* (XV^e s.)

d) Notice du ms. 3063 révisée dans le cadre du programme Europeana Regia (bibliothèque des rois aragonais de Naples).

La partie historique de la notice a été considérablement développée.



d0e1
FRBNFEAD000058878



Latin 3063

Notice descriptive

Bibliothèque nationale de France

2010

Cette notice a été encodée en XML conformément à la DTD EAD (version 2002).

Pièce

Latin 3063 (cote)

Hurault 72 (ancienne cote)

Dupuy II 77 (ancienne cote)

Regius 3676 (ancienne cote)

Johannes Duns Scotus, *Super secundo Libro Sententiarum.*

Date(s) : XV^e s. (vers 1480).

Langue des unités documentaires : Manuscrit en latin .

Organisme responsable de l'accès intellectuel : **Bibliothèque nationale de France. Département des Manuscrits**

Description physique : **Naples.** Ecriture italienne, copie de la main d' Hippolytus Lunensis (Ippolito Lunense) d'après la mention du f. 248 : « Ioannis Scoti ex Ordine Minorum sacrae theologiae professoris super secundo sententiarum quaestiones finiunt feliciter iussu musarum antistitis et omnis sapientiae diligentissimi Investigatoris Regis optimi Ferdinandi per Hippolytum Lunensem transcriptae ». Au f. 1, encadrement à blanchi girari comportant les emblèmes des rois Aragonais de Naples (trône ardent, livre ouvert, hermine, etc.), ainsi que les armes de Ferdinand I^{er} d'Aragon, roi de Naples et la lettre historiée C, abritant un personnage écrivant, vraisemblablement Jean Duns Scot. Nombreuses petites initiales en or sur fond à blanchi girari, bleu, vert ou rouge foncé. De Marinis (*op. cit.*) attribue le décor à Cola Rapicano sur la base d'un paiement de 1488, dans lequel les héritiers de l'enlumineur perçoivent une somme pour « 10 prezzo de una bella mjnia Q intra la quale la figura de Scotto che sta studiando ». La seule lettre ornée de ce manuscrit est un C, où effectivement Scot est en train d'écrire, et non un Q. Ce versement concerne vraisemblablement un autre exemplaire de cet auteur réalisé par l'artiste.

[http://pixml.bnf.fr/project/frame_comps.xhtml?comp_sysID=1413261&\[object Object\]](http://pixml.bnf.fr/project/frame_comps.xhtml?comp_sysID=1413261&[object Object]) 17/12/2010

Parchemin, 286 ff. + f. 112bis et 209bis à longues lignes précédés et suivis d'une contregarde parchemin ancienne et de deux gardes papier modernes, 390 x 260 mm (just. 270 x 150 mm).
31 cahiers de 8 ff. (1-246), 1 cahier de 6 ff. (247-252), 2 cahiers de 8 ff. (253-276), 1 cahier de 10 ff. (277-286). Réclames au verso du dernier feuillet de chaque cahier de la main du copiste. Restaurations du parchemin antérieures à la copie (comblage des trous).

Réglure à la pointe sèche.

Reliure napolitaine XV^e s. de chèvre rouge sur ais de bois, décor de petits fers dorés, traces de fermoirs, tranches dorées et ciselées, étiquette collée sur le chant du plat inf.

Estampille de la Bibliothèque du roi au XVII^e siècle.

Historique :

Le manuscrit a été réalisé pour Ferdinand I^{er} d'Aragon et il a fait partie de la bibliothèque des rois Aragonais de Naples cf. la cote "Scoto a la theologia n^o VIII" au contreplat inf., puis il a été vendu à Georges I^{er} d'Amboise par Frédéric I^{er} d'Aragon, roi de Naples, avant sa mort en 1504.

Le manuscrit a fait partie de la bibliothèque fondée par le cardinal Georges I^{er} d'Amboise (1460-1510), archevêque de Rouen, au château de **Gaillon**, d'après l'inventaire de 1508 : "[n^o 94] Scotus super secundo sentenciarum couvert de cuyr rouge à ouvrage doré garni de deux fermaux d'argent doré" (cf. Archives départementales de Seine-Maritime, G. 866, éd. De Marinis, *La Biblioteca napoletana*, II, p. 203 n^o 93; Robillard de Beaurepaire, *Inventaires sommaires...*, p. 293-294). Il a appartenu à l'archevêque de Rouen successeur de Georges I^{er} d'Amboise, son neveu le cardinal Georges II d'Amboise (1511-1550), d'après l'inventaire du château de Gaillon après son décès en 1550 : "Idem super 3^o et primo, deux vol. dudit premier" (cf. Archives départementales de Seine-Maritime, G. 868; Robillard de Beaurepaire, *ibid.*). Le manuscrit a disparu de Gaillon après 1550.

Il est arrivé à la fin du XVI^e siècle dans la bibliothèque de la famille Hurault et constitue le n^o 23 de la liste C des manuscrits de Philippe Hurault de Cheverny, évêque de Chartres, achetés par la Bibliothèque du roi en 1622, rédigée par le garde de la Bibliothèque Nicolas Clément (BnF, ms. latin 17174, f. 1-24) : "[liste D n^o] 72 Johannes Scotus super II. Sententiarum, velin".
Au milieu de la marge inf. du 1^{er} f., cote "25" de la Bibliothèque de la famille Hurault, antérieure à 1622

Présentation du contenu :

Johannes Duns Scotus, *Super secundo Libro Sententiarum*.
La bibliothèque des rois Aragonais de Naples comptait d'autres ouvrages de cet auteur qui passèrent ensuite dans la collection du cardinal d'Amboise, comme, par exemple, l'autre Jean Duns Scot de la Bibliothèque nationale de France, ms. latin 3147 (catalogue n^o 12 de l'inventaire de 1508), les quatre volumes du British Museum, ms. add. 15270-15273 (n^o 93, 95, 96, 97 de l'inventaire de 1508) et le cod. 52 de la Nationalbibliothek de Berlin (n^o 98 de l'inventaire de 1508), qu'Ippolito Lunense a copié entre 1480 et 1481.

Bibliographie :

[http://pixmap.bnf.fr/project/frame_comps.xhtml?comp_sysID=1413261&\[object Object\]](http://pixmap.bnf.fr/project/frame_comps.xhtml?comp_sysID=1413261&[object Object]) 17/12/2010

Catalogues: *Catalogue des mss latins*, IV, p. 72; Omont, *Anciens inventaires et catalogues de la Bibliothèque nationale*, II, p. 401-428.

Voir aussi la notice du manuscrit dans BnF, Archives et Manuscrits, fonds latin (avec la bibliographie).

Texte:

Codicologie: T. De Marinis, *La Biblioteca napoletana dei re d'Aragona*, Milan, II, 1947, p. 147-148, 201-204 (inventaire C) et 228, doc. 723.

Histoire: Deville, p. 526 ; Ch. de Robillard de Beurepaire, *Inventaires sommaires des Archives départementales antérieures à 1790. Seine-Inférieure. Archives ecclésiastiques, série G*, Paris, 1866, p. 293-294; M.-P. Laffitte, "La librairie de

Georges d'Amboise à Gaillon", *Léonard de Vinci entre France et Italie "miroir profond et sombre"*, Caen, 1999, p. 261-273; G. Toscano, "La librairie du château de Gaillon. Les manuscrits enluminés d'origine italienne acquis par le cardinal Georges d'Amboise", *ibid.*, p. 275-290; M.-P. Laffitte, "Une acquisition de la Bibliothèque du roi au XVII^e siècle: les manuscrits de la famille Hurault", *Bulletin du Bibliophile*, 2008/1, p. 42-98.

Expositions:

Informations sur le traitement :

Notice rédigée par Marie-Pierre Laffitte (juillet 2010).

Documents de substitution :

Documents de substitution, Mandragore

[http://pixmap.bnf.fr/project/frame_comps.xhtml?comp_sysID=1413261&\[object Object\]](http://pixmap.bnf.fr/project/frame_comps.xhtml?comp_sysID=1413261&[object Object]) 17/12/2010

Table des illustrations

Figure 1. Le <i>Catalogue général des manuscrits</i> sur un siècle et demi.....	17
Figure 2. Notice du manuscrit BM Troyes 486 dans le <i>Catalogue général des manuscrits</i> (1855).	22
Figure 3. Notice du manuscrit BM Troyes 486 rédigée en 1997 par Jean-Paul BOUHOT et Jean-François GENEST.	23
Figure 4. Notice du manuscrit BM Troyes 486 dans le <i>Catalogue général des manuscrits</i> , encodée au format MARC dans la base Patrimoine de la Médiathèque de l'agglomération troyenne.	24
Figure 5. Notice du manuscrit BM Troyes 486 dans le <i>Catalogue général des manuscrits de Troyes</i> , révisée par Jean-Pierre BOUHOT, encodée au format MARC dans la base Patrimoine de la Médiathèque de l'agglomération troyenne.	24
Figure 6. L'exemple d'un manuscrit détruit pendant la Seconde guerre mondiale : le manuscrit BM Vire 1.	65
Figure 7. Notice du manuscrit 2093-2095 de la Bibliothèque Mazarine dans Calames, indiquant la restitution du document à la Bibliothèque de la Sorbonne.	66
Figure 8. Exemple de la notice du manuscrit Latin 3857.	70